



Annonçant son retrait de la vie politique

Wagner dit non à tout 'effort de compromis'

par Normand Lépine

QUEBEC — "Fidèle à l'idéal pour lequel je me suis battu, dois-je par un effort de compromis ou pour des motifs de rentabilité électorale demeurer dans les rangs du parti libéral?" M. Claude Wagner a répondu non à cette question qu'il s'est lui-même posée depuis sa défaite au congrès de leadership du parti libéral.

C'est hier après-midi en effet que l'ex-adversaire de M. Robert Bourassa dans la course au leadership des libéraux a fait connaître sa décision de se retirer "pour le moment" de la vie politique.

M. Wagner s'est contenté de lire une déclaration en français et en anglais, ayant auparavant averti les journalistes qu'il ne répondrait pas à leurs ques-

tions. (On trouvera en page 7 le texte intégral de cette déclaration).

Quant à M. Bourassa, alors absent de son bureau, il a fait émettre un communiqué dans lequel il déplore le départ de M. Wagner.

Il "aurait pu, comme dans le passé, continuer à travailler au sein du parti; il a préféré retourner à la pratique privée du droit à la suite du congrès. C'est sa décision personnelle."

La question est maintenant de savoir quelles seront les conséquences de ce départ pour le parti lui-même et ses effets sur les résultats de la prochaine élection générale dans quelques mois.

Les motifs invoqués par M. Wagner au soutien de sa décision de quitter le parti libéral sont les suivants:

- Il a combattu en respectant scrupuleusement les règles du jeu établies par le parti libéral qui, croyait-il, saurait se mettre à l'écoute de l'électorat.

- Le compromis, que d'aucuns estiment être un gage de réussite politique, doit céder la place au respect de soi-même "quelles que soient les pressions et d'où qu'elles viennent."

- Un homme ne peut renoncer aux principes pour lesquels il s'est battu depuis dix ans.

- Il désire retrouver la paix de la vie privée et travailler au bonheur et à la sécurité des siens, après avoir consacré dix ans de sa vie au service de l'Etat.

- Il invoque le bon sens, le réalisme et le respect de sa propre conscience.

Dans quelques jours M. Wagner fera connaître au président de l'Assemblée nationale sa décision de quitter le siège de la circonscription électorale de Verdun.

L'ancien ministre de la justice dans le cabinet Lesage n'a pas voulu préciser la portée des propos de sa déclaration écrite; il a toutefois dit que c'est le privilège des journalistes d'élaborer les spéculations qu'ils voudront.

Parmi ces spéculations, on peut retrouver la suivante: M. Wagner n'exclut pas l'éventualité de son retour advenant une défaite cuisante du parti libéral lors des prochaines élections générales. Il dit en effet dans sa déclaration qu'il se retire "pour le moment"

de la vie politique, ouvrant ainsi la porte à un retour éventuel.

Il y a quelques jours M. Bourassa indiquait clairement qu'il avait déjà trouvé un candidat dans Verdun advenant le départ de M. Wagner. Le nom le plus souvent mentionné pour assumer l'héritage de l'ancien ministre de la justice est Me Gérard Beaudry, ce jeune avocat qui s'est particulièrement illustré quand il a fait éclater le scandale de l'administration municipale de ville Saint-Michel.

Dans son communiqué d'hier, le chef du parti libéral précisait d'ailleurs que son absence du parlement était due au fait qu'il poursuit ses rencontres afin de présenter à la population québécoise des prochaines élections une équipe compétente, dynamique et renouvelée.

dans ce numéro

- En éditorial, Claude Ryan commente la démission du député libéral de Verdun, M. Wagner. (page 4)
- Vincent Prince suggère une médiation extraordinaire pour régler le conflit des postes. (page 4)
- Vues peu constructives de la CSN sur la réforme fiscale, un article de Paul Sauriol. (page 4)

■ la météo

Ensoleillé et un peu plus froid. 20 et 25.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fédéral

VOL. LXI - NO 41

Montréal, jeudi 19 février 1970

10 CENTS

Dans un document sans précédent

Richard Nixon étend au monde entier la doctrine de Guam

WASHINGTON (AFP) — Dans un document longuement attendu et qui constitue un précédent dans l'histoire des Etats-Unis, le président Nixon a défini hier le "New look" de la politique internationale

américaine. Ce message sur "l'état du monde" reprend la "doctrine Nixon" énoncée à Guam, au mois de juillet dernier lors du péripète mondial du président et l'étend au monde entier.

Dans son préambule, le président Nixon insiste longuement sur sa conception de la paix mondiale — une paix qui doit être basée sur la coopération, la force, la volonté de négocier, la protection des intérêts nationaux. Ce sont là des conditions indispensables au règlement des querelles internationales.

Le chef de l'exécutif, dans son volumineux rapport, examine ensuite, continent par continent, la situation générale et l'attitude que les Etats-Unis entendent adopter. Elles se résument ainsi (en plus des parties consacrées au Proche-Orient, à l'Asie et à l'Europe dont nous donnons un aperçu détaillé en page 5):

"Ses liens historiques avec tant de nos concitoyens font que l'Afrique tient un rôle important dans notre coopération avec les nations en voie de développement. Il appartient aux Africains de jouer un rôle majeur dans la réalisation de leurs aspirations équitables, de mettre fin à la discrimination raciale, de bâtir de nouvelles nations, de se dégager de toute ingérence extérieure, de coopérer étroitement dans leur développement économique. Nous sommes prêts à les aider à développer l'immense potentiel que représente leur continent".

Economie mondiale

"Dans un monde où l'économie devient de plus en plus interdépendante, la politique étrangère américaine favorisera l'afflux de capitaux et de biens entre les nations... Nous étudions soigneusement les buts que va se fixer l'économie américaine dans le domaine de l'assistance et les meilleurs moyens de les réaliser".

Coopération mondiale

"Les progrès sans précédent accomplis dans les domaines de la science et de la technologie, l'explosion de la population, les moyens de communications modernes, nécessitent une nouvelle forme de coopération internationale. Les Nations unies, symbole de cette coopération, continueront de recevoir tout notre soutien au moment où elles se préparent à célébrer le 25ème anniversaire de leur naissance".

Hémisphère occidental

"Là, nous cherchons à consolider les relations spéciales que nous entretenons avec nos républiques sœurs grâce à un nouveau programme d'action pour le progrès dans le cadre duquel toutes les voix pourront se faire entendre sans qu'aucune d'elles ne soit prédominante".

En ce qui concerne la défense, la politique militaire américaine des années 70 repose, en fait, sur la "stratégie d'une guerre et demie".

Le président Nixon souligne que cette doctrine consiste à doter le pays des moyens de faire face à une troisième guerre mondiale ainsi qu'à un conflit localisé secondaire.

M. Nixon substitue ce principe à l'ancienne "stratégie de deux guerres et demie".

"Lors de la décennie précédente", — c'est-à-dire sous les administrations John Kennedy et Lyndon Johnson — "les Etats-Unis devaient maintenir en effet des forces destinées à la défense conventionnelle avancée de l'OTAN, à la défense de la Corée ou du Sud-Est asiatique contre une attaque chinoise massive, et à un conflit secondaire, simultanément. De tels niveaux d'effectifs ne furent jamais atteints".

Désormais, ajoute le chef de l'exécutif, il s'agit "d'harmoniser doctrine et capacités. Aussi choisissons-nous ce qu'on ne peut mieux définir que par 'stratégie d'une guerre et demie'. Dans le cadre de ce principe nous maintiendrons en temps de paix des forces con-

Voir page 6: Richard Nixon



UN VERDICT CONTESTÉ

La foule lance des projectiles contre l'autobus où ont pris place les membres du jury après avoir rendu leur verdict dans l'affaire des "Sept de Chicago". Cinq des accusés ont été tenus coupables d'être venus dans l'Etat de l'Illinois lors de la convention démocrate de 1968 pour y inciter à l'émeute. (Cette accusation n'avait pu être portée contre les deux autres dont l'un demeurait à Chicago et l'autre y passait ses vacances). Une autre accusation (conspiration pour fomenter les actes de violence qui ont éclaté à Chicago lors de la convention) n'a été retenue contre aucun des accusés. Le jury a rendu son verdict hier

après-midi après quatre jours de délibérations qui faisaient suite à un procès tumultueux et souvent rocambolesque de 100 jours. Le juge Julius Hoffman n'a pas fixé la date où il distribuera les sentences. Le maximum prévu par la loi dans le cas des cinq reconnus coupables est de cinq ans de prison et \$10.000 d'amende. Le juge Hoffman a refusé d'accorder la liberté sous cautionnement aux cinq prévenus reconnus coupables, disant: "Je trouve ces individus trop dangereux pour être en liberté". Des peines de 2½ mois à 2½ années pesaient déjà sur chacun des sept prévenus pour outrage à magistrat. (Téléphoto AP)

Le conflit des postes

Le syndicat réclame l'intervention de Bryce Mackasey

par Jean-Claude Leclerc

Le conflit qui oppose de plus en plus farouchement les 447 employés de la compagnie G. Lapalme au ministre des communications, M. Eric Kierans, est entré hier dans une phase décisive. Trois développements sont survenus alors qu'à Montréal le transport du courrier est toujours au ralenti:

- La CSN a formellement demandé l'intervention du ministre fédéral du travail, M. Bryce Mackasey.

- Une trentaine de mandats d'arrestation ont été préparés relativement aux incidents qui sont survenus ces derniers jours dans la métropole sans

Voir page 2: Conflit postal

Mesure anti-inflationniste

Ottawa décide de surseoir à la hausse de tarifs postaux

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a décidé de reporter son projet de hausser certains tarifs postaux ainsi que d'autres services qui lui auraient procuré des revenus additionnels d'environ \$25.000.000 au cours de l'année fiscale 1970-71.

Le premier ministre Trudeau qui a fait part de cette décision, hier, aux Communes a précisé qu'elle s'inscrivait dans la détermination de son gouvernement de juguler l'inflation au Canada.

Le premier ministre qui faisait une déclaration sur la conférence fédérale-provinciale des chefs de gouvernement canadiens qui a eu lieu, lundi et mardi, à Ottawa, a signalé que cette décision ajoutée à celle qui fut prise lundi de ne pas augmenter les tarifs aériens, fait que le gouvernement abandonne des sources de revenus d'environ \$45.000.000.

La seule augmentation des tarifs aériens aurait procuré près de \$20.000.000 additionnels au fédéral au cours de la prochaine année fiscale débutant le 1er avril 1970.

M. Trudeau a précisé que l'augmentation projetée de certains tarifs postaux aurait donné des recettes supplémentaires de \$17.000.000.

Un montant d'environ \$6.500.000 aurait été aussi obtenu grâce à des augmentations de prix pour la vérification des instruments de mesure et de poids ainsi que pour l'examen des troupeaux, des plantes et de la viande.

Enfin, le gouvernement estimait pouvoir obtenir une somme additionnelle de \$1.500.000 en haussant notamment les prix d'entrée dans les parcs nationaux.

M. Trudeau a d'autre part annoncé que son gouvernement demandera à ses corporations, entre autres Air Canada et Polymer, d'adhérer au programme de restrictions volontaires que la commission fédérale des prix et des revenus a élaboré récemment à l'intention des entreprises du secteur privé.

Le premier ministre a expliqué que

cela signifiait que les tarifs de voyageurs et de fret d'Air Canada ainsi que les prix de Polymer seraient maintenus au cours de l'année, selon le programme de la commission.

Au cours de la conférence des premiers ministres, cette semaine, les provinces ont accepté d'observer l'engagement pris par les entreprises et les associations professionnelles, en ce qui a trait aux prix ou honoraires exigés pour les biens et services de vente par les ministères et organismes gouvernementaux et par les entreprises qui sont leurs propriétaires.

Le premier ministre a également fait rapport à la Chambre des autres décisions prises par les premiers

Voir page 2: Ottawa sursoit

■ au gré du temps

Une bonne recette

Une fois de plus, M. Jean-Jacques Bertrand rentre d'Ottawa les mains vides, ainsi d'ailleurs que ses collègues des autres provinces.

Il s'étaient pourtant partis pour la capitale fédérale le cœur gonflé d'espoir, car le ministre fédéral des finances annonçait des surplus budgétaires et tous avaient allégrement préparé leur cuiller pour vider l'abondante assiette fiscale.

Cette bonne surprise M. Trudeau la garde; il ne donne rien, qu'une leçon d'économie politique sur l'inflation et ses dangers, le pernicieux accroissement de la circulation monétaire et le pouvoir d'achat excessif des masses.

Les premiers ministres au lieu de ces cours magistraux auraient préféré la fine recette, rêve de tout grand argentier, celle qui permet de demander plus à l'impôt et moins au contribuable.

Mais ce tour de main, M. Edgar Benson le garde pour lui.

Louis-Martin TARD

Après le non d'Ottawa

Tout espoir n'est pas perdu...

par Michel Roy

Tout espoir n'est pas perdu pour le Québec au chapitre de la fiscalité, indique-t-on dans les milieux informés de la conférence fédérale-provinciale.

M. Bertrand, dit-on, ne pouvait pas ignorer que le gouvernement fédéral ne lui rendrait pas ce qu'il appelle la part québécoise (estimée à \$200 millions) du produit de l'impôt fédéral de progrès social; il savait aussi qu'Ottawa ne songeait pas, dans la conjoncture actuelle, à opérer un transfert net des ressources fiscales en faveur des provinces.

Les arguments du gouvernement central, et les principes sur lesquels se fondent ces arguments, lui étaient parfaitement connus, précise-t-on.

On comprend très bien, dans ces mêmes milieux, qu'il ait dû manifester ostensiblement sa vive contrariété. Mais on souligne que les déclarations fai-

tes à Québec hier par le premier ministre sont moins fracassantes, moins pessimistes et moins agressives qu'on ne l'avait prévu. C'est sans doute que M. Bertrand attache beaucoup d'importance à l'une des déclarations de M. Trudeau.

Le premier ministre, répondant aux demandes des provinces en faveur d'un transfert des ressources fiscales, rappelle que sa position repose sur un principe, mais aussi qu'elle "repose sur des circonstances du moment". Et il ajoute:

"Une fois qu'on aura renversé les tendances inflationnistes actuelles, ordonné efficacement les grands programmes à frais partagés et réalisé une réforme en profondeur de l'impôt sur le revenu, on pourra peut-être alors procéder à des rajustements fiscaux qui tiendront compte de l'orientation à long terme, des dépenses dont parle le rap-

port, et des autres dépenses que pourrонт survenir.

En d'autres termes, si les provinces démontrent qu'elles veulent efficacement combattre l'inflation, si elles s'efforcent de réduire la cadence de la hausse des dépenses, il est bien possible que le gouvernement central consente alors à envisager un transfert net des ressources fiscales. M. Trudeau évoque la réforme de l'impôt (livre blanc), mais il est permis de penser que cette condition n'est pas indispensable, surtout si la réforme envisagée n'est pas réalisée cette année.

Aux Communes, rendant compte hier après-midi des travaux de la conférence, et confirmant que son gouvernement n'envisage pas pour l'instant de céder aux provinces des ressources

Voir page 6: Tout espoir

...mais Québec devra faire bien des coupures, dit M. Bertrand

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le premier ministre a indiqué hier que, par suite du refus d'Ottawa d'effectuer un transfert net de ressources fiscales en faveur des provinces, le gouvernement du Québec sera obligé de faire des "coupures" à bien des endroits et de ralentir le rythme de croissance de certains programmes.

M. Bertrand, qui était interrogé par les reporters à son entrée au conseil des ministres, n'a pas voulu dire quels seraient les secteurs touchés, ne pouvant dévoiler à l'avance la teneur du budget qui sera présenté par le ministre des finances, M. Beaulieu, au cours de la session qui débute mardi prochain.

Le chef du gouvernement a ajouté qu'il ne voulait "énervier" personne, mais que le gouvernement devait pren-

dre certaines décisions, face au refus d'Ottawa de lui transférer des ressources, et plus particulièrement les \$200 millions qui auront été versés par le Québec, au premier juillet 1970, au titre de la taxe de deux pour cent dite de progrès social.

M. Bertrand n'a pas voulu dire s'il y aurait hausse des taxes ou impôts, mais il a réaffirmé que le régime d'assurance-maladie serait établi, tel qu'il avait été prévu, le premier juillet prochain.

Le premier ministre a dit, comme il l'avait fait la veille au terme de la conférence fédérale-provinciale, à Ottawa, qu'il avait été profondément déçu par le "non" servi par le gouvernement central aux revendications des provin-

ces. Et pourtant, note-t-il, les chiffres ne mentent pas, surtout ceux du rapport du comité du régime fiscal, qui a été rendu public mardi. Depuis quelques années et de plus en plus dans les années à venir, dit-il, "les dépenses des provinces augmentent à un rythme effarant, plus vite que leurs revenus, ce qui les expose à des déficits très élevés".

D'autre part, poursuit M. Bertrand, les revenus du gouvernement fédéral montent en flèche, ce qui permet à Ottawa d'afficher des surplus.

"Les provinces, dit-il, ont été unanimes à réclamer des transferts nets de ressources, soit en points d'impôts, soit en montants, car toutes se trouvent dans une situation très pénible."

Voir page 2: Mais Québec

suites
de la première
page

MAIS QUÉBEC

leuse", ce qui les oblige à réduire des services essentiels ou à ne pas répondre à des besoins prioritaires dans les domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être, de la promotion industrielle, et autres.

Mais il y a des dépenses incompressibles dans ces différents secteurs, rappelle M. Bertrand, et qu'il est pratiquement impossible de couper, notamment dans l'éducation.

Le premier ministre a d'autre part indiqué que les "non" que le Québec s'est fait servir par Ottawa depuis quelque temps ne modifient pas la politique constitutionnelle du gouvernement québécois.

"Ce n'est pas nous qui mettons le Canada en danger, ce n'est pas nous qui avons une politique de nature à ébranler la confédération canadienne", a lancé M. Bertrand.

Il a ajouté qu'il n'était toutefois pas en colère: "la colère est mauvaise conseillère pour tous, et davantage pour les hommes politiques", explique-t-il.

Il sera bien sûr question de tout cela lors des prochaines élections. Il ne s'agit pas, toutefois, selon M. Bertrand, de faire des élections "sur le dos d'Ottawa". Il s'agit plutôt de faire comprendre que le gouvernement central a des pouvoirs tels que les pro-

vinces se sentent "écrasées" et d'inviter la population à réfléchir sur les problèmes que cette mutation suscite.

M. Bertrand a indiqué brièvement quel sera l'un des thèmes de la campagne de l'Union nationale: entre les deux extrémismes, celui de M. Trudeau qui dit "non" et celui de M. Lévesque qui veut séparer le Québec du reste du Canada, il y a, dit-il, la voie de la sagesse, du bon sens et de la dignité.

Ouverture de la session

Le premier ministre a également confirmé que l'ouverture de la session de l'Assemblée nationale, mardi prochain, sera marquée au coin de la plus grande sobriété.

Accentuant les mesures prises l'an dernier en pareille occasion, le discours inaugural lu par le lieutenant-gouverneur sera fort bref et laconique, suivi tout aussitôt d'un discours du premier ministre. Le lendemain sera la journée habituelle des députés; le jeudi, le chef de l'opposition, M. Bourassa, donnera la réplique à M. Bertrand, après quoi s'engagera le débat sur le discours inaugural.

Si la commission parlementaire de l'éducation, qui siège aujourd'hui pour étudier le bill 62 relatif à la restructuration scolaire sur l'île de Montréal, n'a pas complété l'audition des mémoires, elle siégera à nouveau mercredi prochain pour compléter ce travail.

Outre l'assurance-maladie et la loi relative aux référendums, le "bill" 62 est l'un des principaux projets de loi qui seront étudiés par les députés au cours des prochaines semaines.

Quant à la date des élections, on ne la connaît pas encore, bien sûr, mais l'on pense généralement qu'elle sera annoncée après les assises que l'Union nationale tiendra à la mi-avril, à Montréal, et qu'elles auront lieu avant les vacances d'été, soit le ou vers le dimanche 21 juin. Sinon, elles seront reportées à l'automne, probablement à la mi-octobre.

CONFLIT POSTAL

le service du courrier.

— L'Opposition a finalement obtenu la tenue d'un débat d'urgence en soirée à Ottawa, après l'échec de la rencontre entre le ministre Kierans et les représentants syndicaux.

La demande de la Confédération des syndicats nationaux a été adressée hier à M. Mackasey par télégramme, dans les termes suivants:

"La rencontre d'hier avec M. Kierans a démontré son refus de chercher une solution équitable au conflit postal à Montréal. Nous avons appris votre offre publique d'intervention. La perte des droits de 450 employés vous concerne en votre qualité de ministre du travail, et nous vous demandons d'intervenir immédiatement pour permettre une solution. Nous sommes à votre disposition en tout temps."

En soirée, on ignorait toujours la réponse de M. Mackasey au télégramme signé par MM. Frank DiTerlizzi, président du Syndicat des employés du transport postal, Guy Beaudoin, directeur de la Fédération des services publics, et Raymond Parent, secrétaire général de la CSN. Mais un porte-parole du bureau du ministre, en l'absence de M. Mackasey alors en "voyage" dans la métropole, a nié que ce dernier ait fait une "offre publique d'intervention", et laissé entendre, sans toutefois vouloir engager le ministre, que le conflit actuel n'était pas "une violation de notre législation du travail".

Au même moment, cependant, on apprenait à Montréal le départ pour Ottawa d'une délégation syndicale formée de MM. DiTerlizzi, Beaudoin, et Maurice Sauvé. Ils devaient arriver dans la capitale fédérale au moment où, d'après certaines informations, le conseil des ministres devait se réunir, présument en vue de l'adoption d'une loi spéciale.

Mandats d'arrestation

Toujours à Montréal, on apprenait d'autre part sur l'heure du dîner qu'une trentaine de mandats d'arrestation étaient en voie de préparation au greffe du nouveau palais de justice. A midi, cependant, aucun des mandats, qui visent des employés de G. Lapalme Inc., n'avait été assermenté par les officiers de la police fédérale qui sont en charge d'une enquête sur les incidents survenus ces derniers jours dans le service du courrier de la métropole.

En soirée, le Syndicat des employés du transport postal émettait à ce sujet une déclaration protestant contre l'idée d'arrêter "par voie de mandat" des gens honnêtes qui pourraient être assignés en cour "par sommation".

Le syndicat garantissait au ministère de la justice que "si la Cour assigne des employés de G. Lapalme Inc., ces employés seront présents à l'endroit et à l'heure requis par la Cour. Les 447 employés de G. Lapalme, concluait le syndicat, en accord avec ses procureurs Mes Roland Blain, Robert Burns et Maurice Sauvé, sont à la disposition de la justice et répondront à tout ordre de Cour qui leur sera signifié."

La veille, trois employés de G. Lapalme Inc. avaient comparu devant le juge Rhéal Brunet sous l'accusation d'avoir entravé la distribution du courrier, et avaient été admis à un cautionnement de \$200 chacun en attendant leur enquête.

Après l'échec de la rencontre Parent-Kierans, le recours à la médiation extraordinaire du ministre Mackasey a pris plus de poids dans la métropole, à la veille de la réunion du front commun CSN-FTQ qui doit décider des prochaines manœuvres syndicales. Mais cette médiation ne laisse pas d'être délicate, puisque la position de M. Kierans est la position même du gouvernement. Aussi, si le gouvernement refuse de laisser un de ses membres servir d'arbitre dans un conflit où il est intéressé, il ne restera plus guère de solution qu'une législation spéciale, avec tout ce qu'une telle mesure comporte d'explosif à Montréal.

Demain, les dirigeants de la CSN et ceux de la Fédération des travailleurs du Québec doivent se réunir à huis clos pour déterminer les modalités de leur collaboration dans un front commun et les moyens qu'ils prendront pour éviter ce qu'ils tiennent pour une menace à la vie même d'un syndicat.

Le maître de poste de Montréal, M. Hector Cormier, a nié que l'administration ait l'intention de demander à ses employés d'accomplir le travail des camionneurs ou encore de rayer le bureau de Montréal de la liste des centres de distribution.

"Toutefois, a-t-il déclaré, à cause de la période d'urgence actuelle, il est devenu nécessaire comme mesure entièrement temporaire d'éviter d'expédier sur Montréal le courrier adressé pour livraison à l'est et à l'ouest de Montréal".

OTTAWA SURSOIT

ministres canadiens dont la conférence portait sur l'inflation, la pollution, l'agriculture dans l'Ouest et la fiscalité.

Il a signalé que tous avaient convenu que l'inflation et la pollution constituaient des problèmes graves, qu'il fallait les régler le plus rapidement possible.

Sur le refus de son gouvernement de procéder à un transfert additionnel de ressources fiscales en faveur des provinces, M. Trudeau a commenté que ses homologues provinciaux avaient fait preuve de bon sens.

"Nul n'a contesté que nous ne saurions à la fois réduire nos impôts en faveur des provinces, satisfaire à des besoins justifiés par une augmentation des dépenses, et réussir à présenter un surplus budgétaire déflationniste", a-t-il dit.

Pour les plaques 70

Le ministère des transports prie les contribuables montréalais désireux d'obtenir leurs plaques d'automobiles à temps pour le 1er mars 1970 de ne plus utiliser la poste pour faire leur demande de plaques. Le ministère suggère plutôt aux citoyens de se rendre aux bureaux du ministère, à Montréal. Cette démarche est plus sûre que l'acheminement d'un chèque et d'une demande par courrier, alors que les plaques risquent de n'atteindre l'automobiliste que tard en mars ou même en avril, en raison de la congestion notée dans les entrepôts des postes, dans la métropole.

Comme solution au contentieux linguistique

Le gouvernement Eyskens propose aux Belges un régime fédéraliste

BRUXELLES (Reuter) et (AFP) — Le gouvernement belge a mis le point final, hier, à un texte d'entente qui, espère-t-il, mettra fin à la querelle linguistique séculaire entre les Belges francophones et flamands.

Le cabinet de coalition du premier ministre Gaston Eyskens a donné son approbation finale au document, lors d'une réunion de six heures et demie qui s'est terminée tôt, hier matin. C'était la cinquième séance de discussions, en moins de deux semaines.

Les membres du cabinet étaient d'abord divisés en trois principales factions, mais il n'y a pas eu de difficultés de dernière heure dans l'étude du document de 16 pages.

M. Eyskens a annoncé qu'il présentera le projet d'entente au Parlement, la semaine prochaine, où il ne craint pas de faire face à un vote de confiance.

Cette solution globale des problèmes "communautaires", que le gouvernement Eyskens propose au Parlement réviserait, dans les grandes lignes, un contentieux qui sépare depuis plus de 15 ans Flamands, Wallons et Bruxellois.

Penser qu'il supprime définitivement d'irréductibles oppositions qui, par moments, sont allées jusqu'à la haine, serait faire preuve d'un optimisme béat. D'autre part, les projets de loi dont le gouvernement a esquissé la portée générale devront être votés par

les Chambres. A ce moment pourraient ressurgir les divergences mises en sommeil après l'accord unanime du gouvernement. Mais dès septembre 1969, les partis avaient marqué leur accord sur la nécessité de remodeler le visage de la Belgique dans un sens fédéraliste: l'autonomie culturelle, la décentralisation et la planification économiques étaient, dès cette époque, admises par tous.

Des tables rondes groupant délégués des partis et membres du gouvernement n'avaient pu résoudre ces difficultés. C'est alors que le gouvernement, siégeant plus de 30 heures au total, s'est mis d'accord sur un compromis global, annoncé par le premier ministre dimanche soir.

Hier après-midi, M. Eyskens a donné connaissance de cet accord au parlement, dans une déclaration retransmise par la radio et la télévision: "L'Etat unitaire belge est dépassé par les faits, a-t-il dit. Le gouvernement propose une réorganisation et une modernisation des structures institutionnelles assurant l'autonomie culturelle, une décentralisation administrative et économique du pays, et la protection des minorités".

Une procédure compliquée au sein du parlement règle la protection des minorités. Elle paraît avoir donné satisfaction aux ministres sociaux-chrétiens

wallons qui, en l'absence d'une solution satisfaisante, avaient menacé de démissionner.

Le règlement de la question bruxelloise, qui constituait la principale pierre d'achoppement des thèses en présence et a entraîné les séances-marathon de la semaine dernière, semble faire lui aussi partie d'un vaste compromis acceptable pour tous.

Quant aux partis dits linguistiques — Volksunie pour les Flamands, Front des francophones pour les Wallons qui ne siègent pas au gouvernement — leur opposition est très probable. Par contre les libéraux (Parti de la liberté et du progrès) opposés jusqu'ici à toute participation aux débats communautaires, ont annoncé qu'ils seraient présents au parlement pour les discussions constitutionnelles. Leurs voix sont indispensables pour réunir la majorité des deux tiers nécessaire à une révision de la constitution.

Le débat sur le projet du gouvernement commencera mardi prochain à la Chambre. D'ici là, les différents partis pourront étudier dans les détails le texte gouvernemental. C'est ensuite seulement que l'on pourra dégager les possibilités d'une approbation ou non des nouvelles structures des institutions.

Une approbation par le parlement du projet gouvernemental éviterait une crise politique difficile à résoudre et redoutée par tous les partis.

Sommé de démissionner

Kierans s'en prend durement à la CSN

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Communications, M. Eric Kierans, se défendant avec vigueur, a attaqué durement la Confédération des syndicats nationaux, qu'il a accusée de servir ses intérêts avant ceux des camionneurs postaux de Montréal, au cours d'un débat d'urgence soulevé aux Communes, hier soir, par une motion conservatrice.

Le ministre a reproché entre autres à la centrale ouvrière une léthargie et une indifférence devant le sort de ses employés.

"Ils ont dormi durant cinq mois, et c'est seulement au temps de la grève qu'ils se sont réveillés", a-t-il déclaré au sujet des leaders syndicaux, après avoir rappelé que le gouvernement les avait avisés dès la fin de septembre du sort qui attendait les employés de Lapalme.

"Ce à quoi la CSN s'intéresse, ce n'est pas à ses membres, c'est à elle-même", a répondu le ministre dans un débat initié par M. Georges Valade (PC-Ste-Marie), qui avait d'abord demandé sa démission.

Selon M. Kierans, la CSN poste des fiers-à-bras pour empêcher les chauffeurs de G. Lapalme Inc., compagnie effectuant le transport du courrier à Montréal, d'aller s'inscrire aux Centres de la main-d'oeuvre.

Le ministre a donné divers chiffres sur la violence et ses effets à Montréal. Les deux tiers des boîtes à lettres, soit 566 sur 800, ont été endommagées par du ciment ou d'autre manière à Montréal. Cette ville a connu cinq grèves en cinq ans, dont

la première seulement fut légale. Il en coûte 25 pour cent de plus pour le service postal à Montréal et, pourtant, "celui-ci n'est pas encore satisfaisant".

Le gouvernement, a-t-il assuré ses critiques de l'Opposition, est "complètement unanime". "Nous ne commencerons pas à négocier avant que la violence cesse. Le gouvernement ne cédera pas", a dit le ministre en martelant le bureau de son poing à plusieurs reprises.

Le débat avait lieu sur la situation présumément urgente créée à Montréal par le ralentissement et la grève dans le service postal. M. Valade s'en est pris à la personnalité du ministre. Des propos aigres ont été échangés de part et d'autre de la Chambre. Mais M. Kierans n'a pas tardé à indiquer que sa cible à lui était la CSN.

"C'est un petit gang au sein du syndicat qui est responsable, mais c'est ce petit gang qui mène tout le monde", a affirmé le ministre, en français.

Il a rappelé que le président du syndicat des employés de Lapalme, M. Frank DiTerlizzi, avait avoué lui-même avoir volé des colis, une pratique, semble-t-il, fort répandue à Montréal.

La CSN, a-t-il ramené de ses propos tenus la veille, à la fois aux Communes et dans une réunion à Ottawa avec le syndicat, est responsable de la situation présente. Par son arrogance, elle a perdu un employeur, tout comme elle avait perdu Rod Service, l'an dernier.

VEDETTE DE FÉVRIER

COMPLETS FAITS SUR MESURES

de
qualité de choix
et de
confection soignée

Les très beaux tissus de confection offerts à l'occasion de ce spécial de février, proviennent tous de nos assortiments réguliers se vendant normalement jusqu'à \$155.00.

En raison du fait que chaque complet est confectionné selon vos propres mesures, avec un soin méticuleux, il en résulte donc un vêtement tout à fait personnel, combinant une apparence raffinée et un confort vraiment extraordinaire. La variété des tissus, couleurs, motifs est supérieure et vous classera au rang de l'homme à la toute dernière mode.

\$98. (complet 2 mex.)

2 complets \$190.

Ouvrez un compte courant

Max Beauvais

385 rue St-Jacques - 288-9261

(A quelques pas de la station Métro Square Victoria)
Stationnement gratuit angle rue St-Pierre et Notre-Dame

Si vous êtes du genre sportif



voyagez par le **CN** ça marche mieux!

Pouvoir se dégourdir les jambes d'une voiture à l'autre, aussi souvent qu'on en a envie, sans perdre une seule minute de voyage, c'est ça... le train! Et il faut voir comme on circule facilement dans les trains du CN. Ce qui ne vous empêche pas de profiter des fauteuils les plus confortables d'une ville à l'autre.

POUR TOUTES RENSEIGNEMENTS SUR LES HORAIRES ET LES TARIFS, AINSI QUE POUR TOUTES RÉSERVATIONS, CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE OU UN BUREAU DES VENTES VOYAGEURS DU CN.

Montréal-Toronto
4 heures et 59 minutes de "marche",
deux fois par jour, par le Rapido:
9h10 et 16h40.

Montréal-Québec
De la gare Centrale à la gare du
Palais: 3 invitations quotidiennes
aux "sportifs".

Léon Dion, à Carrefour 70

L'avenir du Québec est lié à l'interaction entre les 4 grands rouages de la société

par François Barbeau

L'avenir du Québec repose dans une interaction, une collaboration, un ajustement souple entre les "quatre grands rouages" des sociétés contemporaines: le gouvernement, les entreprises, l'université et les syndicats.

C'est sur ce point qu'a insisté hier M. Léon Dion, professeur de sciences politiques à l'université Laval, invité par le Centre des dirigeants d'entre-

prise à exposer ses vues sur les conditions de progrès de la société québécoise.

Cette interaction, si elle est harmonieuse, a fait remarquer M. Dion, assure une évolution à un rythme accéléré. Dans le cas contraire, les progrès dans tous les domaines de l'existence sont entravés, sinon nuls.

Soulignant qu'au Québec, jusqu'à

maintenant, les relations entre ces quatre pôles de dynamique avaient laissé grandement à désirer, M. Dion a défini ainsi le grand défi: "Comment rendre possible un agencement intime du gouvernement, de l'entreprise, de l'université qui, tout en laissant à chacune de ces organisations la liberté de poursuivre ses objectifs propres, procure à l'ensemble du Québec le rythme

de développement qui doit être normalement le sien dans la partie du monde où il est situé?"

Cette partie du monde, avait noté M. Dion quelques instants auparavant, est un des lieux privilégiés de la planète et les chances de développement y sont excellentes.

Mais le Québec n'est et ne peut être le maître absolu de ses destinées, faisant partie d'une civilisation que soude de façon de plus en plus ferme la nécessaire interdépendance de toutes ses parties.

La contrainte de ces interdépendances interdit dorénavant à quiconque tout projet isolationniste, a poursuivi M. Dion, en ajoutant que le Québec, comme toutes les parties du monde, était à la merci des cataclysmes que les haines parmi les peuples et les am-

bitions hégémoniques des grandes puissances pouvaient déclencher.

Quel que puisse être demain son statut politique, a dit M. Dion, le Québec sera une terre de modernité ou ne sera pas.

Il incombe à l'entreprise, la grande entreprise surtout, a continué le conférencier, des responsabilités exceptionnelles au cours de la présente décennie et selon qu'elle s'acquittera ou non de ces responsabilités, le Québec poursuivra ou non son ascension vers la modernité.

Ces responsabilités, M. Dion les a définies en comparant les grandes compagnies aux Eglises, qu'elles ont déclassé d'ailleurs selon lui comme institutions sociales dominantes.

"Ce sont les corporations qui procurent aux sociétés contemporaines normes de leur organisation. Les grandes corporations, aux États-Unis surtout mais aussi dans tous les pays

Suite à la page 6

Pas de hausse de taxe scolaire à Ville d'Anjou

Le président de la commission scolaire d'Anjou, M. Ernest Crépault, a annoncé hier qu'il n'y aura pas d'augmentation de la taxe scolaire pour l'exercice fiscal 1969-70.

M. Crépault a déclaré que le bilan financier de l'année fiscale 1968-69 a démontré un surplus de revenus sur les dépenses de \$91.608.36.

Cet excédent provient d'une augmentation dans les revenus, lesquels ont atteint \$3.886.690.40. Les dépenses se sont élevées à \$3.694.982.03.

La taxe pour l'année scolaire 1969-70 demeurera donc inchangée et le taux restera le même, soit \$2.48 par \$100, d'évaluation. Ce taux est basé sur l'évaluation utilisée au cours des années passées.

M. Crépault s'en est pris aux "dénigreurs" et aux "pseudo-connaissances" qui ne cessent de s'attaquer à la commission scolaire d'Anjou sans prendre connaissance des faits véritables.

Il a fait remarquer qu'au cours de cet exercice financier excédentaire, beaucoup de progrès a été accompli dans le domaine de l'éducation à d'Anjou, dont l'amélioration des locaux, la construction de nouvelles écoles et de maternelles, d'introduction de nouvelles méthodes pédagogiques, l'achat de matériel et d'appareils didactiques, la création d'activités para-scolaires et de cours de perfectionnement du personnel enseignant.

Suite à la page 6

■ aujourd'hui

Visite à Québec de M. Shinichi Kondo, ambassadeur du Canada au Japon.

A 12h30, au grand amphithéâtre du centre social de l'Université de Montréal, conférence de M. Jacques Larue-Langlois sur "le racisme dans la société canadienne".

A 14h00, réunion de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

A 14h00 et à 20h00, audition de la commission permanente de l'éducation, au sujet du bill 62, à la chambre 81, édifice A de l'hôtel du gouvernement, à Québec.

A 17h00, au Centre communautaire de l'Université de Montréal, lancement de l'ouvrage de M. Michel Plourde "Paul Claudel: une musique du silence".

Le gouverneur général et Mme Roland Michener assisteront ce soir au dîner-concert organisé par les Festivals de musique du Québec en hommage à Wilfrid Pelletier; le dîner a lieu au Ritz Carlton. Les profits seront remis en bourses aux gagnants des Festivals 1970. Billets et renseignements: 931-1779.

Troisième journée d'étude sur "L'holocauste, épreuve des Juifs, de 1933 à 1945", Moysé Hall de McGill à 13h et 15h; Union Ballroom à 20 heures.

Le ministre des postes, M. Eric Kierans, prononcera ce soir une causerie à l'hôtel Bonaventure, à l'issue d'un dîner de spécialistes en informatique.

A 19h30, à la Maison des arts de la Sauvegarde, 160 est, rue Notre-Dame, soirée Jacques Brault. André Belleau parlera du poète et ce dernier lira quelques-uns de ses poèmes. Un prix spécial d'entrée est offert aux étudiants par le service d'éducation permanente de l'Université de Montréal.

De 9h à 17h, au salon Saint-Charles du Reine Elizabeth, colloque du chapitre du Québec de l'Association des ingénieurs-conseils du Canada. Au Reine Elizabeth également se poursuit aujourd'hui le congrès du Centre des dirigeants d'entreprise.

A la commission scolaire unifiée

Les Églises presbytérienne et unie préfèrent la division selon la langue

par Jean-Pierre Proulx

Dans un mémoire conjoint qu'ils soumettent aujourd'hui à la commission parlementaire de l'éducation, les consistoires montréalais de l'Eglise presbytérienne et de l'Eglise unie recommandent, contrairement au projet de loi 62, "l'établissement d'un système de neuf commissions scolaires de langue française et quatre commissions de langue anglaise conformément aux recommandations du rapport Pagé".

Les représentants des deux Eglises ont rendu public hier leur mémoire dans une conférence de presse tenue au centre oecuménique Dialogue. C'est M. H. Stanley, membre de l'Eglise presbytérienne et surintendant au PSBGM, qui s'est fait le principal porte-parole des deux Eglises. C'est d'ailleurs lui qui présente le mémoire aujourd'hui à Québec.

Si les deux Eglises se rangent à la

formule du rapport Pagé plutôt qu'à celle du projet 62, qui préconise la formation de 11 commissions scolaires unifiées, c'est lit-on dans le mémoire, "afin d'offrir toutes les garanties nécessaires à la fois aux parents et aux enfants anglophones". On recommande dans la même ligne que "le contrôle des programmes et de l'enseignement soit accordé à des commissions scolaires dûment élues et de même langue que celle des écoles qu'elles administrent".

Les deux Eglises soutiennent que la structure proposée par le projet de loi "s'avère encombrante et onéreuse" car chaque commission scolaire devra créer et financer deux corps d'administrateurs et d'enseignants soit 22 structures administratives chacune "étant en plus responsable d'assurer un enseignement catholique, protestant et non-confessionnel".

De plus, estime-t-on, l'effectif scolaire anglophone de six commissions prévues par le bill n'est pas suffisant pour l'établissement et le maintien d'un système d'éducation moderne. "Nous craignons fortement, conclut-on à ce chapitre, que le projet de loi puisse mener à la création de ghettos car les parents anglophones auront tendance à s'établir dans deux ou trois districts distincts pour y former une majorité".

Les membres des Eglises présents à la conférence de presse ont dit pour leur part ne pas tenir à la confessionnalité des écoles. Pour eux c'est avant tout, des garanties linguistiques qu'il s'agit d'obtenir. Toutefois, a fait remarquer M. Stanley, le bill 62 marque un point car les parents auront pour la première fois la possibilité de demander des écoles vraiment protestantes s'ils le désirent.

Les membres des deux Eglises recommandent en outre que les membres du Conseil scolaire de l'île de Montréal soient élus au sein et par les membres des diverses commissions scolaires et non pas nommés par le ministre de l'éducation comme le prévoit le projet de loi.

Ils estiment que le projet de loi "pourrait à cet égard donner lieu à des imixtions politiques regrettables et n'offre aucune garantie quant à une représentation éventuelle de la communauté anglophone auprès du conseil scolaire".

En ce qui concerne l'élection des membres des commissions scolaires, le mémoire demande qu'il ne soit pas nécessaire d'être Canadien pour être élu et pour voter. Selon M. Stanley, cette mesure pourrait avantageusement favoriser les quartiers où sont concentrés les immigrants.

Toutefois à ce propos, le pasteur André Poulain de l'Eglise presbytérienne, a fait part aux journalistes de sa dissidence. Il a affirmé qu'il n'a que très peu

Pointe-aux-Trembles

Activités de loisirs combinées: école, municipalité et paroisses

La ville de Pointe-aux-Trembles, la commission scolaire de cette ville ainsi que la régionale LeRoyer et les services de loisirs des quatre paroisses de Pointe-aux-Trembles, combinent désormais leurs efforts pour établir un programme de loisirs en commun. La nouvelle a été annoncée hier au cours d'une conférence de presse.

Le projet de programme de loisirs en commun était déjà lancé depuis 1965 mais ce n'est qu'après un sondage et de multiples discussions que l'accord a finalement été atteint. L'un des buts du programme est de "favoriser les rencontres récréatives, sportives, éducatives, sociales et culturelles de toutes

les classes et tous les groupes ethniques de la ville de Pointe-aux-Trembles".

Près de 32 activités sont prévues, allant du conditionnement physique à la discothèque, au ciné-club et à la "jeunesse littéraire". L'avantage d'une telle coordination des services de loisirs est d'utiliser le plus pleinement possible l'équipement déjà en place tant dans les commissions scolaires que dans les centres paroissiaux ou municipaux, notamment celui de l'école Daniel-Johnson.

Parmi les responsables, l'on peut noter MM. Roland Foisy, directeur du service de la récréation de cette municipalité et Jean Lafleur, du service d'éducation physique de la CS de Pointe-aux-Trembles.

APPRENDRE OU PERFECTIONNER
LES LANGUES ÉTRANGÈRES,
C'EST NOUS QU'IL FAUT CONSULTER

RENDEZ-VOUS OU TÉLÉPHONEZ

UNITED LANGUAGES OF
NORTH AMERICA LTÉE

800 PLACE VICTORIA suite 3615 - TEL 866-9555



COURS DE VOILE ET FILMS

Auditorium de la Brasserie Molson
1555 est. Notre-Dame

Vendredi le 20 février à 20.15 heures

Cours théorique d'initiation à la voile

par Marcel Létourneau

FILM: Sail to Win

Entrée libre

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE
DU
COLLÈGE DOMINICAIN DE
PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
OTTAWA

ANNÉE 1970-1971

• **CONDITIONS D'ADMISSION:** La préparation requise, notamment en philosophie, pour entrer actuellement dans les Facultés de théologie des Universités canadiennes.

• **PROGRAMME D'ÉTUDES,** conduisant aux grades civils académiques décernés en vertu d'une charte universitaire octroyée par le Gouvernement d'Ontario;

1er cycle vise une formation théologique générale et conduit au baccalauréat en théologie (B.Th.); (3 ans);

2ième cycle a pour but de rendre l'étudiant apte au travail plus spécialisé de la recherche en théologie et conduit: (2 ans);
à la maîtrise en théologie (M.Th.) au terme d'un an;
à la maîtrise ès arts (M.A.) en théologie après deux années de scolarité;

3ième cycle, d'au moins une année de résidence, conduit au doctorat (Ph.D. en théologie).

• **COURS SPÉCIAUX EN THÉOLOGIE:**

l'étudiant régulier, inscrit à l'un ou l'autre cycle d'études, a le choix de suivre quelques cours spéciaux en théologie, qui se proposent d'approfondir certains des grands problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Eglise;

on peut s'inscrire comme étudiant à temps partiel et prendre les crédits universitaires. Ces cours ont lieu le samedi, à des heures permettant à des personnes de la région de Montréal de s'y rendre facilement par train ou autobus.

• **RENSEIGNEMENTS:** s'adresser à:

Secrétariat
FACULTÉ DOMINICAINE DE THÉOLOGIE
96, avenue Empress,
Ottawa 4 - ONT.
Tél.: (613) 233-5721 ou 232-7363

Une conclusion unanime

Les chefs d'entreprises ont été les grands absents de la "révolution tranquille"

par Guy Deshaies

Les dirigeants d'entreprise ont été amenés à constater hier qu'ils avaient été les grands absents de ce qu'on a appelé au Québec "la révolution tranquille" et qu'ils n'avaient pas pris une part active aux événements qui ont marqué la décennie de 1960.

Telle est en tout cas la grande conclusion qui se dégage du premier débat du colloque Carrefour 70 organisé par le Centre des dirigeants d'entreprise à Montréal.

Hier matin, les quelque 125 membres du CDE étaient invités en effet à faire la rétrospective des années 60 en présence d'un panel composé de MM. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, Raymond Laliberté, président de la CEQ, Claude Ryan, directeur du Devoir, Léopold Marquis de la Mutuelle des services de santé du Québec et Jean-Paul Bouchard, étudiant à l'université de Montréal.

Ce premier débat, précédé d'un film sur les principaux événements de 1960 avait pour thème "l'évolution du Québec".

"Pourquoi, ont demandé les diri-

geants d'entreprise, avons-nous été les grands absents durant ces dix dernières années?" Tous les panelistes, appelés à répondre à cette question, ont d'abord été unanimes à dire que les patrons n'avaient pas été laissés pour compte et que leur non-participation ne pouvait être imputée qu'à eux-mêmes. M. Claude Ryan a expliqué cette "absence du patronat" par l'existence d'un phénomène de psychologie collective qu'il a dit avoir constaté souvent à diverses époques. Selon le directeur du Devoir le climat de la dernière décennie ne se prêtait pas à la participation patronale. M. Marquis a exprimé l'avis pour sa part que les intérêts des entreprises brimaient leur liberté d'expression et que les dirigeants d'entreprise ne prenaient pas position de crainte de nuire à leurs intérêts propres. Avant à M. Laliberté il a dit simplement que selon lui les patrons n'avaient pas pris la place qu'ils devaient prendre ce à quoi M. Fernand Daoust a répondu qu'il croyait tout de même que les associations ou organismes d'hommes d'affaires avaient tou-

Suite à la page 6



Marie-Claude Desjardins
étudiante.

"Now
I speak
English
fluently"

"Après avoir passé mon baccalauréat, je suis venue chez LPS me perfectionner en anglais. Les méthodes sont très efficaces et produisent des résultats immédiats. Puisque j'ai pu approfondir cette langue en peu de temps et parce que je la parle couramment, je prends maintenant des cours d'espagnol pour devenir trilingue."

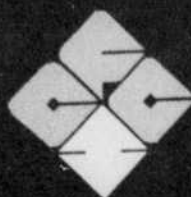
- Cours pour tous niveaux. Jour — Soir
- Programmes accélérés ou intensifs
- Début des cours chaque semaine

Prenez rendez-vous immédiatement
pour un essai gratuit.

LANGUAGE POWER SYSTEMS

878-2821 DE 9 H. A 21 H.

Etage F,
Centre International,
Place Bonaventure,
Montréal,
Québec,
500 Grande Allée — (416) 529-0331
Toronto,
401 Bay Street — (416) 362-6551



CENTRE DE
FORMATION ET DE
CONSULTATION EN
ADMINISTRATION

DU CENTRE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

STAGES INTENSIFS

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE (STE)

LES 3-4-5 MARS

- Les trois plans du travail d'équipe: la tâche, les relations humaines, la méthode de travail.
- Le comportement des individus sur ces différents plans.
- Amélioration de son fonctionnement personnel dans le travail d'équipe.

LES STYLES D'ADMINISTRATION (SSA)

LES 10-11-12 MARS

- Connaissance et discussion d'un cadre théorique des styles d'administration.
- Identification d'un répertoire de styles d'administration.
- Analyse des possibilités d'accroître l'efficacité de son style d'administration.

FRAIS D'INSCRIPTION: \$150.00 pour les deux stages n'incluant pas les frais de séjour

ENDROIT:

L'Institut Coopératif Desjardins (Levis)

Pour tout renseignement:

LE CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION
EN ADMINISTRATION
1297, de la Jonquière
Québec 8
Tél.: 683-2346

Un choix dur mais logique

C'est maintenant officiel: M. Claude Wagner, après un mois de réflexion, quitte la politique active. La décision vous émeut, mais au fond elle ne vous étonne guère. Car autant elle a dû être difficile à prendre, autant elle est logique et digne de son auteur. Par l'attitude intransigeante qu'il avait adoptée à l'endroit de son rival vainqueur avant, pendant et après le congrès libéral de leadership, M. Wagner s'était enfoncé dans un dilemme pénible. Ou il acceptait le leadership de M. Bourassa, et alors il devait ravalier avec peine des propos excessifs qu'il avait tenus à l'endroit de celui-ci. Ou il décidait de maintenir l'attitude qu'il n'avait cessé de manifester envers M. Bourassa depuis l'automne dernier, et alors il devait, en toute logique, refuser de servir sous la direction de celui-ci et à l'intérieur du système qui l'a porté à la direction du parti libéral.

M. Wagner a choisi la seconde voie, celle que lui dictaient selon ses propres termes, "le réalisme, le bon sens et le respect de sa conscience." Cette décision le met en face d'un avenir inconnu qu'il n'avait pas souhaité jusqu'au 17 janvier. Elle fait néanmoins honneur à son auteur. Car elle montre qu'il attache plus d'importance à ses convictions qu'à ses intérêts politiques immédiats. Pour M. Bourassa et le parti libéral, le départ de M. Wagner sera la source à la fois de soulagement et d'embarras. Quels qu'aient pu être les rapports personnels entre les deux hommes, tout, dans la campagne que chacun mena en vue du leadership pendant plus de trois mois, avait paru créer entre MM. Wagner et Bourassa un fossé infranchissable. M. Bourassa est un homme peu autoritaire, peu doctrinaire, plutôt porté au contact personnel, à l'analyse et à l'étude, à la conversation et au travail en comité. Il n'y a, chez lui, rien de prophétique, rien de spectaculaire. Il parle chiffres et faits. Il s'appuie, pour formuler des propositions, sur des études faites par lui-même ou par d'autres. Rien, dans son style, n'invite à l'adhésion personnelle ou à l'acte de foi. M. Wagner, au contraire, fut, dès le début de sa carrière publique, un homme de l'espèce charismatique. On a souvent contesté, au plan de la méthode ou de la raison, ses initiatives et ses attitudes: il lui est arrivé, par exemple, d'affirmer ou de laisser entendre des choses sans être capable, par la suite, d'appuyer ses avancées sur des preuves irrefutables. Mais, indépendamment de certains vices de méthode, M. Wagner avait une force réelle qu'il tirait de quelques intuitions très justes qu'il cultivait avec passion, et

d'une "communication directe" qu'il avait su créer entre lui-même et le citoyen moyen. M. Wagner souffrait, comme tous les hommes publics, de la critique et de l'incompréhension. Il rêvait sans doute secrètement d'être un homme plus complet, ainsi qu'en témoignent quelques incursions plus ou moins lumineuses dans des domaines étrangers à son champ de compétence immédiat. Mais toujours, il était ramené par sa personnalité et par l'image que celle-ci projetait dans le public, à la justice, à la propriété de la vie politique, à la valeur de l'action directe, à la force personnelle que doit incarner le chef politique dans l'esprit du citoyen. Il avait fréquenté, comme tout le monde, la grammaire libérale. Il avait atterri par hasard dans un parti appelé libéral: mais son style, sa personnalité et son esprit faisaient de lui un homme passablement perdu parmi les becs fins intellectuels et sociaux qui jouent un rôle important dans les cénacles libéraux. On voit mal, dans ces conditions, quel accord eût pu s'établir entre M. Bourassa et M. Wagner et, plus largement encore, entre M. Wagner et le groupe qui, ayant conduit M. Bourassa à la victoire, continuera vraisemblablement à dominer l'entourage de celui-ci. Des compromis de surface eussent pu être imaginés. M. Wagner se fût renié et démolit en les acceptant. M. Bourassa se fût épuisé à les trouver et à les rapiécer sans cesse. C'est donc un parti libéral plutôt soulagé qui voit M. Wagner quitter ses rangs. Mais le départ du député de Verdun sera aussi, à la veille des élections prochaines, une source d'embarras pour ce parti. Des trois candidats à la succession de M. Lesage, M. Wagner était, en effet, celui qui avait le plus de chances de faire une percée chez les éléments populaires des milieux ouvrier et rural. Le parti libéral peut déjà compter sur l'appui assez large des classes moyennes. Il est faible dans les milieux populaires. Or, on voue, dans ces milieux, un véritable culte à la personnalité directe et intégrée de M. Wagner. Et il faudra un tour de force pour que M. Bourassa réussisse à combler dans ce secteur les pertes qu'occasionnera le départ de son rival du 17 janvier. A première vue, le départ de M. Wagner devrait favoriser l'Union nationale et les créditistes. Seule une équipe libérale radicalement renouvelée pourra effacer ce handicap. Pour M. Wagner, l'acte d'hier ouvre un nouveau chapitre d'une carrière politique spectaculaire et inusitée, dont chaque phase a suscité de vives controverses.

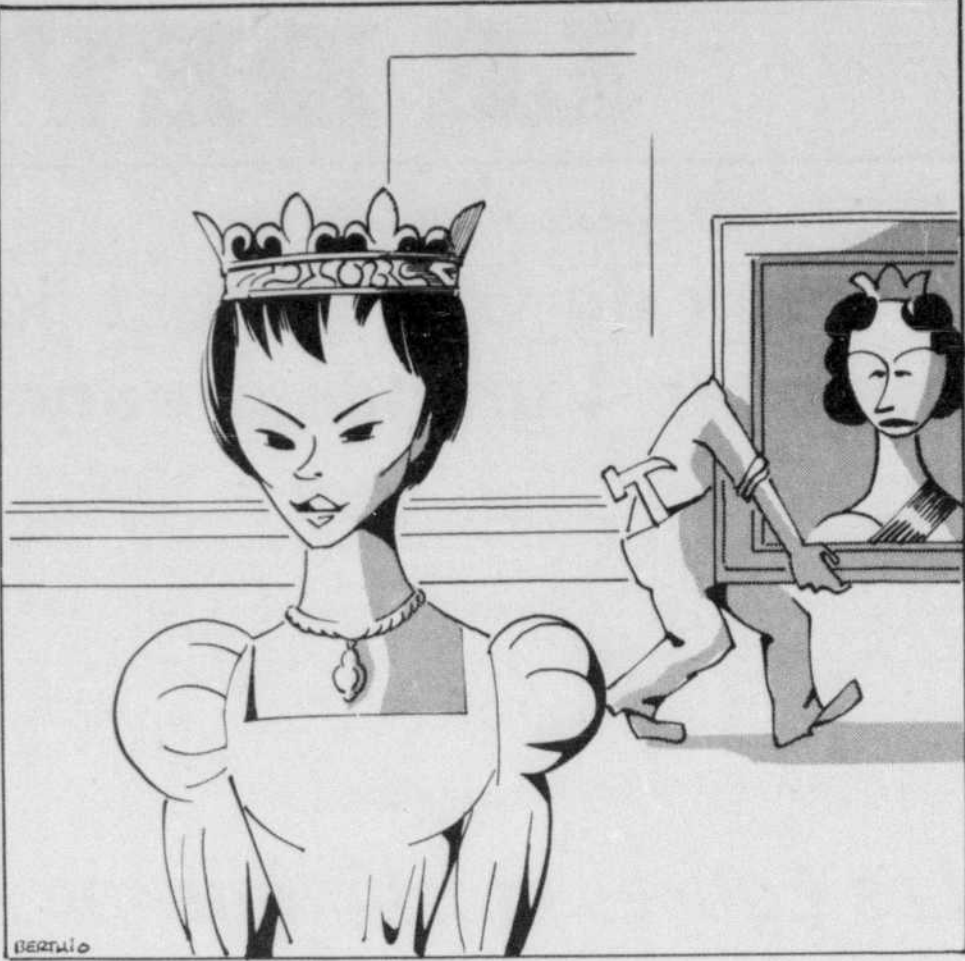
Vues peu constructives de la CSN sur la réforme fiscale

par PAUL SAURIOL

Le mémoire de la CSN au gouvernement fédéral, rendu public à l'occasion de la conférence des premiers ministres ces jours derniers, porte principalement sur le chômage et l'inflation; mais la dernière partie traite du Livre blanc sur la réforme fiscale. La centrale syndicale estime que les propositions du gouvernement représentent une amélioration sur le système fiscal actuel, mais non une réforme en profondeur; elle demande qu'on aille plus loin dans l'allègement des taxes du petit contribuable. De ce point de vue, la réforme proposée par Ottawa n'est pas négligeable, la hausse des exemptions de base à \$1.400 et \$2.800 exempterait complètement 750.000 contribuables, et réduirait les taxes de 3.000.000 d'autres dont les revenus sont relativement faibles. La CSN reconnaît que ce sont là des améliorations, mais elle juge que ce n'est pas assez pour satisfaire au principe de l'équité verticale proposé par la Commission Carter. Ce principe c'est que les contribuables qui sont dans des situations financières différentes soient taxés de façon différente et appropriée. Il s'agit donc de déterminer comment les différences de situation doivent se traduire dans la répartition du fardeau fiscal. Les changements proposés par le gouvernement doivent entraîner une diminution des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'ordre de \$1 milliard par suite de l'augmentation des exemptions de base; la déduction des frais professionnels, des frais de garde d'enfants et d'autres frais analogues représentera une autre diminution de \$325 millions dans les recettes du fisc. Cela sera plus que compensé par

une augmentation de \$1.255 millions attribuable aux modifications du barème d'imposition, et de \$245 millions pour l'imposition des gains de capital. En tenant compte de tous les autres rajustements, le Livre blanc estime que le rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers serait augmenté de \$70 millions. Il ne faut pas oublier que le taux d'imposition sur la première tranche de revenu imposable serait de 21,76 pour cent avec la réforme proposée, comparativement à 14,80 pour cent selon le régime actuel. Pour une famille de deux enfants, l'impôt serait moindre jusqu'à un revenu de l'ordre de \$9.000, au-delà duquel l'impôt serait plus élevé que selon le régime actuel. La CSN juge que cette réforme n'est pas suffisante; elle estime que les exemptions de base devraient être portées à \$2.000 pour un célibataire, et à \$5.000 pour les personnes mariées, plus les exemptions ou les crédits fiscaux pour les personnes à charge, de façon à exempter ce que la CSN considère comme le minimum vital. Pour compenser les réductions de recettes fiscales que comporteraient de telles exemptions, elle suggère des taux d'imposition plus forts sur les revenus plus élevés. Ces demandes nous paraissent contestables, et s'inspirent d'une surenchère démagogique. Tout d'abord, le principe de l'équité verticale n'exige pas que l'exemption de base aille au-delà du revenu minimum vital, comme ce serait le cas avec une exemption de \$5.000 pour un couple sans enfant. L'attitude adoptée par M. Stanfield aux Communes, lundi dernier, est plus nuancée; le chef conservateur préconise un régime de dégrèvement fiscal qui exempterait de l'impôt tous les Canadiens qui se trouvent au-dessous des niveaux de pauvreté établis par le Conseil économique du Canada. Or, dans son Cinquième exposé annuel, en 1968, le Conseil économique estimait qu'une famille de quatre personnes peut être considérée comme ayant un faible revenu si son revenu est inférieur à \$3.500. La CSN réclame beaucoup plus, puisque selon son mémoire, l'exemption de base serait de \$5.000 plus les exemptions additionnelles pour les enfants à charge. Ce ne serait pas juste d'accorder des exemptions de base aussi élevées tant que notre société ne sera pas en mesure d'accorder un complément de revenu aux économiquement faibles qui sont en deca du seuil de la pauvreté; les prestations de sécurité sociale aux indigents sont encore bien inférieures à un tel minimum vital. A mesure qu'on augmente l'exemption de base, il faut relever le barème de l'impôt pour maintenir les recettes fiscales. C'est ce que recommande la CSN; mais ce recours n'est pas illimité. Le livre blanc note que si des taux élevés sont appliqués aux revenus des travailleurs intellectuels et des cadres supérieurs, cela pourrait entraîner un relâchement dans leurs efforts, un désir de retirer des avantages non productifs qui sont justes à des impôts inférieurs, comme les indemnités de retraite ou les vacances. D'après le Livre blanc, le taux combiné de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial serait plafonné à 51,20 pour cent, au lieu de 82,40 pour cent à l'heure actuelle. La CSN estime que cette diminution est injustifiée et demande qu'on impose davantage les reve-

nue élevés pour relever les exemptions de base. Or, c'est la Commission Carter qui a recommandé un plafonnement du taux à 50 pour cent. Le taux maximum actuel peut facilement être évité, et le revenu imposable ne comprend pas les gains de capital. Avec la réforme proposée, les gens qui ont de forts revenus paieraient beaucoup plus d'impôts au taux de 50 pour cent qu'ils en paient aujourd'hui, parce qu'une forte part des revenus élevés est réalisée sous forme de gain de capital. Le taux s'appliquerait donc à des revenus plus considérables incluant ces gains de capital. Dans ces conditions, un taux d'imposition élevé pourrait décourager l'épargne et l'investissement des épargnes. L'impôt pourrait nuire à la croissance économique dont le pays a besoin. Le gouvernement estime que les lois fiscales doivent stimuler ou encourager certaines formes d'activités qui intéressent l'économie nationale et comportent des risques exceptionnels. La CSN conteste ce point de vue et soutient que tout dollar additionnel de revenu doit être taxé, quel qu'en soit le mode d'acquisition, parce que c'est une augmentation du pouvoir économique et donc de la capacité contributive. La distinction faite par le gouvernement au sujet des revenus d'investissements qui comportent des risques n'est pas acceptée par la CSN qui répond que l'on devrait alors exempter de même une partie du revenu du mineur qui risque sa vie. La comparaison n'est pas concluante. Si les épargnants se trouvent pas d'avantage correspondant aux risques, il ne seront pas incités à s'engager dans des entreprises qui sont de nature à promouvoir la croissance économique et à augmenter les emplois. Dans l'ensemble, les critiques formulées par la CSN contre le projet de réforme fiscale d'Ottawa ne sont guère convaincantes. La centrale demande que le revenu minimum vital soit exempté; or le projet est plus près de cet objectif, si l'on prend les chiffres du Conseil économique du Canada, que les sont les demandes de la CSN. Notre régime fiscal pourrait être amélioré par l'adoption du dégrèvement d'impôt au lieu des exemptions de base, et par le recours à un impôt négatif comme celui qui a été proposé aux États-Unis par le président Nixon. Les impôts indirects, qui ont un caractère régressif, doivent aussi entrer en ligne de compte comme le demande la CSN. Mais les exemptions de base que réclame la centrale syndicale ne contribueraient pas à une répartition plus équitable du fardeau fiscal.



Vive Genevieve I

Une médiation extraordinaire pour régler le conflit des postes

par Vincent Prince

Dans la dernière livraison de "Perspectives Sociales", l'abbé Gérard Dion, après avoir évoqué les difficultés récentes de la négociation dans le secteur public ou parapublic, écrit: "Toutefois on doit aussi noter que même en d'autres secteurs où l'on avait l'habitude de négocier, du côté patronal comme du côté ouvrier, on semble avoir oublié la nature même de la négociation, le chantage et les ultimatum remplaçant l'argumentation". Cet énoncé s'applique assez bien au conflit qui oppose présentement le ministre des Postes au syndicat des camionneurs de la CSN. Ni l'un ni l'autre ne négocient vraiment. Du côté syndical, la violence verbale s'accompagne de la violence physique. Tous les moyens paraissent bons pour mater l'adversaire. On compte énormément sur la force du muscle. Au fait, l'abbé Dion, toujours dans le même article, décrit assez bien le type d'action auquel recourt ce groupe de syndiqués quand il ajoute: "Dans certains syndicats, il s'est développé au Québec une sorte de militantisme syndical qui fait fi des procédures usuelles, du respect de la parole donnée et de la loi pour employer les moyens de la jungle afin d'imposer son point de vue... Il ne faut pas généraliser mais j'ai dans le Québec on n'a aussi souvent et aussi fréquemment eu recours à la violence physique, au vandalisme, au terrorisme, voire au banditisme, contre les employeurs, contre les travailleurs et même parfois pour empêcher la démocratie de s'exprimer au sein de son propre syndicat". Nous ne disons pas que cette description s'applique intégralement au syndicat des employés de G. Lapalme Inc., mais elle le coiffe dans l'ensemble assez bien. Il y a déjà eu dans ce conflit quelques arrestations pour intimidation ou vandalisme et d'autres paraissent imminentes. Les nombreux méfaits dont les journaux ont fait état, en ces derniers temps, ont créé un climat fort inquiétant. La justice ne peut sûrement fermer les yeux devant de tels excès. Le militantisme syndical ne saurait tout excuser. La provocation patronale Par contre, il ne faut pas oublier dans tout cela l'attitude provocante de la partie patronale. La partie patronale, en l'occurrence, c'est le ministre des Postes, M. Eric Kierans. Depuis le début du conflit, M. Kierans n'a pas vraiment voulu négocier avec le syndicat. Il n'a pas recherché avec lui une formule qui aurait permis à l'unité syndicale de demeurer intacte. Il a pris des décisions parfois comme si le syndicat n'existait tout simplement pas. Ces décisions se défendent probablement sur le strict plan administratif, voire sur le plan légal. Mais la légalité peut être mauvaise conseillère. Elle permet notamment d'oublier assez facilement le facteur humain. Quand M. Kierans se réplie, par exemple, derrière les nouveaux contrats qu'il a accordés aux successeurs de G. Lapalme Inc. pour prétendre que tout ce qu'il peut faire maintenant c'est de plaider auprès de ces nouvelles entreprises pour qu'elles embauchent une partie des syndiqués mis à pied et d'obtenir des cours de recyclage pour les autres, il sait fort bien que ce procédé est le contraire même de la négociation. Il demande au syndicat d'accepter un fait accompli, après quoi, seulement, il consentira à faire des démarches pour améliorer si possible le sort de ses membres. M. Louis Laberge a qualifié M. Kierans d'"aristocrate arrogant". Le qualificatif est peut-être un peu fort. M. Kierans n'est pas un aristocrate. Mais il n'a pas été, de toute évidence, formé à l'école de la négociation. Il pense tout d'abord et naturellement en fonction de l'efficacité. Et quand on pense en fonction de l'efficacité, on n'est guère porté à rechercher le compromis auquel aboutit généralement la négociation. Le syndicalisme peut même apparaître alors comme un obstacle qu'il faut absolument renverser. Nécessité de rétablir le service Le ministre des Postes est hanté, à l'heure actuelle, par un souci fort louable: rétablir au plus tôt le service postal dans la région métropolitaine de Montréal. Il est évident que le rétablissement de ce service est devenu une urgence. Le public et les maisons d'affaires ont déjà suffisamment enduré. Mais les recours aux ultimatum n'est probablement pas le moyen le plus sûr d'atteindre cet objectif. Il est toujours possible, certes, d'imposer une solution de force, mais on ne serait guère plus avancé si le service, une fois rétabli, était aussitôt désorganisé par les syndiqués mécontents de G. Lapalme Inc. C'est une éventualité qu'il faut envisager. Dans ce contexte, c'est beaucoup plus d'une médiation extraordinaire entre le ministre des Postes et le syndicat qu'on a besoin d'une action de force. Nous suggérons donc qu'on recoure immédiatement aux bons offices du ministre fédéral du Travail, M. Bryce Mackasey. M. Mackasey est déjà intervenu dans des conflits extrêmement complexes et il a su, grâce à sa souplesse, amener les parties à des compromis honorables. Il l'a fait à propos de sociétés de la Couronne. Même si le gouvernement est ici en cause, son action pourrait sûrement porter des fruits. On devrait au moins tenter l'expérience. Si le gouvernement acceptait cette médiation on pourrait ensuite, en toute logique, presser le syndicat de mettre fin à ses tactiques d'obstruction et de reprendre le travail comme à l'accoutumée.

lettres au DEVOIR

R.I.P.

Voilà bien les trois lettres qui se dégagent, à cette heure, des tentures écarlates de la chambre mortuaire où repose la dépouille mortelle du parti libéral, lequel vient de rendre l'âme aujourd'hui, ce 17 janvier 1970, après la victoire chèrement acquise du groupe bourassiste. Pendant que des personnes avisées et bien pensantes pleurent et prient au pied du cercueil encore ouvert du défunt, avant l'inhumation au cimetière de la Révolution tranquille, par contre, dans une chapelle voisine, on illumine et on pavioise de banderoles victorieuses le balcon de l'Union Nationale, ce qui faisait dire à un futur candidat de ce parti: "Je viens de gagner mes élections"! Le peuple, encore une fois, a été bafoué. Les congressistes ont sabordé leur propre parti, ce qui aura pour résultat d'apporter des milliers de tonnes d'eau au moulin souverainiste, et, en second lieu, d'assurer la victoire de l'U. N. qui aura à combattre sur un seul front, lors des élections prochaines. Le peuple se souviendra que les congressistes du parti libéral ont préféré le signe de piastre au signe de croix, en se fichant éperdument de lui. Le peuple, seul maître souverain, relèvera l'insulte d'ici quelques mois. Il voulait un chef, un maître, on lui a donné un novice, un débutant dans l'art d'administrer, un débutant extrêmement sympathique et combatif et d'une intelligence au-dessus de la moyenne. J'en conviens, mais un débutant, ayant oublié dans sa candeur naïve l'une des premières lois de la navigation fluviale, qu'il faut être matelot avant d'être capitaine et connaître tous les écueils des cours d'eau, des mers et des océans, avant de s'accrocher au gouvernail. Il demeure donc indéniable, qu'après l'écartèlement déjà commencé, — et qui se continuera, — du parti de l'opposition, l'U. N. restera le seul parti bien charpenté, uni et fort, synonyme de victoire provinciale. Un répit de quelques mois à l'U. N. lui suffira pour bien assessor sa politique provinciale sur des bases solides et se rapprocher de plus en plus du peuple, facteur primordial, le seul qui compte le jour du scrutin. Mon souhait serait, pour conclure, que le ministre de la Justice, Me Rémi Paul, s'inspire des hautes qualités et de l'esprit déterminant d'un Wagner, et, fort de l'expérience paternelle, qu'il monte lui-même au clocher du Québec pour sonner le glas du crime et de la pègre, en faisant voter une loi d'exception, afin d'assurer la sécurité collective et personnelle dont nous avons tant besoin au sein de la Belle Province. Cette même loi pourrait également revaloriser notre système judiciaire, en passe de se noyer dans une mare de sang stagnante qui rougit le pavé de nos villes et sème la terreur dans tous les foyers. H. Beaudet-HENRYVONNE. Montréal, 26-1-70

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
 Directeur: Claude Ryan
 Directeur de l'information: Jean Francoeur
 Trésorier: Arthur Lefebvre
 TÉLÉPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
 ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi: 12 mois: \$10.00.
 Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858.
 Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.

propos d'actualité

"L'avenir appartiendra à ceux qui sauront gagner la confiance de la jeune génération (...). La jeunesse a besoin d'exemples à admirer, d'êtres humains qui n'ont pas peur de lui parler. Les jeunes aiment bien le camarade Dubcek et je sais qu'ils regretteront de le voir se retirer de la vie publique. Ils sont déjà irrités par la campagne menée contre lui. Et le plus pénible, le plus embarrassant, est que d'aucuns ont ajouté leur grain de sel à cette campagne alors qu'ils n'ont pas la moindre excuse de s'abriter derrière Dubcek, car ils portent au moins une responsabilité égale (...). (Marie Mikova, adjointe de M. Smrkovsky au Parlement tchécoslovaque, texte publié par Le Monde du 1-2 février)
 "Ni la défense ni le développement d'autres nations ne peuvent être exclu-

sivement ou essentiellement une entreprise américaine. Dans toutes les parties du monde, les nations doivent être responsables au premier chef de leur propre bien-être, dont elles doivent déterminer elles-mêmes les conditions".
 Message du président Nixon sur l'état de l'Union, dont il a donné lecture au Congrès des États-Unis le 22 janvier
 "À cette époque, en raison de l'écrasante supériorité militaire et économique des États-Unis, de la faiblesse des autres grandes puissances du monde libre et de l'incapacité de nombreux pays qui venaient d'accéder à l'indépendance non seulement à se défendre, mais même à se gouverner, l'Amérique a dû assumer, pour le principal, le fardeau de la défense de la liberté dans le monde.

Au cours de deux guerres, tout d'abord en Corée, puis au Vietnam, nous avons fourni, pour aider les habitants de ces pays à défendre leur propre liberté, la plus grande part de nos ressources financières, des armes et des hommes nécessaires. Aujourd'hui, les grandes nations industrielles d'Europe, ainsi que le Japon, ont recouvré leur puissance économique; les nations d'Amérique latine — ainsi que nombre de celles qui, en Asie et en Afrique, se sont libérées du colonialisme après la Deuxième Guerre Mondiale — jouissent d'un nouveau sentiment de fierté et de dignité et sont déterminées à assumer la responsabilité de leur propre défense".
 Message du président Nixon sur l'état de l'Union, dont il a donné lecture au Congrès des États-Unis le 22 janvier

des idées

des événements

des hommes

M. Nixon fait le point sur l'état du monde

La politique étrangère des EU pour les années 70

● Richard Nixon, trente-septième président des États-Unis, a rendu public, mercredi, un document de 119 pages, sans précédent dans les annales de la Maison-Blanche, qui constitue une analyse en profondeur de tous les grands problèmes internationaux, passés, présents et futurs.

C'est une œuvre monumentale, la plus complète qui ait jamais été mise au point par une administration démocrate ou républicaine, devait dire le président Nixon en remettant cet ouvrage fleuve aux journalistes. "Nous y formulons la politique étrangère des États-Unis pour les années 70. Il illustre mon jugement quant à notre position actuelle dans le monde et ce qu'elle devra être au cours de la décennie qui vient de naître".

Ce document, préparé depuis de longs mois par le chef de l'exécutif qui est aussi le principal artisan de sa politique étrangère, a été également mis au point par ses principaux ministres, ses conseillers spéciaux, en tête desquels le Dr Henry Kissinger et tous les membres du Conseil national de sécurité ainsi que les experts du département d'État, du Pentagone et de l'ensemble complexe des divers services de renseignements, sous l'égide de la CIA.

Nous présentons ci-dessous un aperçu assez détaillé des parties du message de M. Nixon portant sur le Proche-Orient, sur le Vietnam et l'Asie et sur l'Europe.

Proche-Orient: des armes à Israël

M. Nixon a annoncé que les États-Unis ne feraient pas de nouvelles propositions de paix au Proche-Orient et réaffirmeront leur intention de fournir des armes à Israël "en cas de besoin".

Le président s'est déclaré déçu par le peu de progrès accompli dans la "concertation" avec les autres grandes puissances et inquiet des efforts faits par l'Union soviétique pour "exploiter" la situation à son profit.

"Les États-Unis considèrent tout effort de l'Union soviétique pour rechercher une position prédominante au Proche-Orient comme une cause de grave préoccupation", a-t-il dit en ajoutant que "tout effort fait par une puissance extérieure pour exploiter un conflit local à son avantage... serait contraire aux objectifs" du gouvernement américain.

M. Nixon a fait allusion à de nouvelles fournitures d'armes par les États-Unis à Israël après avoir rappelé qu'il avait vainement proposé à l'Union soviétique la limitation de ces livraisons à tous les pays du Proche-Orient. "Je réaffirme aujourd'hui notre intention déclarée d'observer soigneusement l'équilibre des forces militaires et de fournir des armes à des pays en cas de besoin", a-t-il dit.

Le président Nixon a de plus indiqué que les États-Unis ne prendraient pas de nouvelles initiatives pour rechercher une solution pacifique du problème israélo-arabe.

"Nous n'avons pas accompli autant que nous l'avions espéré il y a douze mois dans les discussions avec l'Union soviétique et les entretiens des quatre grandes puissances", a-t-il dit. "Nous sommes allés aussi loin que nous le pensons utile dans la voie de nouvelles propositions en l'absence de réponse des autres parties... On ne peut attendre des États-Unis qu'ils endossent seuls la responsabilité de formuler les conditions de la paix ou de les garantir... Mais nous continuerons à participer au dialogue aussi longtemps que nous pourrions y apporter une contribution".

M. Nixon a constaté qu'aucune formule de règlement n'aurait de chance de succès tant que les pays du Proche-Orient n'auraient pas surmonté leur "héritage de peur et de méfiance". Mais il a souligné que les grandes puissances ont néanmoins la responsabilité de ne pas laisser leurs rivalités et leurs intérêts aggraver la situation.

"Les intérêts des grandes puissances... sont impliqués dans les disputes entre les forces locales, mais nous avons aussi un intérêt commun

à éviter une confrontation directe".

L'Asie aux Asiatiques

M. Nixon a déclaré que la politique asiatique des États-Unis dans la décennie qui commence doit s'inspirer des leçons de la décennie précédente, la doctrine de Guam fournissant le cadre de cette nouvelle politique.

La liquidation du conflit vietnamien, placé au centre de toutes les préoccupations américaines en Asie, constitue à cet égard le premier pas sur la voie que M. Nixon s'était tracée à l'île de Guam en mai 1969. Le principe de l'Asie aux Asiatiques qu'il avait posé alors et qu'il vient de réitérer dans son message entraînera en effet le désengagement progressif de la présence militaire des États-Unis à travers l'Asie, en échange du maintien de l'ombrelle nucléaire américaine et d'un effort accru, de la part de Washington, dans le domaine de la coopération économique.

Le chef de l'exécutif américain conçoit l'Asie des années 70 dans la triple perspective de l'après-Vietnam, d'une participation accrue du Japon dans le développement régional et du retour inévitable de la Chine communiste dans le concert des nations.

A l'heure actuelle, le Vietnam demeure le talon d'Achille de cette nouvelle conception américaine de l'Asie puisque plus de 400.000 GIs y sont encore engagés, mais l'escalade y a été remplacée par un mécanisme de désengagement qui s'appelle "vietnamisation" et que l'Amérique entend poursuivre quels que soient les progrès de la négociation à Paris.

"La vietnamisation ne remplace pas la négociation, déclare M. Nixon, mais elle y encourage. En renforçant la capacité défensive du peuple et du gouvernement sud-vietnamiens, nous fournissons à Hanoi de solides raisons pour s'engager dès à présent dans la négociation sérieuse".

Quant au succès de ce plan de vietnamisation, qui doit se traduire par le retrait de 115.000 soldats américains d'ici au 15 avril prochain, M. Nixon constate que "des progrès palpables ont déjà été accomplis sur la voie du renforcement de l'armée sud-vietnamienne". Il en va de même pour l'aspect politique de ce plan, le programme de "pacification", qui, selon le président, a permis de réduire la fraction du territoire sud-vietnamien contrôlée par le Vietcong à moins de dix pour cent.

Les EU, puissance asiatique

"Cependant, déclare le président, la vietnamisation demeure un processus expérimental et les intentions de l'ennemi sur le champ de bataille nous sont inconnues".

Reste la négociation, que "Hanoi conçoit davantage comme un moyen de pression que comme le chemin qui mène à un compromis équitable", ajoute le président, qui énumère toutes les ouvertures de paix "généreuses et raisonnables" faites par Wa-

shington, aux yeux de qui tout est négociable hormis le droit des Sud-Vietnamiens à disposer d'eux-mêmes, et auxquelles Hanoi continue de faire la sourde oreille.

Une fois de plus, M. Nixon fait peser sur Hanoi la menace de "mesures énergiques et effectives" au cas où la sécurité de ce qui reste du corps expéditionnaire américain au Vietnam serait menacée par une recrudescence de l'activité offensive ennemie.

Revenant au problème de la négociation, M. Nixon précise que tout règlement du conflit vietnamien devra garantir également le maintien de la neutralité du Laos. Celle du Cambodge n'est pas mentionnée mais, selon une haute source gouvernementale, elle constitue, elle aussi, l'une des conditions d'un tel règlement global.

Cependant, "alors même que le conflit se poursuit au Vietnam, affirme M. Nixon, nous devons préparer déjà la transition entre la guerre et la paix". Le Vietnam continuera de coûter de l'argent. "Bien que nos dépenses purement militaires diminueront sans doute substantiellement au fur et à mesure que la vietnamisation se poursuivra, dit-il, quelques augmentations de nos dépenses au titre de l'assistance économique seront nécessaires".

Avec cet aperçu sur l'après-Vietnam, c'est vers l'Asie tout entière que le chef de l'exécutif tourne ses regards en proclamant que la doctrine de Guam constitue la leçon des sacrifices consentis par l'Amérique depuis la deuxième guerre mondiale. "En l'espace d'une seule génération, rappelle-t-il, les Américains ont été appelés à traverser le Pacifique à trois reprises pour aller combattre en Asie". Les États-Unis, affirme-t-il, demeureront une puissance asiatique et il n'est pas question, pour eux, de renier les engagements déjà souscrits, mais "nos amis asiatiques, le Japon surtout, sont en mesure d'assumer une part de responsabilité croissante pour assurer le progrès de toute la région".

Collaboration avec le Japon

A cet égard, "le Japon, qui est l'une des grandes nations industrielles du monde, a un rôle unique et essentiel à jouer dans la construction de l'Asie nouvelle et sa collaboration avec nous sera la clé du succès de notre doctrine de Guam pour l'Asie", estime M. Nixon.

Cette collaboration, fondée sur le renforcement des relations américano-japonaises consécutif au retour d'Okinawa au Japon, se limitera, bien sûr, au domaine économique. Il n'est pas question de prêter Tokyo de jouer un rôle militaire en Asie. "Nous ne demandons pas au Japon d'assumer des responsabilités qui soient en contradiction avec

les craintes et les aspirations profondes de son peuple", souligne le président.

M. Nixon salue au passage les progrès économiques accomplis par la Corée du Sud, la Chine nationaliste, la Thaïlande, Singapour et la Malaisie, il se félicite de la voie prise par l'Indonésie et souhaite que l'Inde et le Pakistan "renoncent à la rivalité coûteuse qui les oppose" pour "consacrer leurs immenses énergies à la construction d'une paix durable".

Mais "le succès de notre politique asiatique ne dépend pas seulement de la vigueur de notre collaboration avec nos alliés asiatiques, signale M. Nixon. Il dépend aussi de l'état de nos relations avec la Chine continentale et avec l'Union soviétique. Nous n'avons nullement l'intention d'imposer nos propres recettes pour l'Asie et nous espérons que les autres grandes puissances agiront dans le même esprit et qu'elles ne chercheront pas l'hégémonie".

Réaliste, le président estime, à propos de la Chine, qu'il est "peu probable que la politique américaine produise à brève échéance un effet quelconque sur le comportement de ce pays. Cependant, tôt ou tard, la Chine communiste sera prête à réintégrer la communauté internationale".

"Notre désir d'améliorer nos relations (avec la Chine), poursuit-il, n'est pas une manœuvre destinée à tirer profit du conflit sino-soviétique. Nous ne voyons aucun avantage dans l'intensification de ce conflit et nous n'avons aucune intention de prendre parti".

Enfin, déclare le président, "nous nous refusons également à faire partie d'un condominium ou coalition de super-puissances qui serait dirigée contre l'un ou l'autre des grands pays communistes".

Association avec l'Europe

"La paix en Europe est vitale pour la paix du monde", Le président Nixon développe largement et chaleureusement ce thème dans son message, trois semaines après la visite à Washington du premier ministre britannique Harold Wilson et moins d'une semaine avant l'arrivée du président de la République française. Ses déclarations sont caractérisées par ce que l'une des hautes personnalités de son entourage appelle "les relations spéciales des États-Unis avec l'Europe".

"Cette vérité (la paix en Europe) leçon apprise au prix de terribles pertes deux fois pendant le vingtième siècle, est un principe fondamental de la politique étrangère des États-Unis... Il était donc essentiel, poursuit M. Nixon, que mon premier voyage à l'étranger en tant que président fût pour les capitales de nos alliés de l'Europe occidentale". Pour M. Nixon une paix durable repose sur les trois don-

nées suivantes: une association sincère entre les États-Unis et les alliés européens; une harmonisation des politiques de défense; une volonté de négocier en vue de réduire sérieusement la tension entre l'Est et l'Ouest.

"Je me suis rendu en Europe occidentale, poursuit M. Nixon, en février 1969, pour réaffirmer l'engagement de l'Amérique dans son association avec l'Europe".

"Une telle réaffirmation, déclare M. Nixon, s'imposait sérieusement. Nous devons restaurer le principe et la pratique de la consultation. Pendant trop longtemps dans le passé, les États-Unis avaient dirigé sans écoute, parlé à nos alliés au lieu de parler avec eux et ils leur faisaient part de leurs nouvelles initiatives au lieu de les décider avec eux. Inspirés par le succès du plan Marshall, nous puissions un tel orgueil dans la direction de l'alliance que nous oublions à quel point l'origine et le succès du plan Marshall tenaient aux idées et aux

efforts des Européens autant qu'aux nôtres".

Après avoir constaté le redressement économique de l'Europe au cours des vingt dernières années, le président Nixon constate qu'une association plus équilibrée entre l'Europe et les États-Unis est dans l'intérêt de l'Amérique. Et il ajoute:

"A mesure que nous glissons de la domination vers l'association, il est possible que certains voient dans cette solution un pas vers le désengagement. Mais dans cette troisième décennie de nos engagements en Europe, l'étriquetage de nos liens est un fait indiscutable. Nous ne pouvons pas plus nous désengager de l'Europe que de l'Alaska. Nous reconnaissons que la contribution de l'Amérique continuera de se singulariser dans certains domaines, tels que le maintien d'une force de dissuasion nucléaire et un degré d'engagement suffisant pour contrebalancer la position militaire puissante de l'URSS en Europe orientale. Mais nous ne souhaitons

pas occuper en Europe une position qui ferait que les affaires européennes ne seraient pas du ressort des pays souverains qui les conduisent".

L'intégration européenne

Soulignant que l'Europe appartient aux Européens, le président Nixon ajoute: "La structure de l'Europe occidentale - l'organisation de son unité - est fondamentalement l'affaire des Européens. Nous ne pouvons pas unifier l'Europe et nous ne pensons pas qu'il y ait un seul chemin pour arriver à cette fin. Lorsque les États-Unis, sous d'autres administrations, sont devenus des avocats ardents, ils ont fait du mal plutôt qu'ils n'ont contribué à des progrès".

Abordant la question de la défense de l'Europe et de sa sécurité, le président Nixon rappelle la décision des États-Unis d'appuyer la stratégie actuelle de l'OTAN mais souligne que des consultations

Suite à la page 6

André Bardet
et les secrets de sa cuisine...



chez **Bardet**
RESTAURANT FRANÇAIS

591 est, boulevard
Henri Bourassa
en face du
MÉTRO
Montréal, Qué.

Maitre Quercy
Maitre du Club Propper Montpar
Commandeur du Lévrier
Chevalier de la Légion de Saint-Etienne
Chevalier du Sacre
Académie Culinaire de France

Pour les fins gourmets, souper à la chandelle

Réservation: 381-1777
381-2840

Fermé le dimanche

QUÉBÉCOIS!
PARTICIPONS À L'ESSOR DE



**L'ENTRAIDE
IMMOBILIÈRE
LAURENTIENNE**

2189 est, Sherbrooke, Mil. 133 - Tél.: 527-3624

Sans obligation de ma part veuillez me
fournir les renseignements nécessaires

NOM.
PRÉNOM. Age.
ADRESSE.
VILLE. Tél.:

LE CENTRE DE L'ARTISANAT DU CANADA



ST-JEAN-PORT-JOLI
QUEBEC, ROUTE 2
58 milles à l'est de
Quebec sur les rives du
St-Laurent.

Exposition permanente:
sculptures des Bourgault,
bateaux miniatures,
tissage artisanal, etc...

Endroit magnifique
pour voyages de notes

140 unités, motel et cottages
chauffés individuellement
Golf, piscine, pêche, congrès



OUVERT À L'ANNÉE Renseignements: (418) 598-6455
Demandez nos dépliants et nos tarifs

VOTRE ÉLÉGANCE SERA DOUBLEMENT DE MISE
AVEC UN BALMORAL DE VEAU NOIR DE "SLATER"

Vos souliers... tout au long du jour vous les mettez à l'épreuve. Vous leur imposez: marches fatigantes, pentes escarpées et températures variées. Point étonnant s'ils deviennent, après quelques semaines de ce traitement, fatigués, sans éclat et déformés. Avec un Balmoral de "Slater Imperial", vous êtes assurés d'être chaussés élégamment, confortablement et pour longtemps. Fabriqué de veau n.c. d'une grande souplesse, muni de résistantes semelles de cuir et pourvu d'une doublure arrière en "Kih" anglais qui maintient bien, c'est le soulier parfait pour l'homme d'affaires. Disponible au rez-de-chaussée Dupuis, dans les pointures suivantes: A-9 à 12, B-8 à 12, C-7 à 12, D-5 à 12, E-7 à 11.

\$32
la paire

COMPOSEZ: 842-6171
Dupuis - Rez-de-chaussée - Rayon 670

DUPUIS

LE GRAND MAGASIN CANADIEN À L'ACCENT FRANÇAIS

EST
LANCÉE
CE
SOIR

Une nouvelle collection de disques: écrivains du Québec

ROBERT DE ROQUEBRUNE • RINA LASNIER • FÉLIX-ANTOINE SAVARD

Microsillons incassables • Longue durée 33T½ • Textes choisis et lus par les auteurs

En vente dans toutes les librairies

FIDES

245 est, boulevard Dorchester, Montréal 129 • 861-9621 • Métro: Champ-de-Mars

\$4.00 chacun

suites
de la première
page

RICHARD NIXON

ventionnelles adéquates pour faire face à une attaque communiste de grande envergure, en Europe ou en Asie, tout en aidant nos alliés face à des menaces non-communistes en Asie. Ces forces seront adéquates également pour affronter un conflit possible ailleurs.

M. Nixon expose ensuite les raisons de ce changement de stratégie.

Les capacités nucléaires américaines, dit-il, "dissuadent les Soviétiques d'attaquer l'Europe de l'OTAN, et les Chinois d'attaquer nos alliés asiatiques".

En second lieu, "les perspectives d'attaque soviétique et chinoise coordonnée sur deux fronts contre nos alliés sont faibles par suite des risques que comporte une guerre nucléaire et de l'improbabilité d'une coopération sino-soviétique. En tout état de cause, nous ne pensons pas qu'une telle attaque coordonnée devrait être principalement affrontée par les forces conventionnelles des États-Unis". En d'autres termes, la porte serait ouverte à une riposte atomique des États-Unis en cas d'attaque conjointe russo-chinoise.

Une troisième raison de la réorientation de la stratégie américaine réside dans le désir des États-Unis de s'assurer contre une menace de haute envergure "en maintenant davantage que les forces requises pour faire face à une menace conventionnelle sur un seul théâtre d'opérations — tels que les pays européens de l'OTAN".

Le président souligne par ailleurs que dans sa "révision fondamentale" de la "politique défensive du pays" il a tout particulièrement veillé à ce que "nos préparatifs militaires n'incitent pas à l'agression ou à la course aux armements. Celle-ci pourrait en effet menacer fondamentalement la sécurité que nous nous efforçons de protéger".

Le président Nixon se dit "plus convaincu" que jamais du danger présenté par l'effort actuel des Soviétiques dans le domaine des fusées intercontinentales. "Leur arsenal d'ICBM s'agrandit ainsi que celui de fusées transportées à bord de sous-marins. Ils ont un programme de roquettes 'S.S.-9' à ogives multiples; ils s'intéressent à augmenter la précision de leurs missiles et ils mettent au point des bombes semi-orbitales. Les derniers et les plus sûrs renseignements

fournis sur ce point par les services américains spécialisés révèlent que "cette menace continue d'être sérieuse".

L'élargissement du système A.B.M. "sauvegarde", poursuit le message présidentiel, protégera les installations de lancement d'ICBM. "Minutemen" et les grands postes de commandement "contre une attaque directe lancée par l'Union soviétique". Elle défendra aussi "la population américaine contre le genre d'attaque nucléaire que la Chine communiste sera vraisemblablement à même de lancer au cours de l'actuelle décennie".

Le chef de la Maison-Blanche tient d'autre part à rassurer l'opinion en affirmant que le déploiement de nouvelles installations "Sauvegarde" ne nous contraindra pas à construire des bases de missiles (anti-missiles) et de radar à proximité de nos grandes villes.

Le document présidentiel développe les répercussions militaires de la doctrine dite de Guam. Celle-ci comporte au premier chef le renoncement définitif des États-Unis au rôle de protecteur de la paix mondiale qui s'efforce d'éteindre tous les "feux de brousse" les uns après les autres.

Le président met à part "la détention par les États-Unis de 95 pour cent du potentiel nucléaire du monde non-communiste". Mais, c'est dit, il faut "tenir compte du fait que les effectifs militaires de nos amis dépassent de loin les nôtres".

"Il est impossible de s'attendre que les forces américaines puissent faire face à toutes les menaces possibles planant sur nos alliés ou sur nos alliés éventuels à travers le monde tout entier", déclare le président. "Ceci s'applique particulièrement à la subversion et à la guerre de guérilla, ou aux guerres de libération".

L'expérience révèle, dit en conclusion M. Nixon, que "les meilleurs moyens de faire face aux insurrections consistent à les prévenir à l'aide du développement économique, de réformes sociales, de l'action policière, para-militaire ou militaire des gouvernements menacés".

TOUT ESPOIR

fiscales, il a rappelé que des rajustements pourraient être faits plus tard. Et il a ajouté: "Rien n'est immuable".

On est frappé en outre par l'insistance qu'a mise hier M. Bertrand sur la nécessité de réduire les dépenses du Québec et sur sa volonté d'instituer l'assurance-maladie malgré l'insuffisance des ressources. En somme, M. Bertrand annonce qu'il réalise déjà les conditions que pose le gouvernement central à un nouvel examen de la question du transfert des ressources fiscales.

Quand toutes les provinces, notamment l'Ontario et le Québec, auront présenté leurs budgets et qu'ils auront

démontré leur souci d'équilibrer revenus et dépenses, les circonstances auront changé et la discussion sur le partage fiscal pourrait reprendre dans un contexte nouveau.

C'est en tout cas l'espoir que fait naître à Québec la déclaration de M. Trudeau sur des rajustements fiscaux éventuels.

Si, enfin, le Québec parvient à mettre l'assurance-maladie en vigueur sans augmenter ses impôts, se conformant de la sorte aux recommandations de la Commission des prix et des revenus, M. Bertrand pourrait alors faire valoir un nouveau dossier dans ses négociations fiscales avec Ottawa.

L'AVENIR

Suite de la page 3

à économie industrielle avancée, sont en train de remodeler les sociétés selon une logique tout autre mais aussi contraignante que celle de l'Eglise au Moyen-Âge.

Une société sans grandes corporations n'accèdera pas à la modernité, a soutenu M. Dion.

Dans son exposé, M. Dion a traité du système d'éducation et du monde des affaires, en insistant sur le fait qu'il fallait faire plus que de démocratiser l'enseignement, créer des emplois, donner un visage humain à la nouvelle technologie.

Les programmes d'enseignement sont mal adaptés aux besoins des sociétés et tous les efforts déployés en vue de développer sans cesse la technologie ne semblent pas s'appuyer sur une finalité humaniste inspiratrice d'idéal, a-t-il dit.

Par contre, il a déclaré qu'on aurait tort de chercher à corriger la tendance actuelle qui fait que 60% des étudiants au Québec français se dirigent vers les sciences humaines à la suite de leurs études secondaires. Puis, s'en prenant presque aux conclusions du rapport Parent, M. Dion a fait remarquer qu'en dénonçant les sciences humaines on contribuait à la dévalorisation dans les CEGEP, alors qu'on remettait tout le problème en question aux États-Unis.

Pour que l'entreprise puisse jouer un rôle quelconque dans l'orientation de ces étudiants, M. Dion a suggéré qu'elle soit plus présente sur les campus des universités francophones, qu'elle fasse plus d'efforts pour rejoindre et retenir les étudiants prometteurs de ces universités, qu'elle organise en collaboration avec les CEGEP et les universités.

Le budget fédéral

Le ministre des finances, M. Edgar Benson espère déposer le budget fédéral le 3 mars prochain. En réponse au député conservateur d'Edmonton Ouest, M. Marcel Lambert, il a précisé qu'il s'attendait à déposer les documents budgétaires au cours de la semaine prochaine.

sités des stages de formation pour les étudiants au cours des vacances d'été, etc.

Au chapitre des relations entre le gouvernement et l'entreprise, M. Dion a souhaité que la population du Québec puisse se doter d'instruments de contrôle de l'action politique équivalents à ceux qui existent ailleurs, pour écarter la vénalité, la corruption et le gaspillage d'énergie et d'argent.

"Pour que le Québec puisse s'adapter aux conditions de la technologie postindustrielle, a-t-il affirmé, il faudra qu'il se dote d'une direction politique beaucoup plus alerte et imaginative que celle que nous avons connue ces derniers temps."

Pour ce faire, il doit chercher la collaboration constante et intime de l'université, de l'entreprise et des syndicats.

Quant aux efforts de planification du gouvernement dans le domaine du développement régional, M. Dion les a qualifiés de "plutôt stériles". Les Conseils économiques risquent de devenir des conseils de la misère s'ils ne sont pas greffés sur un pôle de croissance, et ce pôle, c'est à partir de Montréal en allant jusqu'à Sept-Îles qu'il devrait être tracé.

M. Dion a ensuite abordé la question de la participation des francophones à l'entreprise en soulignant les deux problèmes distincts qu'elle va poser: le contrôle de l'entreprise et la langue de travail.

Admettant que la distance entre la situation linguistique actuelle et l'objectif à atteindre était énorme, M. Dion a constaté que seules une meilleure formation et l'acquisition de motivations à l'égard des affaires conformes aux conditions de l'âge post-industriel offraient la garantie d'un redressement graduel de la situation.

Enfin, M. Dion a déclaré: "L'entreprise a jusqu'ici permis aux Québécois francophones de vivre; elle doit dorénavant les faire grandir".

Il s'est demandé si l'entreprise au Québec, surtout la grande entreprise, voulait être solidaire du milieu au même titre qu'elle l'était aux États-Unis ou en Ontario et s'en est pris aux entreprises qui se livrent à une espèce de "chantage moral" en menaçant de "vider la place" si le Québec versait dans tel ou tel "excès". "Je dénonce ces orientations comme mesquines, a-t-il dit, mal inspirées et comme provocatrices des 'excès' mêmes qui font l'objet des craintes et des dénégations des dirigeants d'entreprise".

Pour que l'entreprise se préoccupe de la conjoncture politique et économique et qu'elle tire les conséquences de ses anticipations, a-t-il conclu, il faut qu'elle se sente "profondément engagée dans la société et qu'elle envisage l'éventualité d'avoir à fuir le milieu comme une tragédie qu'il faut conjurer. Plus encore: elle doit chercher par tous les moyens à s'adapter aux conditions telles qu'elles émergent des actions et décisions de toute la collectivité".

Ce long exposé de M. Dion a été suivi des commentaires des panelistes invités, MM. J. Arthur Bédard, Gilles Lebel, Louis Martin, Raymond Parent et Alphonse Rivier.

Pour M. Parent, de la CSN, le point marquant dans l'évolution du Québec a été la syndicalisation des cols blancs et de la fonction publique. Cette syndicalisation, a-t-il soutenu, est un phénomène générateur qui a permis un élargissement du syndicalisme par la base. Le syndicalisme n'en est plus un "d'underdog", a-t-il dit, en ajoutant que ces changements avaient transformé la démocratie, qui ne fera sa rentrée dans l'histoire qu'au moment où le peuple se sera organisé socialement et politiquement.

Inquiet, M. Parent a prédit que si le pouvoir du peuple ne prévalait pas, le fascisme ferait son apparition au Québec.

Une philosophie nouvelle de l'entreprise sortira peut-être de cette transformation mais, quoi qu'il en soit, les stratifications du pouvoir ne pourront exister longtemps.

M. Bédard, pour sa part, s'est demandé si les relations entre le gouvernement, les syndicats, l'entreprise et l'université étaient possibles sans exiger du gouvernement des pouvoirs plus larges, allant même jusqu'à la souveraineté.

Une telle collaboration est-elle possible quand les décisions du gouvernement sont subordonnées à un autre pouvoir (fédéral) qui lui-même est dominé par des capitaux étrangers?

Il est inacceptable, a-t-il enfin déclaré, d'avoir une économie dominée par des capitaux étrangers, surtout quand le pouvoir politique est dominé par le pouvoir économique. "Il est temps qu'on se demande si les mots 'Maîtres chez nous' signifient quelque chose".

M. Rivier, de l'université du Québec, a entrevu de son côté une participation éventuelle des employés à la gestion des entreprises québécoises en affirmant que dans ces entreprises, une direction au

toritaire ne pouvait être qu'un handicap. Il faut une motivation supérieure qui implique autre chose que des stimulants matériels, a-t-il déclaré.

Quant à M. Louis Martin, il a relevé dans l'exposé de M. Dion une allusion à la défaillance persistante des médias d'information, défaillance qu'il a attribuée à une conception trop étroite de ses responsabilités de la part de la direction de ces médias et d'une mauvaise utilisation du personnel et des ressources humaines. Il faut tenter d'associer les journalistes à la définition et à l'application de politiques d'information, a-t-il proclamé.

LES CHEFS

Suite de la page 3

jours exercé des pressions discrètes mais non négligeables auprès des autorités administratives. M. Bouchard s'est dit d'avis que les patrons étaient restés captifs de leurs structures trop hermétiques d'après lui.

Les panelistes qui avaient d'abord abordé entre eux certains aspects de l'évolution du Québec durant les dix dernières années ont ensuite été interrogés notamment sur les changements de valeurs survenus dans notre société, sur le pouvoir de la jeunesse, sur les forces contestataires.

Le plus ou moins à l'écart nos valeurs traditionnelles n'a pas été créatrice, selon M. Laliberté, d'un standard de vie plus élevé. Le président de la CEQ a dit que toute hausse du standard de vie au Québec n'était attribuable qu'aux capitaux étrangers et que les changements de valeurs n'avaient aucune incidence sur la prospérité au moins à court terme. M. Marquis s'est plaint quant à lui de la disparition de la "valeur de l'âge" dans la nouvelle mentalité et s'est demandé s'il n'y avait pas là un désir de refuser l'autorité plus que l'expérience. Pour M. Ryan les Canadiens français sont encore à la recherche de valeurs nouvelles.

Le directeur du Devoir a dit à ce chapitre: "La société canadienne-française a rejeté dans une large mesure ses valeurs établies (religion, morale, autorité) et elle ne s'est pas encore entendue sur de nouvelles valeurs qui pourraient inspirer une vie sociale harmonieuse".

Hier après-midi les participants au colloque se sont tournés vers l'avenir et ont examiné avec un nouveau panel les "conditions du progrès de la société québécoise". Aujourd'hui il y aura deux panels: un sur "l'entreprise face aux années 70" et l'autre sur les "conditions d'une action patronale positive".

En ouvrant le colloque hier matin, M. André Déon, président du Centre des dirigeants d'entreprise avait invité les chefs d'entreprise à "prendre leurs responsabilités politiques". Le CDE groupe surtout des dirigeants de petites et moyennes entreprises canadiennes-françaises.

La politique étrangère des EU pour les années 70

Suite de la page 5

entre alliés sont plus nécessaires qu'on ne le croit.

"Bien que les alliés de l'OTAN soient arrivés à un accord sur la stratégie de riposte flexible, il existe des désaccords sur les charges à supporter par plusieurs membres pour ce qui est de la fourniture des troupes et du matériel que réclame cette stratégie. En outre on s'interroge sur notre support logistique, par exemple, sur la

disposition de nos forces en Europe et sur la question de savoir si les transports par air et par mer sont suffisants pour faire face aux besoins de la stratégie actuelle. Ces questions doivent être examinées en pleine consultation avec nos alliés. C'est le même processus que nous avons adopté en vue de la préparation et du déroulement des négociations avec l'Union soviétique sur la limitation des armements stratégiques nucléaires. A chaque étape

nous consultons nos alliés, non pas avec l'idée que "c'est à prendre ou à laisser" mais en sollicitant leurs avis à propos de tout l'éventail des options qui se présentent."

Les rapports avec l'Est

Abordant le chapitre des négociations en Europe, le président Richard Nixon souligne que les relations entre l'Est et l'Ouest "doivent être réglées à des niveaux différents et il serait erroné de penser qu'une super-conférence européenne serait susceptible de traiter de tous les problèmes intéressant les différents pays. L'une des priorités de l'Alliance atlantique relève de la responsabilité délicate d'intégrer nos efforts aussi bien d'ordre individuel que collectif. Avec nos alliés nous allons tenter d'apporter des réponses à ces questions fondamentales: devons-nous envisager une diminution des tensions dans le cadre d'un règlement général entre les pays de l'OTAN et ceux du pacte de Varsovie? N'y a-t-il pas, au contraire, moyen de procéder à toute une gamme d'efforts bilatéraux? Quelles sont les limites qu'il convient de fixer à ces efforts bilatéraux? Comment peut-on les synchroniser avec le système de consultation au sein de l'OTAN? Quelle serait la contribution

d'une Europe occidentale unifiée?"

M. Nixon estime qu'à défaut d'une identité de vues générale sur ces problèmes particulièrement complexes et sur une définition des rôles respectifs des nations intéressées "nous courrions le risque d'affronter des échecs et des déceptions". En dernière analyse tout progrès dans cette voie ne relève pas seulement des États-Unis et de leurs alliés, ajoute M. Nixon, mais aussi de l'Union soviétique et de ses alliés est-européens. "En fin de compte, dit-il, un système de sécurité viable embrassant l'Europe tout entière exigera une volonté de la part de l'URSS de normaliser ses relations avec l'Europe de l'Est, de dissiper sa crainte anachronique de l'Allemagne et de reconnaître que sa propre sécurité et que la stabilité de l'Europe centrale doivent en fin de compte relever de l'imposition d'une infrastructure de réconciliation. Ce n'est qu'alors qu'une ère de négociation en Europe pourra déboucher sur une ère de paix.

En conclusion, le président Richard Nixon énonce les cinq grands sujets que les États-Unis et l'Europe doivent à l'avenir traiter ensemble:

1) L'évolution d'une association mûrie reflétant la vitalité et l'indépendance des nations de l'Europe occidentale.

2) La poursuite d'une consultation honnête avec nos alliés sur la nature des menaces contre la sécurité de l'Alliance, sur le maintien d'une stratégie commune qui inspire confiance et sur un ni-

veau approprié et supportable des forces militaires.

3) La poursuite de consultations sincères avec nos alliés sur les intérêts mutuels affectés par les conversations américano-soviétiques sur la limitation des armes stratégiques.

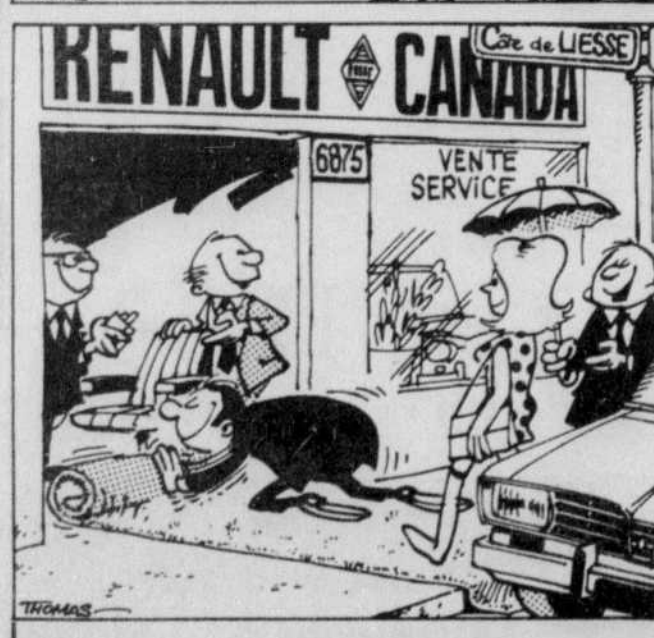
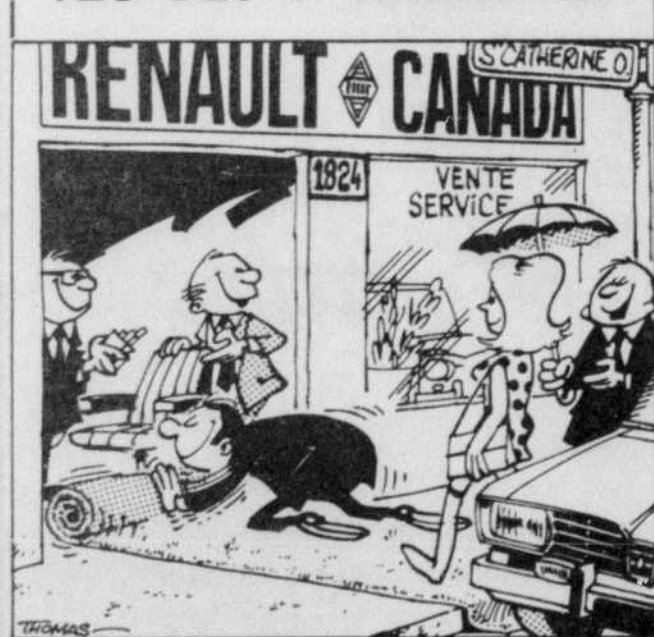
4) Le développement d'une compréhension américano-européenne de nos buts communs et de nos rôles respectifs en vue d'assurer un ordre pacifique et durable dans toute l'Europe.

5) Le développement de la coopération entre alliés et à l'échelon mondial pour faire face aux défis sociaux et humains des sociétés modernes.

Int. Utilities vend ses intérêts dans Brascan

International Utilities Corp. a annoncé qu'elle en était arrivée à un accord de principe concernant la vente de ses intérêts dans Brascan Ltd. pour un montant d'environ \$37.000.000. L'acheteur avec lequel Int. Utilities est en vue d'une entente est Jonlab Investments Ltd. de London en Ontario. Cette compagnie est une entreprise privée incorporée avec une charte ontarienne. La transaction entre les deux firmes sus-nommées porte sur 2.443.527 actions ordinaires de Brascan et sur 770 actions privilégiées de la même compagnie, actions qui seront vendues au prix du marché. Le profit que IU réalisera dans cette vente serait d'environ \$1.00 par action ordinaire, donc au total près de \$2.500.000. La part de IU dans Brascan (anciennement Brazilian Light and Power Co. Ltd.) était d'environ 11 pour cent du capital-actions en circulation.

JEU DES 5 VARIANTES



SOLUTION

- 1 - Une cigarette manque dans le paquet que le vendeur tend à sa cliente.
- 2 - Le phare longue portée à iode sur la Renault 16. Ces phares longue portée sont offerts en équipement standard sur la Renault 16 TS.
- 3 & 4 - Le nom de la rue et le numéro civique — Chacune de ces indications correspond à l'adresse d'une Succursale de Renault Canada Ltée.
- 5 - Le nombre d'enroulements du tapis que le vendeur zélé déroule sous les pieds de sa cliente.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

LESCARBEAU Emilia A. Montréal, le 17 février 1970 à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Eugene Lescarbeau, née Emilia Godin, demeurant au 1663 a. rue St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 21 février. Le convoi funéraire partira de la Société Coopérative No 302 rue Ste-Catherine est à 7 heures 45 pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 8.00 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX Joseph Hilarion, à Ville Mont-St-Hilaire, le 18 février 1970 à l'âge de 79 ans, est décédé. Joseph Hilarion Leroux, époux de Christina De Sanche, Père de Monique, de Mme Jacqueline Ross, Mme Simone Levevre, José, Jean et Adrien. Il laisse également 13 petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 février. Le convoi funéraire partira du Salon Albany Larivée, No 234 Boul. Richelieu, Ville Mont-St-Hilaire, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 9.00 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à la Société Canadienne du Cancer, seront appréciés.

Le Tadoussac

Tout à l'électricité
Edifice de prestige
de 20 étages

Chauffage électrique à câble
Radiant avec contrôle individuel
dans chaque pièce, chaque
mois de l'année.
Trois ascenseurs automatiques
à haute vitesse.
Piscine chauffée toutes saisons.
Vélomax sur le toit.
Deux authentiques bains Sauna
finlandais.
Emplacement idéal au cœur
même de la ville.
Électricité et taxes payées.
3 étages de garage.

1½ à 5½ ou plus grand

Heures de visite chaque jour de 9 a.m. à 9.30 p.m.

VISITEZ NOS APPARTEMENTS MODELES

INFORMATIONS SUR LES LIEUX
65 est, rue Sherbrooke
Téléphone: 482-2309, 482-2300

Venez vous la
couler douce à Bellerive!

Appartements spacieux, tout équipés, situés dans un parc paysager superbe, en bordure de la Rivière-des-Prairies.

Plus de 20 modèles, plus ou moins grands, dont l'un conviendra sûrement à votre genre de vie et à votre budget. Passez nous voir dès aujourd'hui. Bellerive est d'accès facile: l'ensemble est situé boul. Lévesque, entre les ponts de Cartierville et de l'autoroute des Laurentides. On peut s'y rendre par l'un ou l'autre pont ou encore par le train de banlieue du C.N., jusqu'à la gare de Cartierville.

Vous pourrez choisir entre un appartement à une chambre à coucher, à partir de \$110.

Un appartement à deux chambres à coucher (dont plusieurs comptent une salle de bain et demie), à partir de \$130.

Un appartement à trois chambres à coucher (avec deux salles de bain complètes), à partir de \$185.

Téléphone: 688-4422

Boulevard Lévesque à LAVAL

Bellerive

CKVL en '70

sait
faire
aujourd'hui
mieux
qu'hier mais
moins bien
que demain

6 à 9 h. A.M.
LUNDI AU VENDREDI



YVON DUPUIS, le dynamique animateur de DEFI, de l'avis de tous, est le champion des protagonistes radiophoniques. Il sait aborder les questions d'actualité de main de maître; avec l'aide de ses invités, toujours des experts, il élucide les préoccupations de ses auditeurs et souvent leur suggère une solution juste et raisonnable.

CKVL RADIO 850

Carrières et Professions

INGÉNIEUR MÉCANICIEN RECHERCHISTE

Recherche et Développement de l'Alcan, Ltée recherche un ingénieur mécanicien pour ses laboratoires d'Arvida (Québec); le candidat retenu sera chargé d'étudier les possibilités de conception, de modification et d'entretien de l'équipement. Il devra posséder de deux à cinq ans d'expérience de la mise en oeuvre de programmes d'essais.

Outre la direction d'un petit bureau d'études, le poste comprend la poursuite d'un programme d'étude des parties constitutives des usines d'électrolyse de l'aluminium ainsi que de leur modification et de leur adaptation en vue d'améliorer la production.

Ce poste offre au candidat s'intéressant à la recherche et aux questions d'ordre général, des contacts avec des chercheurs d'autres disciplines et avec le personnel d'exploitation de la vaste usine d'aluminium d'Arvida.

Les postulants sont priés d'adresser leur curriculum vitae à:

ALUMINIUM DU CANADA, LTÉE
SERVICE DU PERSONNEL
C.P. 6090, MONTRÉAL 101, QUÉBEC



CHIMISTE

POUR CONTRÔLE ANALYTIQUE

Pour le laboratoire de contrôle et d'analyse d'une maison de spécialités pharmaceutiques renommée située à Ville Mont-Royal. Le travail consiste à vérifier la pureté et la puissance des médicaments, comme par exemple essais sur les vitamines contenues dans divers produits pharmaceutiques. Le candidat devra posséder un baccalauréat en sciences chimiques ou pharmaceutiques, avec expérience dans un domaine connexe.

Connaissance des instruments, désirable. Bénéfices sociaux avantageux. Les personnes intéressées sont priées de se présenter à nos bureaux ou de communiquer avec le Gérant du Personnel.

FRANK W. HORNER LIMITED
5485 Ferrier,
Montréal 307, Qué.
Tél.: 731-3931 poste 29

INFORMATION

Une entreprise paragouvernementale recherche un responsable pour son bureau d'information. Ce dernier devra assurer la marche des bureaux de relations extérieures et de promotion de l'entreprise. Un journaliste détenant une bonne expérience dans le domaine politique sera préféré.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur des Services administratifs
Radio-Québec
1,000 rue Fullum
Montréal (133e)

INSTITUTEURS ou INSTITUTRICES

pour enfants âgés de 7 à 11 ans (français)
15 à 20 enfants par classe
Traitement avantageux

S'adresser à:

Mme Wm. Abbott
47 Young Street West
Waterloo, Ontario

PAPINEAU/GÉRIN-LAJOIE/LEBLANC/EDWARDS

Architectes
demandant

ARCHITECTE SENIOR
ARCHITECTE COORDONNATEUR
ARCHITECTE DE LIAISON
COMPTABLE
SPÉCIALISTE EN C.P.M.

Pour obtenir des formules de demande d'emploi, veuillez téléphoner à:

342-0680

ou écrire à:

Papineau, Gérin-Lajoie, LeBlanc, Edwards,
3600 Van Horne, suite 400, Montréal
Ces demandes devront être retournées le/ou avant le
27 février 1970.

KRAFT

ÉCONOMISTE DOMESTIQUE

Le département de la publicité de Kraft Foods Limited est à la recherche d'un Économiste Domestique pour son bureau-chef à Montréal.

Les candidats devront être diplômés d'une École en Économie Domestique, avoir complété un stage d'un an dans un hôpital et avoir travaillé de trois à cinq ans, de préférence dans le domaine du service du consommateur et pouvoir raisonnablement converser couramment en anglais et en français.

La personne choisie aura la responsabilité de la création et de l'administration de standardisation des recettes, employées pour la publicité et devra éventuellement s'occuper, à créer de nouvelles recettes ainsi que des responsabilités des relations publiques.

Programme de bénéfices marginaux comprenant plan gratuit d'assurance-hospitalisation et assurance médicale de premier ordre, contribution au plan d'assurance-vie et caisse de retraite.

Faire parvenir les demandes par écrit, en incluant curriculum vitae, scolarité et expérience sur le marché du travail.

Kraft Foods Limited,
Bureau du Personnel,
C.P. 6118,
Montréal 101, P.Q.

INGÉNIEUR EN ÉLECTRONIQUE AÉRONAUTIQUE

JUSQU'À \$12,600
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
OTTAWA

La Division de la technique aéronautique du ministère fédéral des Transports emploie des ingénieurs professionnels qualifiés dans ses bureaux régionaux un peu partout au Canada, pour s'assurer que l'étude et la construction des aéronefs civils et de leurs accessoires sont conformes aux prescriptions de navigabilité.

Le titulaire du poste d'ingénieur en électronique aéronautique actuellement vacant sera chargé de fournir des conseils, à titre de spécialiste, sur l'acceptabilité des installations électriques et électroniques des aéronefs ainsi que sur les études techniques présentées à la Division sous forme de soumissions, pour justifier l'homologation de divers prototypes d'aéronefs, ou l'homologation ou la modification de prototypes supplémentaires.

On invite les ingénieurs professionnels qualifiés possédant bon nombre d'années d'expérience de la technique électrique des aéronefs et du génie aéronautique à rencontrer les représentants du ministère pour discuter de cette occasion d'emploi.

ENTREVUES À MONTRÉAL
MERCREDI, LE 25 FÉVRIER 1970
De 8 h à 16 h.

Pour obtenir une entrevue, composez 636-3316

Si vous ne pouvez vous présenter à une entrevue, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:



Fonction
publique
du
Canada

CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES,
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE,
OTTAWA 4 (ONTARIO).

De plus amples renseignements vous seront
communiqués sur demande.

INGÉNIEUR PROFESSIONNEL

demandé pour occuper un poste supérieur au sein du personnel permanent d'un important producteur d'amiante dans le sud du Québec, près de Sherbrooke.

Un Ingénieur Professionnel gradué en Génie Mécanique ou Civil capable de diriger des projets de génie en ce qui regarde l'aménagement des usines et de l'équipement, et aussi le ré-aménagement des facilités d'usinage. Les candidats devront avoir une attestation de leurs accomplissements dans le domaine du génie relatif à de pareilles fonctions, de préférence dans l'industrie lourde, en plus de posséder l'aptitude pour assumer de plus grandes responsabilités professionnelles. Le salaire sera en rapport avec l'habileté technique. Conditions de travail agréables, facilités de logement, programme complet non contributaire de bénéfices sociaux. Endroit idéal avec toutes facilités de banlieue.

S'adresser par écrit au:

Gérant de l'Embauchage,
Canadian Johns-Manville Cie., Ltée.,
Asbestos, Que.

POSTES D'ENSEIGNEMENT

AU NIVEAU COLLÉGIAL
POUR SEPTEMBRE 1970

DANS LES MATIÈRES SUIVANTES:

ANGLAIS
ARTS PLASTIQUES ET HISTOIRE DE L'ART
ÉCONOMIQUE
FRANÇAIS (langue et littérature)
HISTOIRE
INFORMATIQUE
PHILOSOPHIE
PHYSIQUE
POLITIQUE
PSYCHOLOGIE

Adresser curriculum sommaire à:

DIRECTEUR DU PERSONNEL
C.P. 438
Station Westmount, Montréal 215, Qué.
N.B. Qualification minimum: licence ou l'équivalent.

DIRECTEUR

ÉVALUATION-DIVISION GÉNIE
JUSQU'À \$18,500

Notre client recherche un administrateur expérimenté possédant une solide formation d'ingénieur dans le domaine Electro-Mécanique. Un minimum de quatre années d'expérience dans les techniques d'analyse se rapportant à l'estimation des valeurs (value-analysis) est nécessaire. Le candidat doit être très familier avec les techniques d'emballage pour équipement électronique, avoir acquis une vaste expérience dans les méthodes d'établissement des coûts et des procédés de fabrication se rattachant à l'industrie électronique. Il sera appelé à travailler dans un milieu en pleine expansion et il doit posséder de l'imagination et des qualités de chef. Faire parvenir son curriculum vitae à: G. Maurice Gilbert et mentionner le dossier no LD-343M.

Votre demande sera traitée confidentiellement et une réponse vous est assurée.



**LE CONSEIL DE
PLACEMENT PROFESSIONNEL**
555 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 - 866-2807

DIRECTEUR

MAINTIEN DE LA QUALITÉ/TÉLÉCOMMUNICATIONS
JUSQU'À \$17,000

Une importante compagnie canadienne fabriquant une grande variété de produits électroniques modernes recherche un ingénieur diplômé en électronique ou en électricité pour prendre la direction et le contrôle des opérations des groupes se rattachant aux Méthodes, à la Vérification, aux Statistiques et aux Coûts. Ses responsabilités comprendront la préparation et le contrôle des budgets de ces groupes, l'analyse statistique des données en vue de mettre l'accent sur tous les aspects se rapportant au contrôle des coûts et à l'établissement des standards économiques de vérification pour tout ce qui concerne les méthodes de contrôle de la qualité et des produits fabriqués. Le candidat choisi devra être familier avec les techniques modernes de contrôle de la qualité et avoir fait ses preuves comme administrateur. Lieu de travail: Montréal. Faire parvenir son curriculum vitae à G. Maurice Gilbert et mentionner le dossier LD-341M.

Votre demande sera traitée confidentiellement et une réponse vous est assurée.



**LE CONSEIL DE
PLACEMENT PROFESSIONNEL**
555 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 - 866-2807

GÉRANT

ANALYSES ET ESTIMATIONS
JUSQU'À \$13,500

Notre client, une compagnie canadienne renommée dans le domaine de l'équipement électronique, recherche un gérant pour prendre charge du département "ANALYSES ET ESTIMATIONS" se rattachant à la Division Télécommunication à Montréal. Le candidat doit être un bachelier en commerce ou l'équivalent ou un ingénieur possédant de vastes connaissances administratives et un minimum de cinq années d'expérience dans la fabrication d'équipement électronique est nécessaire. Il doit être versé dans les techniques d'estimation, les méthodes industrielles, les statistiques et l'établissement des coûts. La fonction comporte également la responsabilité d'établir et de développer les méthodes et chemins qui s'imposent, lors de l'estimation et de l'analyse de ses coûts de production, afin de tenir compte des changements se rapportant aux prix et méthodes de fabrication. Faire parvenir son curriculum vitae à G. Maurice Gilbert et mentionner le dossier LD-342M.

Votre demande sera traitée confidentiellement et une réponse vous est assurée.



**LE CONSEIL DE
PLACEMENT PROFESSIONNEL**
555 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 - 866-2807

SURVEILLANT

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (MÉCANIQUE)
JUSQU'À \$12,000

Notre client recherche un spécialiste du contrôle de la qualité pour diriger et coordonner le personnel d'inspection et exercer le cas échéant, toute surveillance normale ou spéciale qui s'impose et toutes autres fonctions d'inspection incluant l'usinage. Il aura la responsabilité du développement des standards de la compagnie. Le candidat doit posséder une expérience administrative appropriée des connaissances en mécanique ainsi qu'en électronique et avoir acquis un minimum de 5 à 6 années d'expérience dans le contrôle de la qualité en relation aux procédés de fabrication mécanique dans la production d'équipement ou des produits aérospatiaux. Lieu de travail: Montréal. Veuillez mentionner le dossier LD-344M.

Votre demande sera traitée confidentiellement et une réponse vous est assurée.



**LE CONSEIL DE
PLACEMENT PROFESSIONNEL**
555 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 - 866-2807

SURVEILLANT

MÉTHODES ET PROCÉDÉS
JUSQU'À \$10,000

Notre client recherche un diplômé d'université ayant un minimum de quatre années d'expérience dans le domaine des méthodes et procédés. Le candidat aura la responsabilité de mener à bien les enquêtes, les études, les projets et de formuler les recommandations. Il s'occupera également de la préparation de manuels sur les systèmes et procédés de contrôle administratif pour le département de fabrication d'appareils de télécommunications. Il doit être familier avec les méthodes comptables et posséder une connaissance approfondie des méthodes courantes utilisées en affaires, y compris l'utilisation des rapports, la compilation et la systématisation des données devant être utilisées par l'ordinateur. Lieu de travail: Montréal. Veuillez mentionner le dossier LD-346M.

Votre demande sera traitée confidentiellement et une réponse vous est assurée.



**LE CONSEIL DE
PLACEMENT PROFESSIONNEL**
555 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 - 866-2807

SURVEILLANT

PLANIFICATION (TÉLÉCOMMUNICATIONS)
JUSQU'À \$10,000

Le surveillant de la planification aura la responsabilité de coordonner et d'examiner les demandes des clients, l'entreposage et l'espace requis, main-d'œuvre nécessaire et les livraisons de matériel. Il s'occupera aussi des prévisions, du travail en cours et des rapports de délais le cas échéant. Le candidat doit posséder de vastes connaissances dans le domaine de la planification, l'établissement des horaires, les méthodes d'étalage et pouvoir aussi utiliser les mathématiques afin d'évaluer l'impact d'un programme par rapport à un autre. De préférence, il détiendra un diplôme en électronique d'une école technique ou l'équivalent, et un minimum de cinq années d'expérience dans la planification industrielle. Lieu de travail: Montréal. Veuillez mentionner le dossier LD-345M.

Votre demande sera traitée confidentiellement et une réponse vous est assurée.



**LE CONSEIL DE
PLACEMENT PROFESSIONNEL**
555 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 - 866-2807

Aux sociétés qui utilisent le port

Cessez vos querelles et votre sort s'améliorera - Jamieson

par François Barbeau

"La mauvaise publicité qui entoure le port de Montréal depuis ces dernières années n'est pas la responsabilité du ministre des transports, c'est la vôtre."

C'est en ces mots que s'adressait hier soir aux membres du Grunt Club le ministre des transports, M. Don Jamieson.

Le Grunt Club représente en quelque sorte une fraternité de toutes les sociétés et compagnies qui utilisent le port de Montréal, et devant ses membres, le ministre n'a pas mâché ses mots.

Il a rejeté sur le manque de cohésion entre les divers utilisateurs du port tous les maux qui se sont abattus sur le port de Montréal depuis ces dernières années.

"Cessez vos querelles, a-t-il lancé, et votre sort s'améliorera."

On attendait de M. Jamieson qu'il précise la nouvelle politique de son ministère dont il a fait part à Ottawa mardi. Il en a dit quelques mots, notamment en ce qui a trait à l'autonomie plus grande qu'il voudrait accorder aux ports.

"Cette autonomie, a-t-il souligné, vous la réclamez à grands cris depuis des années, mais avez-vous apporté des suggestions concrètes? Non. Vous parlez de participa-

tion, mais l'avez-vous définie? Non. Ne vous leurrez pas. L'autonomie du port de Montréal impliquera une grande participation, que vous n'atteindrez qu'au moment où vos querelles internes seront réglées."

"Le ministère des transports, a poursuivi M. Jamieson, ne fera pas du port de Montréal ce qu'il doit être si vous ne pouvez vous accorder entre vous."

Le ministre a laissé entendre que pour mieux canaliser le travail du ministère des transports, il serait judicieux d'abandonner sa juridiction sur les ports à vocation de plaisance ou de pêche, pour ne se consacrer qu'aux 300 ports affectés vraiment au commerce. Les autres ports pourraient tomber sous la juridiction du ministère des pêcheries, par exemple.

A plusieurs reprises dans son allocution, M. Jamieson a souligné que le port de Montréal était le plus grand port du Canada et a promis toute sa collaboration pour faire qu'il le demeure.

Finis les enquêtes, les comités, nous agissons, nous prenons nos responsabilités, c'est-à-dire que nous établissons une ligne de conduite portuaire fondamentale que nous pourrions par la suite modifier au gré des événements et des besoins, a-t-il conclu.

Le CTC ne peut engager les syndicats à se soumettre à des contraintes salariales

OTTAWA (Le Devoir) — Le Congrès du Travail du Canada a déclaré hier que ses structures démocratiques ne lui permettent pas d'engager les syndicats à se soumettre à des contraintes salariales.

Parlant à Ottawa, M. Joseph Morris, vice-président du CTC, a expliqué que les décisions concernant les revendications salariales sont prises par les salariés eux-mêmes, au cours d'assemblées syndicales locales ou régionales, pour être ensuite négociées séparément entre les travailleurs et les employeurs de milliers d'entreprises et d'agences à travers le pays. "Une recommandation venant du sommet n'engagerait aucunement ni les syndicats ni les sections individuelles, tout comme les promesses faites par des organisations telles que l'Association des manufacturiers canadiens ou la Chambre de commerce ne peuvent engager leurs affiliés individuels."

Le porte-parole syndical justifiait ainsi l'attitude des centrales ouvrières face aux tentatives de la Commission des prix et revenus d'engager les salariés dans un mouvement général de lutte à l'inflation. Il a déclaré qu'il allait de soi que la CTC s'inquiétait de l'érosion croissante du pouvoir d'achat des salariés canadiens.

Mais nous nous inquiétons tout autant de l'augmentation du taux de chômage qui afflige le pays et du tort considérable que ne manquerait pas de créer toute politique irreflexive à l'égard de l'inflation.

"Nous accueillerons cependant avec joie toute tentative réelle et sincère, de la part d'employeurs et de gouvernements, en vue d'enrayer la montée des prix. Le fait indéniable, c'est que les salaires ont toujours été à la traîne des prix et

des profits et que le salarié ne cesse d'essayer de rattraper un dollar qui ne cesse de se rétrécir."

Le chef syndical s'est dit assuré que toute amélioration de la situation des prix et tout progrès dans l'atténuation du décalage actuel en-

tre les salaires et les prix ne manqueraient pas de se refléter dans les revendications salariales futures.

Pour l'instant, le CTC n'est pas prêt à prendre d'engagement liant le mouvement syndical, puisqu'il ne pourrait en garantir l'application.

Jean-Pierre Goyer

L'armée devrait intervenir si le Québec faisait sécession par des moyens violents

par Pierre-L. O'Neill

M. Jean-Pierre Goyer, représentant du comté de Dollard à la Chambre des communes, a déclaré hier qu'il favoriserait l'intervention armée du gouvernement fédéral si le Québec devait un jour se séparer sans le respect des exigences de la démocratie. M. Goyer participait avec deux de ses collègues, MM. John Roberts et Pierre De Bené, au débat-midi des étudiants de l'Institut de polytechnique de l'université de Montréal.

Les trois députés ont bénéficié de dix minutes chacun avant la période d'une heure consacrée aux questions de l'auditoire. L'intervention qui a causé le plus d'émoi avait trait à des propos tenus récemment par M. Goyer à une émission de Radio-Canada, voulant qu'il favorise l'intervention armée du fédéral advenant la séparation du Québec. En exigeant du député des explications, l'étudiant s'est permis d'ajouter: "Moi j'aime cela qu'on me fasse peur", à quoi M. Goyer a aussitôt répondu: "Moi aussi j'aime cela qu'on me fasse peur, mais

vos propos ne me font pas peur". L'explication du député Goyer se résume en trois points:

1) "J'ai dit d'abord, que si la séparation du Québec se faisait par un coup d'Etat, ou par la violence, ou par des éléments anarchiques, je trouverais alors normal que le fédéral intervienne pour mettre de l'ordre dans la situation."

2) "J'ai dit par contre, que si la séparation se faisait par la seule volonté de l'Assemblée nationale, je ne l'accepterais pas non plus. Nous avons été élus pour oeuvrer au niveau fédéral, et les autres députés pour oeuvrer au niveau provincial; je ne peux pas accepter que les députés provinciaux décident seuls de quitter la confédération."

3) "J'ai dit enfin que si le gouvernement décide la tenue d'un référendum où tous les citoyens pourront voter librement, je respecterais alors la règle de la démocratie."

En outre, M. Jean-Pierre Goyer a fait valoir aux étudiants "qui se veulent socialistes et anti-bourgeois", que leur bataille en faveur de la

gratuité scolaire au niveau universitaire se fait peut-être au détriment de milieux défavorisés. Selon lui, les plus grands spécialistes reconnaissent que l'enfant éduqué dans un milieu défavorisé entre deux et six ans, s'en trouve marqué pour le reste de sa vie. Aussi préconise-t-il pour atténuer cette injustice sociale, que le gouvernement hypothèque le budget général consacré aux autres secteurs de l'éducation pour l'investir dans la construction et l'entretien de maternelles. "Votre combat se fait au détriment des enfants", a lancé le député aux étudiants piqués au vif.

Le député a également exprimé l'opinion que les étudiants perdent beaucoup trop de temps à discuter de l'indépendance du Québec: "Il y a d'autres problèmes a-t-il dit, d'urgence plus urgents et qu'il va falloir régler quels que soient les changements politiques que l'on envisage. Je souhaiterais que des étudiants en polytechnique nous parlent plutôt de problèmes tels que la drogue, la pollution ou

autres. Cela me déçoit beaucoup de voir que l'on fait de la sémantique politique au lieu de se préoccuper de la société que l'on doit bâtir".

Le PQ, assurance contre l'anarchie - R. Lévesque

CHICOUTIMI (PQ) — Le chef du Parti québécois, M. René Lévesque, a déclaré hier que son parti était une assurance contre l'anarchie parce qu'il réussissait à apaiser certains esprits.

Prenant la parole devant les membres du Cercle de presse de Chicoutimi, le chef péquiste a dit qu'en l'espace de deux semaines, chacune des 108 circonscriptions de la province pourrait avoir son candidat du Parti québécois. Actuellement, selon M. Lévesque, le parti compte un peu plus de 30 candidats officiels.

Quant au financement de la campagne électorale qui s'en vient, M. Lévesque a annoncé une vaste campagne de souscription pour les prochains mois, ajoutant que cette campagne se serait avec l'argent des membres et des partisans.

Le député de Laurier a déclaré que dans le moment, le fonds d'opération du parti est de \$150,000 pour l'année 1970.

"Rajoutons un montant de \$90,000 pour les frais de télévision et vous aurez l'actif du PQ. Nous ne sommes pas en déficit et nous voulons amasser le plus d'argent possible. Je ne peux dire si nous aurons \$500,000 ou \$1 million, mais nous lutterons avec ce que nous aurons".

La polyvalente de Mont-Royal

La commission s'en remet à Cardinal

La commission scolaire franco-catholique de la ville de Mont-Royal rencontrera mercredi prochain le ministre de l'éducation, M. Jean-Guy Cardinal afin de discuter avec lui des problèmes qu'elle rencontre dans ses projets d'a-

ménagement d'une polyvalente pour filles. Entre-temps, hier soir, le maire Réginald Dawson avait un entretien avec les commissaires anglophones pour négocier un compromis au terme duquel la commission scolaire protestante

céderait une portion de terrain aux francophones. On sait que toutes les démarches faites jusqu'ici en ce sens ont abouti à un échec.

Mardi soir, les commissaires franco-catholiques ont eu à affronter leurs commettants.

Les parents en colère à la suite de la décision prise la veille par le Conseil municipal ont rappelé l'urgence de la situation. L'école actuelle de la rue Rockland est nettement insuffisante pour répondre aux besoins de la population étudiante et on prévoit l'application du double horaire pour l'an prochain.

On sait que le conseil municipal a refusé lundi de céder une partie du parc Mohawk à des fins d'expansion même si le projet des commissaires prévoyait que les services scolaires situés dans le parc serviraient également de centre culturel pour l'ensemble de la population.

Compte tenu des précédents enregistrés par d'autres commissions scolaires qui ont jumelés les services scolaires et culturels, compte tenu également des précédents enregis-

trés à Mont-Royal même où des clubs privés anglophones sont installés dans des parcs, les parents n'admettent pas que leurs commissaires aient essuyé un échec.

Le président de la commission, M. Jean Charbonneau a admis que la défense du projet aurait pu être un peu plus dynamique mais il a principalement rejeté le blâme sur le maire Dawson qui a permis qu'un vote soit pris, lundi soir, alors que l'assemblée du Conseil avait déjà été levée.

Hier soir, le comité d'action de la polyvalente française de Ville Mont-Royal a présenté une pétition de quelque 800 signatures et réclamé que des mesures d'expropriation soient immédiatement prises pour permettre l'expansion à même les terrains des résidences environnantes.

Lemieux, Gravel, Reggie, de nouveau sommés de comparaître en cour

Trois membres du mouvement d'unilinguisme québécois ont reçu l'ordre hier, de comparaître de nouveau devant les tribunaux pour leur participation à une émeute, l'autome dernier. Les trois suspects viennent tout juste d'être libérés des mêmes accusations.

Les citations ont été émises contre Raymond Lemieux, président de la Ligue pour l'Intégration Scolaire, un organisme qui réclame l'unilinguisme français dans les écoles québécoises; Reggie Chartrand, fondateur du mouvement des Chevaliers de l'Indépendance, et Laurier Gravel, vice-président de la LIS.

Les trois hommes sont accusés d'avoir résisté à leur arrestation, d'avoir refusé de se disperser après la proclamation de la loi de l'émeute et d'avoir incité la foule à l'émeute lors d'une manifestation qui s'est déroulée à St-Léonard, le 10 septembre dernier.

Lemieux, qui a été libéré lors de son enquête préliminaire, devant le juge Jacques Anctil, jeudi dernier, est également accusé de sédition.

Chartrand et Gravel ont été libérés lors de leur enquête préliminaire, mardi, par le juge en chef André Fabien, de la Cour des sessions de la paix.

L'abandon des poursuites lors de l'enquête préliminaire signifie uniquement que le juge qui préside l'audience en est venu à la conclusion qu'il n'y a pas suffisamment de preuves pour justifier la tenue de l'enquête. Les accusés ne sont pas, de ce fait, acquittés.

Les trois hommes devront comparaître d'ici une semaine.

Le spécial "fin de semaine" Hertz

Prix réduit sur la voiture et sur le millage!

Louez une voiture Hertz pour la fin de semaine. Vous ne paierez que \$19.95 (plus millage) pour une Ford ou autre voiture de marque, à partir du vendredi midi jusqu'au lundi matin à 9 heures. Voilà donc une économie de \$19.05 sur les tarifs ordinaires (\$39.00 plus millage).

L'essence est à nos frais. Et nous vous offrons en plus les premiers 25 milles. Il vous suffit de présenter le bon ci-dessous au comptoir Hertz.

Contactez le bureau Hertz de votre région pour réserver une voiture Hertz pour la fin de semaine!

un seul bon par location

GRATIS

25 MILLES GRATUITS SUR UNE VOITURE HERTZ. Valable pour 25 milles gratuits quand vous louez une voiture Hertz en fin de semaine dans les villes ci-dessous. Ce bon n'a aucune valeur monétaire.



Valable seulement à Québec, Montréal, Ottawa, Windsor, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Prince George et Victoria.

La route est meilleure avec Hertz.

©1970—Hertz System, Inc.

MAISON D'ÉDITION

REPRÉSENTANT POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

FONCTIONS:
Visiter les commissions scolaires, rencontrer les professeurs, directeurs, etc., afin de faire connaître nos publications.

QUALIFICATIONS:
Une excellente éducation, une bonne présentation, expérience dans le domaine scolaire si possible.

TRAITEMENT:
Basé sur l'expérience et les qualifications. Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae en incluant les références et en faisant mention du salaire désiré.

Écrire à:
Le Directeur du Personnel,
Case 1272, Le Devoir.

DENTISTE

Traitement jusqu'à \$17,850.

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social AMOS, QUE.

Fonction publique du Canada

FONCTIONS:
Fournir les soins dentaires aux Esquimaux et aux Indiens.

QUALITÉS REQUISES:
Diplôme universitaire reconnu en art dentaire et un permis de pratiquer dans l'une des provinces du Canada.

NOTA:
Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage du français et de l'anglais.

S'inscrire immédiatement à la Commission de la Fonction publique du Canada, Place du Canada, suite 1360, Montréal 101, P.Q. ou l'on peut se procurer des formulaires de demande d'emploi; ces formulaires sont aussi disponibles aux bureaux de poste et aux Centres de Main-d'œuvre du Canada. MENTIONNER LE NUMÉRO 70-M29.

VÉRIFICATEUR ITINÉRANT

Ministère des Travaux Publics MONTRÉAL, P.Q.

Fonction publique du Canada

\$9,550. - \$10,850.

FONCTIONS:
Travail de vérification de comptes, de projets, de contrôle interne, de recommandations, de modifications à des programmes.

QUALITÉS:
Diplôme universitaire en comptabilité, commerce, finance ou administration OU détenir un diplôme reconnu (C.A., R.I.A., C.G.A.) d'associations de comptables et démontrer les aptitudes requises pour l'exercice des fonctions pertinentes à la vérification financière.

Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage du français et de l'anglais.

Le candidat sera appelé à voyager souvent.

S'inscrire immédiatement à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA, Place du Canada, suite 1360, Montréal, P.Q. ou l'on peut se procurer des formulaires de demande d'emploi; ces formulaires sont aussi disponibles aux bureaux de poste et aux Centres de Main-d'œuvre du Canada. Mentionner le numéro 70-M30 (F1 2).

PROFESSEURS DE FRANÇAIS TRAITEMENT JUSQU'À \$14,363

FONCTIONS:
Enseigner le français comme langue seconde dans l'une des Écoles de langues de la Commission de la Fonction publique.

LIEU DE TRAVAIL:
La plupart des postes à pourvoir se trouvent dans la région de la capitale nationale; cependant, il peut éventuellement se présenter des vacances à Toronto, à Montréal et à Québec.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:
Baccalauréat ès Arts, en pédagogie ou dans une discipline connexe. Connaissance approfondie du français. Une certaine expérience dans l'enseignement, bien que non indispensable, constituera un avantage pour les candidats.

MODALITÉS D'INSCRIPTION:
Une attestation des études du candidat et de son expérience dans l'enseignement doit accompagner la formule PSC 367-401 "Demande d'emploi" qu'on peut se procurer au bureau de poste ou à l'un des bureaux de la Commission de la Fonction publique. Ces documents devraient être envoyés immédiatement à l'adresse suivante:

Fonction publique du Canada
Cadres socio-économiques, Commission de la Fonction publique du Canada, Tour "A", Place de Ville, Ottawa 4 (Ontario).

On peut obtenir de plus amples renseignements sur demande.

Dans toute correspondance, veuillez mentionner le numéro de concours 70-440.

VÉRIFICATEUR

Notre client, une compagnie importante de Pâtes et Papiers, située dans l'est du Canada recherche un vérificateur.

Ceci est un nouveau poste, relevant du Contrôleur. Le titulaire serait responsable de toutes fonctions de système et de contrôle. Il devra s'occuper également de l'analyse et l'interprétation des états financiers, et des résultats départementaux.

Les candidats doivent posséder une formation universitaire en Commerce ou l'équivalent dans le domaine comptable, et avoir l'expérience requise pour mettre en valeur ses connaissances dans toutes les activités de vérificateur. Ils auront aussi le potentiel nécessaire pour assumer des responsabilités de plus en plus grandes.

Habileté à communiquer oralement et par écrit en français et en anglais est requise. Le salaire initial intéressera ceux qui gagnent présentement à peu près \$10,000 par année.

Toute offre de services sera reçue confidentiellement par Monsieur M.P. Malone à notre bureau de Montréal, 1440 rue Ste-Catherine, ouest, suite 810, Montréal 107, Québec.

LEETHAM, SIMPSON LIMITED

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION — MONTRÉAL, TORONTO, VANCOUVER, NEW YORK

condition



Une grande liberté, des détails raffinés, beaucoup de souplesse, telles sont les grandes lignes de la collection prêt-à-porter de la maison Eaton présentée hier à l'hôtel Ritz-Carlton. À gauche, signés Givenchy, un corsage et une jupe coupés dans un imprimé noir et blanc. La jupe, longue au dos, remonte en arabesque pour se nouer devant. Au centre, pour elle, une robe midi posée sur un pantalon, tous deux coupés dans une

mousseline brochée de ton or, imprimée mauve et turquoise. C'est une création Anne Marie de Paris. Pour lui, un complet de Cerutti, coupé dans un velours bleu royal. À droite, de Guy Laroche, on a vu cette merveilleuse robe du soir, dont le long corsage en shantung est uni à une jupe en mousseline de soie blanche à pois noirs. Les manches et la longue écharpe répètent le jeu des pois.

féminine

Après une étude sur les conséquences de la pauvreté sur l'enfant en bas âge, le psychologue Thomas J. Ryan suggère la création de garderies

par Solange CHALVIN

Les conséquences de la pauvreté chez l'enfant se manifestent même avant la naissance. C'est dans le groupe des mères économiquement faibles qu'on trouve le taux le plus élevé de naissances prématurées et des enfants dont le poids à la naissance est sous-normal.

Dans un mémoire rendu public, mardi, par l'Institut Vanier et présenté au comité spécial du Sénat sur la pauvreté, le psychologue Thomas J. Ryan de l'université de Carleton, rappelle que les femmes des groupes à faible revenu ont tendance à avoir plus d'enfants (elles sont insuffisamment renseignées sur les méthodes et n'ont pas d'argent pour se les procurer), à être de plus petite taille ce qui peut être le résultat d'une mauvaise alimentation et à s'adresser au médecin à une période plus tardive de la grossesse, ce qui peut multiplier les complications périnatales possibles.

Non seulement les enfants de milieux défavorisés sont-ils handicapés sur le plan physique, ils le sont également dans leur développement intellectuel et scolaire.

L'apprentissage du langage au sein de la famille pauvre et socialement coupée de milieux plus évolués, est ardu. «La langue des jeunes de milieux défavorisés est pauvre et emprisonne la pensée dans un moule étroit», écrit le professeur Ryan. L'écart entre l'enfant de classe privilégiée et celui de classe défavorisée s'agrandit au fur et à mesure que les enfants prennent de l'âge. Il en est de même du développement de la personnalité et des succès scolaires qui sont limités.

Une analyse en profondeur du comportement de l'enfant en bas âge, élevé dans une situation de pauvreté, amène le psychologue Ryan à formuler plusieurs recommandations dont nous donnons ici les principales.

Quoi qu'on en pense, c'est dans le milieu défavorisé que

se recrute le plus grand nombre de femmes au travail. Aussi est-il urgent de créer des centres préscolaires, à la demi-journée ou à la journée, pour les petits âgés de deux mois à cinq ans. Si le terme «garderie» traumatise les gens, changeons-le en «centre pré-scolaire» mais agissons rapidement, suggère le rapport du psychologue.

En plus, la formule de la «maternelle du coin» devrait être mise à l'essai. Cette «maternelle du coin» recevrait un très petit nombre d'enfants (de six à huit environ) et desservirait les gens de quelques pâtés de maisons. Cette expérience apporterait une solution aux mères de famille qui doivent aller conduire leurs enfants, à de longues distances de la maison, tous les jours. Ces maternelles coûteraient fort peu car on pourrait les installer dans des familles et des mères pourraient en prendre la charge, moyennant quelques cours, et sous la surveillance d'une travailleuse sociale ou jardinière d'enfants de quartier.

Le mémoire suggère aussi aux grandes industries d'installer des maternelles au sein de leurs entreprises: ma-

ternelle à la demi-journée, à la journée et même maternelle de nuit. Il se peut fort bien, dit M. Ryan, que le coût représenté par le roulement de l'effectif diminuerait sensiblement si l'industrie, disposant de locaux convenables pour les jeunes enfants, retenait plus longtemps son personnel féminin.

Une autre suggestion qui nous paraît particulièrement heureuse — si elle était adoptée au Québec — serait l'établissement de maternelles mobiles à l'intérieur des municipalités rurales. Les enfants ruraux bénéficieraient ainsi, à temps partiel, mais de façon régulière d'un programme de stimulation conçu à leur intention. On sait qu'au Québec, les maternelles à cinq ans ne sont pas encore suffisamment nombreuses pour répondre aux besoins des municipalités rurales.

Une banque de renseignements sur les questions relatives au développement de l'enfant devrait être organisée par le gouvernement fédéral, selon le rapport présenté au comité spécial du Sénat sur la pauvreté. Faute d'une centralisation, bien que des centaines de programmes d'aide à l'enfance existent au Canada, des milliers de Canadiens les

ignorent complètement. À cette banque, pourrait se greffer un centre de recherches sur l'enfance. Ce centre pourrait avoir un caractère consultatif et participer à l'élaboration des politiques concernant la famille et l'enfance.

Les universités devraient également être dotées de centres de recherches sur le développement infantile. Ces centres où travailleraient des chercheurs en sociologie ou psychologie de l'enfance, feraient l'essai de nouveaux programmes pour les enfants désavantagés et deviendraient rapidement des laboratoires de recherches de base pour la mise au point de nouvelles techniques. Le grand avantage de la création de tels centres, serait de donner aux étudiants l'opportunité de travailler sur place avec des enfants afin que les thèses qu'ils élaboreraient, à la fin de leurs études en psychologie, pédagogie ou sociologie, rejoignent le plus près possible, les problèmes de la société canadienne. Ces centres, précise le professeur Thomas Ryan, s'occuperaient surtout des enfants issus de milieux socio-économiquement défavorisés, mais pourraient aussi avoir un rayonnement plus vaste.

Tôt ou tard, le MIDI descendra dans la rue

La maison Eaton présentait, hier midi, à l'hôtel Ritz-Carlton sa collection couturiers prêt-à-porter de Paris et Rome, une collection «d'où les règles traditionnelles sont abolies pour rendre le jeu de la mode plus amusant», pour reprendre les mots de M. Jean-Pierre Allemand, acheteur pour le salon de l'ensemble.

Les résultats sont très heureux et toutes les femmes y trouveront leur compte car, la saison prochaine, le thème se situe à la frontière d'une

liberté harmonieuse, féminine, capable de raffinements.

Le midi est là pour rester

Vous vous rappelez? Les premiers maxis ont soulevé des tas de protestations. Qui va porter ça? Mais les stylistes savaient mieux, ils savaient que tôt ou tard, le maxi descendrait dans la rue. M. Allemand nous prédit le même phénomène pour le MIDI.

Vous verrez, madame, vous serez la première le printemps prochain à la porter.

Il y a plusieurs façons de tourner des «new-longuettes», une tunique MIDI, ourlée de franges, un manteau MIDI posé sur un pantalon, et l'unité est faite. Tous les couturiers dont nous avons vu les vêtements, hier midi, l'ont démontré: Philippe Venet, Guy Laroche, Hubert de Givenchy, Madeleine de Rauch, Bernard Parris, Chloé et Jeannette, pour la France; ainsi que Balstra et André Laug, de Rome.

Mais entre le mini-look, le maxi et le midi, il y a le groupe des «new-longuettes», juste sous le genou et qui plaira peut-être davantage à la majorité des femmes qui reprochent au MIDI de les vieillir. Le «new-longuette», est la longueur de transition pour l'après-midi; il crée une sorte de pont entre les deux extrêmes. Avec lui, c'est le retour aux vêtements classiques, à la silhouette fine et allongée, à la coupe impeccable, à la flanelle grise, aux crêpes et aux lainages marine, tous accentués de blanc.

Le printemps 70, a souligné M. Allemand, va permettre à la femme de confronter son image avec celle de la féminité: «les femmes ont beaucoup à apprendre du «new longuette» et du «midi look», non pas celui des années 30 ou 40, mais résolument 70, pensé en fonction de la vie d'aujourd'hui, et inspiré par une époque qui symbolise la féminité».

Les accessoires jouent un rôle prépondérant chez tous les couturiers: ceintures larges en cuir, avec bou-

cles en acier argent; les colliers en grosses perles de bois; des cordelières à gland comme celle en soie blanche que l'on a vu posée sur une robe noire, sans manche, toute simple, de Givenchy; des poches, partout des poches, la plupart du temps plaquées; des châles avec plumes ou franges; la longue écharpe omniprésente, portée en turban, nouée autour du cou, portée comme ceinture; beaucoup de boutons de métal; des «colliers de chien», le retour à la passementerie, etc.

Les couleurs plairont: du blanc, des jaunes et des oranges; du marine, du marron et blanc; le marron et le blanc; tous les tons de beige et des rouges éclatants.

Les tissus sont particulièrement luxueux et souples: le crêpe-georgette, le crêpe de chine, l'organza, l'organdi, les lainages, les gabardines, le Quiana (ce fameux tissu qui imite le crêpe à la perfection) et une nouvelle fibre synthétique de la catégorie des polyuréthanes appelée Hurel une sorte de vinyl de grand luxe étonnamment flexible.

Où, pour tout vous dire, la collection nous a enthousiasmés.

R. R.

LA COUTURE CHEZ SOI



Petite robe-chemisier, confortable, élégante et pratique. Patron no 9297

Le patron imprimé no 9297 est offert pour les tailles 8-18 N°. Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons. Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commande vous parviendra dans une quinzaine de jours environ. N° Nouvelle classification des tailles

Soirée d'information sur la drogue

L'Association des parents d'élèves du Collège Stanilas présentera une soirée d'information sur la drogue et les problèmes connexes le jeudi, 26 février, à 20h30, au collège, 780, boul. Dollard, à Outremont.

Les panélistes seront Me Louis-Philippe Landry, avocat au ministère de la justice du gouvernement fédéral et spécialiste des problèmes de la drogue; le Dr John Unwin, psychiatre au Allan Memorial Institute, qui est en contact quotidien avec des individus qui sont aux prises avec le problème de la drogue; le professeur Ezzat Fethat, sociologue et chargé du cours de toxicomanie à l'Institut de criminologie de l'université de Montréal.

Le père Muchembled, directeur-adjoint du collège Stanilas agira comme modérateur et dirigera la période des questions.

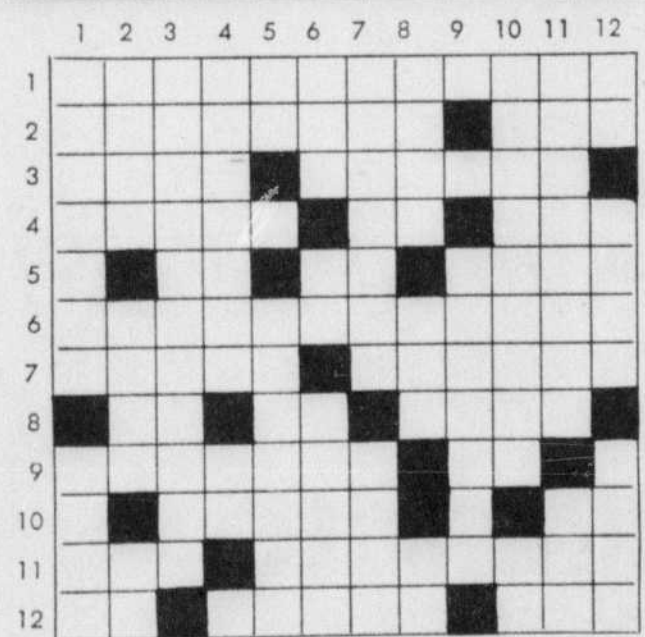
Réveillez-vous en forme

Vous n'êtes pas en forme si vous n'êtes pas régulier. Prenez FRUITATIVES, un laxatif doux mais efficace, fait d'extraits de pommes, oranges, pruneaux et figues, avec des médicaments éprouvés. Il n'y a rien comme FRUITATIVES. Un essai satisfait.

La Caverna et Giuseppe
Vraies spécialités italiennes dans un atmosphère romantique et intime
Disponibilités pour banquets | Dîners pour
Toutes cartes de crédit acceptées | Hommes d'affaires.
1426 rue Notre-Dame Tel. 933-5873
entre Guy et de la Montagne

Mercredi, 4 mars, jeudi 5 mars, le jour ou le soir
LEÇONS D'INFORMATION
par le professeur H. BERNARD
Sur les cours de base en fine cuisine familiale
Débutant les 9, 10, 11 mars
Pour tous renseignements et prospectus sur les cours; Pour laisser-passer aux leçons d'information
S'adresser à:
Institut D'art Culinaire
2015 rue de la Montagne
suite 610 - Montréal
Tél.: 843-6481

les MOTS CROISÉS du Devoir



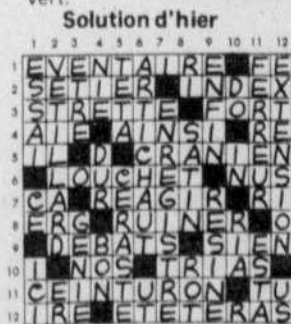
Horizontalement

- Action de maudire (plur).
- Qui appartient au peuple iroquois. — Agent politique de Louis XV.
- Jupe de danseuse. — Texte portant fixation des garanties fondamentales accordées à une collectivité, à un corps.
- Réduire en menus morceaux en froissant entre les doigts. — Route rurale. — Animal mou.
- Connu. — A moi. — Se trompe.
- Position d'un corps sur un autre qui le soutient.
- Armes anciennes. — Qui contient des erreurs.
- Avant-midi. — Cobalt. — Dénombrement des citoyens tous les cinq ans, chez les Romains.
- Plante potagère à feuilles comestibles. — Notre-Seigneur.
- Simple, un peu sot. — Avalé.
- Rongeur. — Relatif au soir.
- Tellement. — Coiffure ronde et plate. — Seule.

Verticalement

- D'apparence misérable (fém.). — Mammifère au corps lourd et massif.
- Plante appelée vulgairement pied-de-veau. — Arbre de Malaisie. — Paresseux.

- Vente d'une propriété par lots.
- Dépouille un fruit de sa queue. — Deux.
- Ce qui est dû à quelqu'un. — Qui est sous la puissance absolue d'un maître qui l'a rendu captif.
- Une des Cyclades. — Manganes. — Fondateur de la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice.
- Sel de l'acide citrique. — Crochet double.
- Empereur de Russie. — Arme de jet portative. — Plaque.
- Premier usage d'une chose.
- Travaillons. — Ruisseler.
- Marqueurs. — Proclamation officielle et publique.
- Étain. — Courroie fixée au mors du cheval. — Pantoufle laissant le talon découvert.



Nous ne cherchons pas à vous éblouir avec de la laine, mais "Majestic" est notre meilleur tapis en pure laine.

Il n'y a aucune erreur, vous pouvez vérifier vous-même à travers la ville et vous ne trouverez pas de plus pure qualité que notre tapis "Majestic"; nous vous l'offrons, c'est le summum dans sa catégorie. Voici quelques-unes des raisons de sa qualité exceptionnelle: Le Majestic, dont la laine provient des meilleures usines d'Écosse, est tissé par d'habiles artisans. Doux comme du velours, le tapis pure laine n'est pas seulement touffu, mais si solidement

tissé qu'il revient toujours à sa forme première. Et, sûrement, Majestic possède tous les avantages indispensables pour un entretien facile, une longue durée et un nettoyage parfait que seule la laine pure peut apporter aux tapis. Vous les trouverez dans un vaste ensemble de couleurs riches et attrayantes à 28.50 la verge carrée. Renseignez-vous sur notre plan budgétaire et notre superbe service de nettoyage.



TAPIS PURE LAINE

Regardez l'étiquette Pure Laine, c'est votre garantie pour tapis de qualité éprouvée, provenant des meilleurs tapis pure laine au monde.

Perfection Rug



1183 o. Ste-Catherine - 842-9991/lundi-jeudi 9-5.30/ven. 9-9/sam. 9-5 h.
7800 ch. de la Côte de Liesse 731-7979 du lun. au ven. 9h. - 5 h. 30.

L'encours de La Solidarité, compagnie d'assurance sur la vie, dépasse les \$331,000,000.00

potins financiers

Après avoir perdu la veille 4.3 points à 406.4, l'indice de 30 industriels compilé par le Financial Times de Londres, clôturait hier 3.8 points plus bas à 402.6 sur le marché anglais. Sur la Bourse de N.Y., l'indice des industriels de DJ clôturait hier 9.37 points plus haut à 756.80, au regard d'une perte de 6.27 points la veille à 747.43. La liquidation de janvier, qui a commencé hier sur la Bourse de Paris, explique maints ajustements qui eurent lieu hier sur le marché. La Bourse de Montréal était témoin d'une nouvelle avancée des papeteries, tandis qu'à la Bourse de Toronto, il y eut des gains dans tous les compartiments hier.

On s'attendait à ce que les approvisionnements monétaires augmentent de 2 à 6% le mois prochain. Pour cela, il faudra que le Federal Reserve Board rende les mesures restrictives du crédit moins sévères; ce qui aurait lieu d'ici un mois, d'où la meilleure tenue des stocks hier à Wall Street. Espérons que Washington ne viendra pas décevoir les espoirs des spéculateurs, mais qu'il se garde de faire passer la politique avant l'économie.

La contraction des recettes de \$3.00 en 1968 à \$2.50 en 1969, explique la baisse d'une dizaine de points par les actions de Dome Petroleum depuis le début de la semaine.

Le message de Nixon sur l'état du monde, prononcé à Washington, paraît consacrer sans retour la fin de la politique interventionniste etc des E.U. Les actions

d'armements et d'aide à l'étranger s'en ressentiront défavorablement.

Bien que l'indice des industriels de DJ ait accusé une hausse de 9.37 points hier à la clôture à 756.80, c'est néanmoins une baisse au regard du sommet de 762.61 touché hier par ce même indice. Rien d'étonnant, vu que les opinions des économistes privés diffèrent de celles exprimées par les économistes gouvernementaux, quant au crédit et aux perspectives d'avenir.

Les opérations de Cara durant les 9 premiers mois de 1969 ont rapporté \$741,000 net vs \$591,000 durant la période correspondante en 1968.

Forest Industrial Relations Ltd, qui passe des contrats avec 12 entreprises forestières de la C-B entendra mettre fin aux grèves et arrêts de travail illégaux (wild-cat) cause de la réduction de la production et des difficultés de renouer, dans la suite, les commandes reçues.

Rien de plus logique, car le respect des contrats de travail tout comme celui de tout autre contrat s'impose, et, à défaut de bonne volonté, que l'on prévoit des amendes de part et d'autre.

Selon le président de la Chambre de Commerce de la province de Québec, il importe, en premier lieu, d'initier les jeunes à la chose économique. Nul doute que ces derniers feront les efforts voulus pour devenir des compétences et, alors, l'avenir leur sourira beaucoup plus que certains le pensent, à notre opinion.

M. Albert Boulet traite de l'épargne contre l'inflation

La Solidarité, compagnie d'assurance sur la vie, a rendu public ces jours-ci son rapport annuel, ainsi que sa brochure de janvier 1970. On y constate dans cette dernière que l'homme du mois fut M. Rosaire Raymond. Dans son message aux actionnaires et assurés de cette institution essentiellement québécoise M. Albert Boulet, avantageusement connu parmi notre monde des affaires et de la finance, fit ressortir l'importance de l'épargne pour combattre l'inflation.

L'actif de la compagnie atteint la somme de \$24,391,800, soit une augmentation de deux millions depuis l'an dernier. N'eût été le montant versé à nos actionnaires en vertu du plan de mutualisation, l'actif aurait dépassé les vingt-cinq millions de dollars.

La fin d'année n'a pas été particulièrement brillante pour le comportement des valeurs boursières. Malgré tout, notre porte-feuille d'actions s'est assez bien comporté puisqu'après les prises de profits de l'ordre de \$16,000, au cours de l'année, la valeur au marché des actions en porte-feuille dépasse de \$12,000 la valeur inscrite aux livres.

Nous avons racheté au 31 décembre 1969 de nos actionnaires un total de 4,190 actions. Nous effectuerons au début de mars le rachat de la troisième tranche de nos actions.

Au 1er rang, pour la qualité des affaires

Les nouvelles affaires d'assurance et de réassurance en 1969 ont dépassé les 45 millions et le montant de l'encours dépasse les 331 millions de dollars. M. Gérard Godbout, directeur des ventes, a bien dirigé notre équipe de vente pour la conduire encore aux premiers rangs des compagnies opérant en Amérique pour la qualité des affaires. Sincères félicitations pour ces beaux résultats.

Nos affaires en France continuent de progresser. L'an dernier, nous avions obtenu 15 millions de francs en nouvelles affaires et, cette année, 22 millions. Il me fait plaisir de souligner le support que nous avons de tous les officiers de la Compagnie Parisienne de Garantie qui nous travaillent en collaboration.

Je me demande si ceux qui font des recommandations aux gouvernements sur la fiscalité ne recherchent que les moyens d'enrichir la caisse de l'Etat sans aucun souci du résultat de ces recommandations sur l'économie en général et aussi sur le comportement des individus.

Le Gouvernement fédéral a entrepris une lutte contre l'inflation et c'est très bien. Pour ce faire, il a fait des coupures dans son budget, qu'il a qualifiées de drastiques, tout en maintenant un taux de taxation très élevé, ce qui est plus discutable.

La lutte contre l'inflation

Pour lutter contre l'inflation, il ne suffit pas de limiter les dépenses gouvernementales mais, à mon avis, il faut surtout inciter les contribuables à l'épargne. Non seulement on ne le fait pas, mais même on les décourage de le faire. Les raisons qui motivent l'individu à l'épargne, je parle évidemment de ceux qui ont plus que le minimum vital, sont la protection de l'avenir pour lui-même et l'aide aux membres de sa famille à s'établir. Or, l'impôt sur le revenu à des taux prohibitifs décourage le placement, incite à la dépense et nuit à l'investissement parce que l'individu n'est pas intéressé à prendre un risque dont le résultat favorable sera frappé d'impôt variant de 60% à 85% du profit réalisé. D'autre part, une taxe sur les dons à des taux progressifs et prohibitifs, de même que des droits successoraux très élevés, n'incitent pas le contribuable à épargner pour faire des dons aux siens ou leur laisser un héritage appréciable.

Pour lutter contre l'inflation, dans certains pays on permet de déduire du revenu avant le calcul de l'impôt, les primes d'assurance comportant un élément d'épargne. Les gouvernements obtiennent ainsi un résultat double, soit celui de lutter contre l'inflation en incitant l'individu à l'épargne et de mettre dans les mains des institutions des sommes qui seront réinvesties dans des valeurs gouvernementales ou dans le progrès de l'industrie.

Chez nous, on pénalise l'épargne. L'évaluation quinquennale des valeurs pour en taxer les profits est une mesure dangereuse. Si l'application de cette mesure dans le choix de la date de l'évaluation est laissée à chaque contribuable, le coût du contrôle est prohibitif; d'autre part, si la date est uniforme pour tous les contribuables, nous assisterons à tous les cinq ans à une baisse en bourse occasionnée par les prises de profits de ceux qui auront une taxe à payer.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier qu'un profit de capital est bien théorique si on le met en parallèle avec l'inflation. Un individu qui vend aujourd'hui \$40,000 une propriété qu'il a payée \$20,000 en 1940 n'obtient pas plus aujourd'hui avec le produit de sa vente que ce qu'il aurait acheté en 1940 avec son déboursé initial. Il n'y a donc pas de profit réel.

À noter...

La Compagnie Paquet Inc. entend dépenser \$2,500,000 pour agrandir son magasin de la Place Laurier à Sainte-Foy, banlieue de Québec, au dire de M. Jean Yves Laurin, son président. Elle emploiera 250 personnes au lieu de 80 et nul doute que les Québécois ne lui ménageront pas leur courtoisie.

La National Life Assurance Company of Canada annonce l'élection de M. John E. Brent et de David G. Waldon comme membres de son conseil d'administration. Le premier est chairman de IBM Canada Ltd et le second président de l'Interprovincial Pipe Line Company, etc.

La Banque d'Expansion Industrielle avait consenti le 31 janvier 1970 pour \$443,122,828.00 de prêts et placements.

Il importe qu'un changement s'effectue dans la psychologie inflationniste et que la stabilité revienne dans les affaires, avant que les marchés boursiers bougent pour de bon. Selon Davidson & Company, nous aurions vu le pire du mouvement descendant qui dure déjà depuis 1 an, environ et maintes valeurs pourraient bien escompter immédiatement le redressement économique attendu pour la fin de 1970 et le début de 1971.

Du 1er janvier au 9 février 1970, il a été lancé sur notre marché d'obligations \$629,667,000 contre \$290,182,000 durant la période s'étendant au 10 février 1969 et au regard de \$247,208,000 au 12 février 1968, selon la dernière compilation de A. E. Ames & Co. Limited.

Baker Weeks & Co. Inc vient de publier des études sur Georgia Pacific, Xerox, Mohawk Data Sciences Corp., Kaufman & Broad.

Selon M. Howard Back, avocat de Toronto, aucune loi canadienne ne prévoit le cas où des officiers de compagnies ou des opérateurs professionnels (insiders) pourraient vendre leurs actions à prime à toute personne prête à payer le prix. Que les actionnaires minoritaires en viennent à s'organiser, cependant, et la chose sera plus difficile à faire...

NEW YORK (PC) — Le dollar canadien était en hausse de 1.64 et cotait à 93.3-16 en devises américaines. Il était à 93.11-64 il y a une semaine. Le livre sterling était en hausse de 7-64 et cotait à \$2.40 47-4.

La balance des paiements des E-U

Accuse un excédent de \$1,500,000,000

NEW YORK (AFP) — La balance des paiements des E.U. a enregistré un excédent atteignant peut-être 1.5 milliard de dollars pendant le quatrième trimestre 1969, comparé à des déficits trimestriels moyens de 2.7 milliards pendant les neuf premiers mois de l'année, écrit la Morgan Guaranty Trust Company, dans sa revue, World Financial Markets.

La banque souligne que cet excédent pourrait avoir ramené le déficit sur la base des liquidités pour l'ensemble de l'année entre 6.5 et 6.75 milliards de dollars mais que "parce qu'il résulte largement de transactions de fin de l'année, effectuées pour ajuster la position des sociétés, le changement de tendance ne peut être considéré comme une amélioration fondamentale". Sur la base des transactions officielles, le quatrième trimestre a pu se solder par un excédent d'un milliard de dollars comparé à un déficit de 900 millions au troisième trimestre, poursuit-elle. Pour l'ensemble de l'année, l'excédent devrait être de l'ordre de 2.5 milliards comparé à 1.6 milliard en 1968.

Dividendes

Granislee Copper Ltd., 30 cents en devises américaines, augmentation de 5 cents, le 13 mars, inscription le 20 février.

Laurentide Financial Corp., 31 1-4 cents l'action privilégiée à \$1.25, le 1er mars, inscription le 13 février. 35 cents l'action privilégiée à \$1.40 et 50 cents l'action privilégiée à \$2.00, tous deux le 31 mars inscription le 10 mars.

Western Quebec Mines

Forages au diamant en cours.

Western Quebec Mines Co. a annoncé qu'elle avait commencé les forages au diamant sur sa propriété des Cantons de Vassan et Duboussin. Jusqu'à date, sept anomalies avaient été relevées sur la propriété de la compagnie à cet endroit. La difficulté de ces forages qui devront être faits dans un sol gelé a poussé la Western Quebec à donner le contrat de forage à la Val d'Or Diamond Drilling qui est présentement en train de vérifier l'une des sept anomalies magnétiques enregistrées. La compagnie qui a récemment vendu 480 548.150 actions au prix de 15 cents chacune pour un total de \$7,222 détiend présentement \$85,000 pour mener à terme le présent programme d'exploration.

Indices des obligations à N. Y.

	20	10	10	10
Rails Ind Util Frgn L-Y				
Hier	56.3	80.9	76.4	90.8
La veille	56.3	81.0	76.5	90.9
Sem d	56.1	80.6	76.4	90.7
Mois d	56.5	81.0	76.9	90.9
An d	64.1	86.1	78.9	90.6
1969-70 H	64.3	87.0	79.3	92.3
1969-70 B	56.0	80.0	75.3	89.1
1968 H	66.3	91.0	81.4	90.2
1968 B	63.8	85.8	78.3	88.0

Indices à Toronto

	Ind	Gold	B.M.	W.O.
Hier	178.93	148.08	11.59	201.46
La veille	177.69	148.78	11.62	196.09
Sem d	178.32	151.47	12.18	203.00
Mois d	183.25	157.96	11.64	219.71
An d	188.68	226.67	11.94	235.50
1970 H	187.18	162.99	11.81	228.50
1970 B	176.18	147.50	11.37	196.09
1969 H	198.77	276.96	12.54	310.73
1969 B	164.25	141.02	9.75	181.54

Titres hors-cote

Ces cours ont été fournis par la Chambre de Compensation des Bourses de Montréal et Canadienne

Cours du 18-2-70

A G F Special	3600	3.42	3.25
Amalg Mines	3000	25	20
Amul Min	614	0.01	0.01
Aquacore	250	2.25	2.25
Autotell Ind	200	4.65	4.65
Bald	500	05	05
Bousquet Hold	600	12	12
Bell PFD	600	45.50	45.50
Canbridge Mng	2000	05	04
Caprice Oil	1000	24	24
Caravan Trail	500	1.50	1.50
Charter Ind Wt	400	4.00	4.00
Chesbar	200	3.50	3.50
Cleaver	1000	12	12
Desour Min	2000	05	04
Delesepas	500	80	80
Dom Juhilee	3000	45	45
Epps Gava P	500	60	60
F I C 5 (PFD)	1043	6.65	6.65
G B Auto	300	10.00	9.50
Grey Ind	1800	6.65	6.65
GR Alaska Serv	1000	20	20
GT LK Nickel	600	6.00	6.00
Halter Patens	125	1.385	1.385
Houston Oil	100	1.65	1.65
Houston Oil	450	3.50	3.50
Hamington Roc	100	5.00	5.00
In Place Com	100	1.25	1.25
Interpro Dred	9000	02	02
Jacobs	500	22	22
Jolly Jumper	200	3.50	3.50
La Prevoyance	500	16.00	16.00
Labille Mng	16000	39	35
Lon Life 20c	3500	40	40
Nagami MNG	800	5.125	5.125
NFLD L P 51/4P	800	1.10	1.10
New Hoco	2000	09	09
New Miller	4000	31	31
New Que Mng	500	1.40	1.40
Nordic Ind	1000	25	25
North Ind 51/2	100	11.65	11.65
Nouvelle MNG	1500	30	30
Pango Gold	2000	2.00	2.00
Peoples	800	16.50	16.50
Provinces X	2000	50	50
Radio BM	500	4.40	4.40
Revenue Prop	900	1.50	1.50
San Judas Moly	1000	1.55	1.45
Shawm	500	20	20
Shawm MNG	400	2.50	2.50
Sklar MFG	250	1.65	1.65
Space Pak	400	3.00	3.00
Tapiam	6500	38	38
Titan Pete	4500	5.50	5.50
Tokar	600	2.95	2.90
Unigeco B	150	1.65	1.65
Universal MNL	2000	80	85
Valdez MNS Ltd	10050	1.00	90
West Ind 51/2	200	11.65	10.825
Western Que MN	6655	19	16
Westfield MN	1600	2.85	1.30
Worville MNS	1000	05	05
White Star Cop	500	14	14
Wingatt	1000	4.25	4.25
Yorbeau MN	2000	19	19

Le Canada a vendu 50 p.c. de plus à la France en 9 mois

PARIS (PC) — Les ventes canadiennes à la France ont connu une augmentation de 50 pour cent au cours des neuf premiers mois de l'année 1969, signale aujourd'hui un rapport de la Chambre de Commerce France-Canada.

Ce rapport souligne que les ventes canadiennes à la France, qui avaient atteint \$60,500,000 durant les trois premiers trimestres de l'année 1968, sont passées pour la période correspondante de 1969 à \$91,200,000.

Les ventes du Canada à la France n'avaient connu qu'une augmentation de 12 pour cent durant toute la période s'étendant de 1960 à 1968.

Les exportations canadiennes à destination du Marché commun ont atteint près de \$600 millions de dollars pour les neuf premiers mois de l'année 1969 contre \$34 millions l'an dernier, enregistrant ainsi une progression de 11.5 pour cent.

Le marché commun

Le Marché commun devient le troisième client du Canada, après les Etats-Unis et l'Angleterre.

Les ventes canadiennes aux Six ont en effet atteint les \$596,561,000 durant les neuf premiers mois de l'année 1969, comparative-ment à \$7,496,932,000 aux Etats-Unis et \$829,637,000 à la Grande-Bretagne.

Le Japon vient en quatrième place avec des achats de l'ordre de \$474,330,000.

L'accroissement des ventes canadiennes à la France a été le plus élevé de tous les pays du Marché commun.

Inversement, les ventes françaises au Canada ont enregistré une progression de 30 pour cent, durant la même période, passant de \$86 millions à \$118 millions. L'essentiel des achats de la France concerne des produits primaires.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

On pourra transiger sur la bourse Canadienne, demain, sur les actions de Prodec Inc. qui y seront inscrites

620,000 actions ordinaires sans valeur au pair de Prodec Inc. seront inscrites à la Bourse Canadienne le 20 février 1970. Sur ce total 550,000 actions sont émises et en circulation et 70,000 sont réservées pour émission.

Le symbole au télécopieur: sera "P R O". Le SIEGE SOCIAL est situé à 3340, de la Péraie, Ste-Foy (Québec). La compagnie a été constituée, le 21 octobre 1968, selon la Loi des compagnies du Québec. Son capital autorisé était, alors, de 40,000 actions ordinaires sans valeur nominale. En vertu de lettres patentes supplémentaires émises, le 26 mars 1969, son capital autorisé fut porté à 1,000,000 d'actions ordinaires sans valeur nominale. En avril 1969, la compagnie a acquis S. P. Dubas & Associates, de Montréal, une société de consultation en génie industriel. Elle fit aussi l'acquisition de 68% des actions, émises et en cours, de D. G. S. Microfilm Services Inc., de Montréal et de toutes les actions en cours de Jacques Conturier Inc.

L'activité principale de la compagnie est de fournir un service intégré d'administration et de traitement de données. En vertu d'un accord en date du 25 juin 1969, la compagnie a consenti de vendre et J. T. Gendron Inc., agissant comme souscripteur, a consenti d'acheter 200,000 actions ordinaires à \$4.60 chacune, dont le produit net fut de \$904,000. La Montreal Trust Co., à Québec et dans notre ville, agira comme registraire et agent de transfert des actions de Prodec Inc.

Ses directeurs et administrateurs sont: MM. Claude Rivard, président et administrateur, Ste-Foy (Québec); Robert Olivier, vice-président et administrateur, Bernières (Québec); J. Serge Sandry, vice-président et administrateur, Ste-Foy; Stanley P. Dubas, vice-président et administrateur, Ville Mont-Royal (Québec); Pierre Larue, secrétaire, Ste-Foy; Yvon Clément, secrétaire adjoint et administrateur, Ste-Nicholas (Québec); Romeo L. Landry, administrateur, l'Assomption (Québec); Louis P. A. Robichaud, administrateur, Ste-Foy.

Le Crédit Foncier Franco-Canadien prête davantage et affiche un actif de \$231,000,000.00

Le quatre-vingt-neuvième bilan du Crédit Foncier Franco-Canadien afférent à l'année 1969, fait apparaître un actif de \$231,000,000 contre \$221,000,000 l'année précédente. Les prêts et créances hypothécaires sont en augmentation de \$9,000,000. Le bénéfice net pour 1969 ressort à \$2,776,000 contre \$2,859,000 pour 1968. Le gain net par action s'élève à \$3.25 contre \$3.11. Les deux filiales, Francana Real Estate Limited et Francana Development Corporation Ltd, ont eu des bénéfices accrus par rapport à l'année précédente. Le Conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 7 avril 1970, un dividende de \$2.40 par action contre \$2.30 l'année dernière. Incidemment, M. Bernard Lechartier, vice-président et gérant général de cette puissante institution financière a annoncé, au début de cette semaine, que MM. Gérard Rose, C.A. venait d'être nommé contrôleur, M. Hubert A. de la Beaumelle, trésorier adjoint, M. Adrien Lamarre, inspecteur général adjoint; M. Laurent Gignas C.A. comptable-en-chef, du Crédit Foncier et M. Claude Richard, comptable en chef de ses filiales.

Les succursales locales de la Banque Provinciale, dotées d'un système bancaire en direct.

Toutes les succursales du Grand Montréal de la Banque Provinciale — plus de 80 — seront dotées de la communication directe et instantanée avec les ordinateurs du siège social pour la comptabilisation automatique des écritures. Une première succursale sera reliée en direct avec l'ordinateur, dès le mois de mai prochain, et il est prévu que ce programme sera terminé vers la fin de 1971.

M. Léo Lavoie, président et chef de la direction de la Banque Provinciale, annonce aujourd'hui que, pour la réalisation de ce projet, la banque vient d'adhérer à un important contrat à la Compagnie Générale Électrique du Canada, Ltée, pour la fourniture et l'installation d'un deuxième ordinateur GE 425 à son Service de l'Informatique.

Le contrat porte aussi sur l'installation dans les succursales concernées de 150 postes Olivetti, appareils par lesquels les succursales font appel à la "mémoire" de l'ordinateur central en quelques secondes.

M. Lavoie a fait savoir que la Banque Provinciale est la première banque au Canada à utiliser ses propres ordinateurs logés chez elle pour la mise au point du système.

En permettant d'effectuer automatiquement toutes les écritures comptables des succursales qui y seront reliées, le système réduira considérablement l'attente des clients aux guichets tout en libérant le personnel des travaux routiniers. Le personnel pourra donc se consacrer davantage au soin de la clientèle. Une fois toutes les succursales du Grand Montréal reliées au système en 1971, la Banque Provinciale passera à l'intégration de toutes ses autres succursales.

Le Président de la Banque déclare que l'expansion du service de l'Informatique est conçue en fonction de doter la banque d'un système de gestion intégrée, dans un avenir rapproché.

Le redressement des cours à N-Y fait monter ceux de la place locale et de Toronto

Les papeteries et les industries rencontraient, hier, sur nos Bourses de Montréal et Canadienne plus de soutien que les services publics et les banques. Une visite, hier matin, nous a permis de constater que les étudiants et les visiteurs qui viendront sur la galerie au-dessus du parquet auront l'avantage, dans la suite, de se réunir dans une salle attenante pouvant contenir 50 personnes et y recevoir les explications verbales à toutes questions qu'ils poseront. Nos félicitations aux autorités de la place locale pour cette innovation. Gageons qu'elle émane du département des Relations publiques, dont M. J.P. Branchaud, est le directeur infatigable et dévoué.

Seuls, les titres des banques étaient alourdis, hier, sur la place locale.

Après avoir connu, la veille, le virement le moins considérable depuis août 1969, les transactions furent plus nombreuses hier sur la Bourse de Toronto. Tous les compartiments clôturèrent à la hausse hier sur ce marché, mais ce furent les pétroles qui accusèrent les avances les plus prononcées.

Sur la Bourse de N.Y., l'activité reflétait les déclarations de MM. Walter Heller et Arthur Burns, relativement à l'adoucissement des mesures restrictives sur le crédit aux E.U., d'ici 1 mois. Les transactions furent plus nombreuses qu'antérieurement hier sur ce marché. 11,950,000 actions changèrent de mains hier sur ce marché, contre 10,140,000 la veille.

Marcel CLEMENT

CANADA AND DOMINION SUGAR COMPANY LIMITED

Numéro du dividende: 167

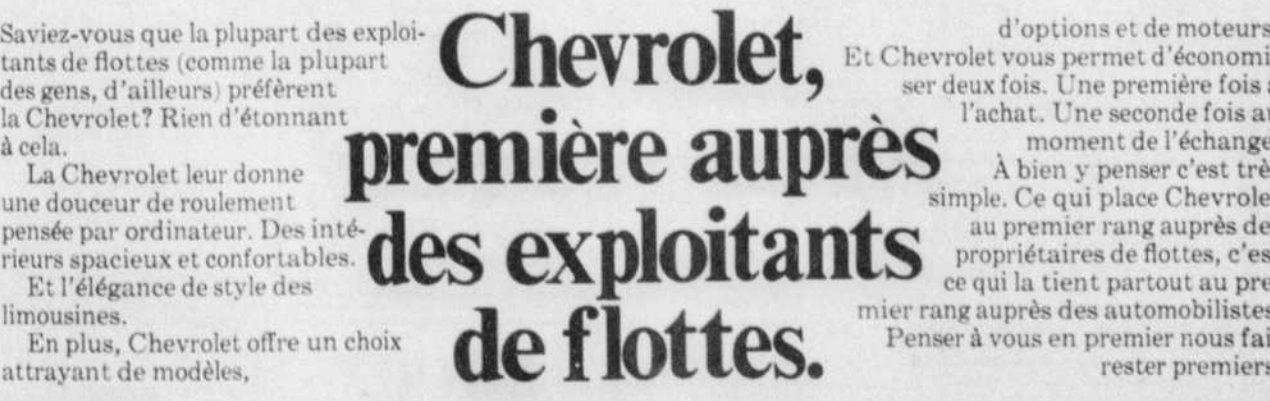
AVIS est par la présente donné qu'un dividende trimestriel de quarante-deux cents et demi l'action sur le capital-actions a été déclaré et sera vers

Murphy Co	100	121	21	21	-4
Nat Sea Pro	313	58	8	8	
NH Nat	550	57	7	7	
NH Light	520	57	7	7	
Noranda	596	134	34	34	+
Noranda	520	57	7	7	
NL Power	200	57	7	7	
Oilive Pro	45	425	25	25	+
Oilive Pro	500	60	18	18	
Pac Petroleum	500	129	29	29	+
Pogd Ind	500	390	90	90	+10
Pow Cor	500	10	10	10	+
Pow Cor Sph	500	10	10	10	+
Pine	375	114	14	14	+
Pro	500	10	10	10	+
Rio Algom	672	118	18	18	+
Rothmans	750	1193	18	18	
S&P	500	60	18	18	
Royal Bank	4600	121	21	21	+
Royal Trust	193	126	26	26	+
Shell Can	121	121	21	21	+
Shell Can	725	128	28	28	+
Simpsons	310	120	20	20	+
Simpsons	121	121	21	21	+
Steinberg A	402	112	12	12	+
Superior E	1572	96	6	6	+
T&E	500	124	24	24	+
Tor Dom	260	121	21	21	+
Trad Gr A	400	110	10	10	+
Trad Gr B	400	110	10	10	+
Tms M Pro	500	116	16	16	
Trad	1100	500	490	490	-25
Un Carbide	120	114	14	14	+
Velcro Ind	375	433	32	32	+
Velcro Ind	260	115	15	15	+
Walk G	4740	448	47	47	+
Warn Hery	200	57	7	7	+
West Can	700	20	20	20	+
West Can	700	21	21	21	+
Wit Pac Pro	200	5	5	5	+
Wooded S	20250	1183	18	18	+
Zellers	710	112	12	12	+

MONTREAL: Place Ville-Marie
VANCOUVER • EDMONTON • WINNIPEG
HAMILTON • TORONTO • OTTAWA
QUÉBEC • SAINT JOHN

remi

rem.



va de l'avant!

Part des actionnaires	\$ 47 200 000	\$ 48 300 000
-----------------------	---------------	---------------

	1969	1968
Revenus	\$ 17 713 035	\$ 16 644 590
Dépenses	12 837 439	11 891 830
Bénéfices avant impôts	4 875 596	4 752 760
Provision pour impôts	2 100 000	2 094 000
Bénéfices nets	<u>\$ 2 775 596</u>	<u>\$ 2 658 760</u>
Gain par action	\$3.25	\$3.11
Dividende payé		\$2.30
Dividende proposé	\$2.40	
Total de l'actif	<u>\$231 100 000</u>	<u>\$221 200 000</u>
Prêts hypothécaires	\$194 500 000	\$186 200 000
Filliales	\$ 18 000 000	\$ 17 500 000
Immeubles sociaux	\$ 8 000 000	\$ 8 200 000
Obligations, billets et emprunts de banque	\$179 000 000	\$169 300 000
Part des actionnaires	\$ 47 200 000	\$ 46 300 000



Cerdan-Lopez: combat "fromagé"?

- Paduano: Lopez est un fou!
- Filippi: Cerdan a le "punch"
- Les Américains s'interrogent

(AFP) — Le poids mi-moyen canadien Donato Paduano, adversaire de Marcel Cerdan le 11 mai à New York, fut l'un des rares à ne pas s'étonner outre mesure du succès du Français sur le décevant Pablo Lopez lundi à Paris.

"Lopez est fort, mais il boxe comme un fou et qu'il ait été mis KO ne m'étonne pas. Si je n'avais pas eu la main droite fracturée au deuxième round contre le battant avant la limite", a déclaré le Canadien en visite à New York chez son manager Al Lang, après avoir assisté au combat Frazier-Ellis la veille.

En apprenant que le Portoricain avait été toutefois loin de boxer comme à son habitude, il lança: "Alors je ne sais quoi dire, mais la rapide victoire de Cerdan ne m'impressionne pas".

Autres réactions

"C'est absolument incroyable. Qui aurait cru que Lopez aurait été aussi inexistant alors que nous le savons un homme solide".

Dewey Fragetta, représentant newyorkais du promoteur parisien Charley Michaelis, ne trouvait pas de mots pour expliquer son étonnement au scandale du Palais des Sports.

La rapide victoire sans gloire de Marcel Cerdan, rapportée dans la presse américaine

en termes peu élogieux par les dépêches d'agences continue d'intriguer le monde newyorkais de la boxe.

Harry Markson, directeur du Madison Square Garden, le feu du combat Frazier-Ellis passé, réitéra mardi sa surprise.

"Si vraiment Cerdan a battu Lopez de cette façon et sur la valeur que nous lui connaissons, ce n'est pas Paduano qu'il lui faut comme prochain adversaire, mais Jose Napoles, le champion du monde", s'exclama-t-il.

Il précisa par ailleurs qu'il n'attendait plus que le résultat du combat Paduano-Durelle, début mars, à Montréal, pour envoyer le contrat du combat du 11 mai entre le Français et le Canadien à Philippe Filippi.

Au gymnase de Bobby Gleason, dans le nord de New York, où Lopez s'entraîne, l'étonnement était également très grand.

"Ou Cerdan est bigrement bon, ou alors Pablo est monté dans le ring sur une jambe et les poings liés", disait-on parmi les nombreux de cette salle.

Après les deux fiascos successifs de Paris Miranda et Lopez, on discerne maintenant dans l'esprit des Américains l'étrange et net sentiment qu'une explication autre que le manque d'entraînement est la cause de leur incroyable contre-performance.

Fédération française

La Fédération française de boxe a décidé de n'accorder l'autorisation de combattre à Paris aux boxeurs professionnels américains que s'ils se soumettent à certains tests techniques et médicaux.

Cette décision, prise hier matin, intervient, dit le communiqué de la Fédération, "après le lamentable spectacle offert lundi sur le ring du Palais des Sports de Paris par l'adversaire de Marcel Cerdan, Pablo Lopez".

La victoire rapide de Cerdan sur Lopez arrêta de l'arbitre au 2e round avait provoqué de violents incidents dans la salle et le boxeur français frappé au front par un spectateur et son manager, Philippe Filippi, avaient dû regagner les vestiaires sous escorte policière.

Les spectateurs mécontents estimaient notamment — et la presse y avait largement écho — avoir été lésés en n'assistant pas à un véritable combat, Lopez étant trop inexpérimenté pour prétendre disputer le match vedette de la réunion.

On sait que Cerdan doit rencontrer le 11 mai prochain, au Madison Square Garden de New York, le Canadien Donato Paduano, qui n'avait battu qu'aux points le même Lopez.

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

AVIS D'ABANDON DE CHARTRE
TRANS-WORLD ENTERPRISES LTD.
AVIS est donné que TRANS-WORLD ENTERPRISES LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social à Montréal, s'adresse au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE A MONTRÉAL, le 13 février 1970
Les procureurs de la requérante
MRS BENSON, WOLOFSKY, ROSENSTEIN & PEARL

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 2 février, 1970, en vertu duquel LA BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE, a cédé et transféré à SHAMROCK BRANDS LTD. tout droit, titre et intérêt que LA BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE avait ou pouvait avoir à partir du 2 février, 1970, en vertu du contrat de transport en date du 17 novembre, 1968, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 8 novembre 1968, sous le numéro 2181306, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 6 février 1970, sous le numéro 2181311 et au Bureau d'Enregistrement de Winnipeg le 9 février 1970, sous le numéro 2276-70.

DATE LE 9 FÉVRIER, 1970
LA BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE
Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 2 février, 1970, en vertu duquel LA BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE, a cédé et transféré à SHAMROCK BRANDS LTD. tout droit, titre et intérêt que LA BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE avait ou pouvait avoir à partir du 2 février, 1970, en vertu du contrat de transport en date du 17 novembre, 1968, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 8 novembre 1968, sous le numéro 2181306, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 6 février 1970, sous le numéro 2181311 et au Bureau d'Enregistrement de Winnipeg le 9 février 1970, sous le numéro 2276-70.

DATE LE 10 JOUR DE FÉVRIER 1970
La Banque de Commerce Canadienne Impériale
La Banque de Commerce Canadienne Impériale
tous les droits, titres et intérêts à la banque selon un certain Général Nantissement, de toutes dettes données par le client à la banque en date du 29 juillet 1966 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal, Québec sous le numéro 181187.

DATE LE 10 JOUR DE FÉVRIER 1970
La Banque de Commerce Canadienne Impériale
La Banque de Commerce Canadienne Impériale
tous les droits, titres et intérêts à la banque selon un certain Général Nantissement, de toutes dettes données par le client à la banque en date du 29 juillet 1966 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal, Québec sous le numéro 181187.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 245 527
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la cité de Laval, district de Montréal.

—contre—
Demanderesse
JACOB ABRAZMYTZ, autrui domicilié et résidant à 6275 Lennox, dans les cités et districts de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

—contre—
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
IL EST ENJOINT à JACOB ABRAZMYTZ à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 17 février 1970
Claude Dufour
GREFFIER-ADJOINT
Mes Bourret, Allaire, L'Heureux & Ass., 801 est, rue Sherbrooke, Suite 509, Montréal, P.Q.
AVOCATS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 245 534
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la cité de Laval, district de Montréal.

—contre—
Demanderesse
SEALY MC DONALD, autrui domicilié et résidant à 3080 Bourdonnais, dans les cités et districts de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

—contre—
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
IL EST ENJOINT à SEALY MC DONALD à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 17 février 1970
Claude Dufour
GREFFIER-ADJOINT
Mes Bourret, Allaire, L'Heureux & Ass., 801 est, rue Sherbrooke, Suite 509, Montréal, P.Q.
AVOCATS DE LA DEMANDERESSE

AVIS
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 245 535
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la cité de Laval, district de Montréal.

—contre—
Demanderesse
DANS L'AFFAIRE DE LA REQUÊTE POUR CHANGEMENT DE NOM DE: Maria Carmela Maggacoma.

—contre—
Défendeur
VINCENZO MORABITO, autrui domicilié et résidant à 746, 11ème Avenue, à Ville St-Michel, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

—contre—
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
IL EST ENJOINT à VINCENZO MORABITO à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 17 février 1970
Claude Dufour
GREFFIER-ADJOINT
Mes Bourret, Allaire, L'Heureux & Ass., 801 est, rue Sherbrooke, Suite 509, Montréal, P.Q.
AVOCATS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 244 546
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la cité de Laval, district de Montréal.

—contre—
Demanderesse
LEOPOLD JORIN, autrui domicilié et résidant à 18245 rue St-Firmin, dans les cités et districts de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

—contre—
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
IL EST ENJOINT à LEOPOLD JORIN à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 17 février 1970
Claude Dufour
GREFFIER-ADJOINT
Mes Bourret, Allaire, L'Heureux & Ass., 801 est, rue Sherbrooke, Suite 509, Montréal, P.Q.
AVOCATS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 245 548
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la cité de Laval, district de Montréal.

—contre—
Demanderesse
IANNICELLI MARIO, autrui domicilié et résidant à 4588 rue Bourret, apt. 296, dans les cités et districts de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

—contre—
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
IL EST ENJOINT à IANNICELLI MARIO à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 17 février 1970
Claude Dufour
GREFFIER-ADJOINT
Mes Bourret, Allaire, L'Heureux & Ass., 801 est, rue Sherbrooke, Suite 509, Montréal, P.Q.
AVOCATS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 245 534
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la cité de Laval, district de Montréal.

—contre—
Demanderesse
DAME LAURETTE MALAISON QUÉBÉCOISE, domiciliée dans les cités et districts de Montréal.

—contre—
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
IL EST ENJOINT à LAURETTE MALAISON QUÉBÉCOISE à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 12 février 1970
JACQUES PERRON
Régistrateur de la Cour Supérieure
Mes Bernier & Bouchet, avocats, 382 est, boul. St-Joseph, Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 245 535
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la cité de Laval, district de Montréal.

—contre—
Demanderesse
VINCENZO MORABITO, autrui domicilié et résidant à 746, 11ème Avenue, à Ville St-Michel, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

—contre—
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
IL EST ENJOINT à VINCENZO MORABITO à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 17 février 1970
Claude Dufour
GREFFIER-ADJOINT
Mes Bourret, Allaire, L'Heureux & Ass., 801 est, rue Sherbrooke, Suite 509, Montréal, P.Q.
AVOCATS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 245 546
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la cité de Laval, district de Montréal.

—contre—
Demanderesse
LEOPOLD JORIN, autrui domicilié et résidant à 18245 rue St-Firmin, dans les cités et districts de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

—contre—
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
IL EST ENJOINT à LEOPOLD JORIN à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 17 février 1970
Claude Dufour
GREFFIER-ADJOINT
Mes Bourret, Allaire, L'Heureux & Ass., 801 est, rue Sherbrooke, Suite 509, Montréal, P.Q.
AVOCATS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 245 548
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la cité de Laval, district de Montréal.

—contre—
Demanderesse
IANNICELLI MARIO, autrui domicilié et résidant à 4588 rue Bourret, apt. 296, dans les cités et districts de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

—contre—
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
IL EST ENJOINT à IANNICELLI MARIO à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 17 février 1970
Claude Dufour
GREFFIER-ADJOINT
Mes Bourret, Allaire, L'Heureux & Ass., 801 est, rue Sherbrooke, Suite 509, Montréal, P.Q.
AVOCATS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 245 534
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la cité de Laval, district de Montréal.

—contre—
Demanderesse
DAME LAURETTE MALAISON QUÉBÉCOISE, domiciliée dans les cités et districts de Montréal.

—contre—
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
IL EST ENJOINT à LAURETTE MALAISON QUÉBÉCOISE à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 12 février 1970
JACQUES PERRON
Régistrateur de la Cour Supérieure
Mes Bernier & Bouchet, avocats, 382 est, boul. St-Joseph, Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

Le ski nordique prendra modèle sur le ski alpin

PLESO — Le système d'ordre de départ du "Kandahar" en ski alpin sera vraisemblablement appliqué l'an prochain en ski nordique pour le combiné (saut "fond"). Telle est l'une des premières recommandations qui a été adoptée hier soir par le conseil de la F.I.S. (Fédération internationale de ski) qui se réunit actuellement à Stary Smokovec, près de Strbske Pleso, sous la présidence de M. Marc Hodler et en présence de M. Sigge Bergman, secrétaire général de la FIS.

D'après ce nouveau système, qui doit toutefois être encore approuvé par le congrès de la FIS cet été à Opatjia (Yougoslavie), l'ordre des départs de la course de fond du combiné nordique sera le même que celui du classement du saut-combiné. Le vainqueur du saut partira en premier. Son avance en points sur le second sera exprimée en secondes (actuellement 12 points: 1 minute) et le second du saut partira avec un écart qui équivaut au nombre de points (ou secondes) qui le sépare du premier du saut. Et ainsi de suite pour les suivants. Ce nouveau système aura le grand avantage d'être extrêmement spectaculaire. En effet, automatiquement, le vainqueur de la course de fond-combiné sera le vainqueur du combiné nordique. Dès qu'un fondeur sera dépassé par un sauteur, le spectateur saura qu'il l'a aussi battu dans le combiné. Les combats seront donc passion-

nants et une arrivée groupée de plusieurs skieurs créera un suspense sans pareil dans les compétitions de ski, tel qu'on ne le connaît que dans les courses d'athlétisme.

En ski alpin, trois problèmes essentiels seront traités cet après-midi: l'amateurisme et le professionnalisme, les slaloms de qualification et la désignation des traceurs en slalom. Sur ce dernier point, les responsables de la FIS prévoient, apprend-on de bonne source, soit la nomination de traceurs semi-professionnels qui seront de vrais fonctionnaires chargés de cette tâche, soit une sélection plus sévère avec des stages obligatoires.

En ce qui concerne l'amateurisme et le problème de qualification des athlètes pour les jeux olympiques notamment, aucune décision importante n'est attendue à Stary Smokovec. En effet, les délégués de la FIS veulent attendre, d'une part, la prise de position du comité de la coupe du monde, d'autre part, ils sont généralement d'avis que cette question épineuse doit être traitée par le congrès qui seul a un pouvoir exécutif, indiquant-on ce matin de source autrichienne.

"Je ne crois cependant pas qu'une décision de grande portée sera prise ici, car les jeux olympiques de Sapporo (1972) seraient menacés", nous a dit hier soir M. Waitzer, représentant autrichien au conseil de la FIS.

C'est contre Prague plutôt que Montréal que Moscou livre lutte

par MARC THIBEAULT

De retour d'un autre voyage olympique, à Munich celui-là et à l'occasion d'une réunion des comités olympiques nationaux d'Europe, notre maître-maire Jean Drapeau a répondu, hier après-midi et avec la franchise et la facilité qu'on lui connaît, à diverses questions à propos de la candidature de la ville de Montréal pour les Jeux Olympiques d'été de 1976. Avec son air décidé et déterminé il a offert le commentaire: "Tout va très bien".

Le but premier de son voyage était de démentir une foule de rumeurs fausses et de faire bien comprendre à ces comités olympiques européens que Montréal, plus que jamais, était toujours ville candidate, d'ailleurs secondée par les gouvernements fédéral et provincial.

"Ce ne sont pas nos compatriotes de la Colombie britannique, candidats aux Jeux Olympiques d'hiver de 1976, qui sont responsables de ces rumeurs", a précisé le maire. "Plutôt les villes qui rivalisent avec nous pour les jeux d'été". Ce qui veut dire Los-Angeles et, depuis décembre dernier seulement, Moscou.

Montréal étant ville candidate depuis 1966 (alors pour les jeux de 1972), il semblait que la tardive postulation de Moscou est beaucoup moins sérieuse.

Les raisons mystérieuses derrière cette toute récente candidature soviétique se centraliseraient assez intéressamment sur un fait politique. Ainsi, dès les jeux d'été de 1968, Prague présenta au Comité International Olympique un document très bien fait et par lequel la capitale tchécoslovaque offrait sa candidature pour les jeux d'été de 1980. Et Moscou serait contre et aurait postulé pour les jeux de 1976 pour définitivement bloquer les chances de Prague pour 1980 tout en augmentant les siennes pour cette même date.

Comme quoi les sports olympiques, n'en déplaise au grand Avery Brundage, pré-

sident du CIO, ouvrent souvent la porte à des jeux plutôt politiques que sportifs.

Encore une fois, Me Jean Drapeau a précisé, hier, que les jeux olympiques ne coûteraient virtuellement rien à la ville de Montréal.

"La construction de bâtiments pour loger quelque 12.000 athlètes est déjà prévue par notre programme de rénovation urbaine de quelque \$150.000.000 afin de loger, après les jeux, autant de Montréalais. Même chose pour les installations sportives comme les amphithéâtres, piscines et autres. Notre service des parcs, depuis 10 ans déjà, programme constamment ce sens. Et il est sous-entendu que le gouvernement provincial participera à certaines constructions. Quant aux frais d'organisation, ils sont compensés par les revenus. Les droits de télévision, par exemple, rapporteront quelque \$75.000.000, dont les deux tiers nous seront versés.

"D'autre part", a ajouté Me Drapeau, "et contrairement à Munich qui, actuellement, n'est qu'un vaste chantier, nous avons déjà en place des facilités extrêmement importantes à la suite d'Expo 67 et de Terre des Hommes. Ainsi, Munich est à construire son premier métro en vue des jeux de 1972. Comme vous le savez, nous en avons déjà un... qui sera allongé, certes, pour 1976 mais c'est là et encore une fois un projet déjà prévu indépendamment de notre candidature pour les jeux de cet-

te olympiade séparant 1972 de 1976".

Comme quoi Me Drapeau est toujours le vendeur convaincu et hors-pair que nous connaissons.

Il retournera à Munich à la mi-mars pour assister, durant trois jours, à une réunion de la Fédération internationale des sports olympiques, au nombre de 21. Puis ce sera le grand moment, à la mi-mai, alors que le Comité International Olympique décidera enfin quelle ville présentera les jeux d'été de 1976.

"L'idée derrière tous ces voyages est de nous montrer et d'ainsi prouver que nous sommes toujours ville candidate de façon très sérieuse", a dit Me Drapeau à propos de ses nombreux voyages tout en expliquant que plusieurs délégués à ces réunions, comme celles de la semaine dernière et de la mi-mars, sont aussi membres-électeurs du CIO.

Quant à ses relations avec M. Brundage, notre maire les décrit comme étant "excellentes"... tout en nous montrant un exemplaire tout récent du livre "The Four Dimensions of Avery Brundage" de l'auteur allemand Heinz Schobel.

"Je ne l'ai que feuilleté jusqu'ici", déclare Me Drapeau en souriant, "mais je l'aurai bien lu lorsque nous nous rencontrerons de nouveau".

Comme quoi, entre politiciens avertis, il faut s'être lus sur papier comme entre les deux yeux!

informations

Brandt accepte de rencontrer M. Willi Stoph à Berlin-Est

par Roger Booss, de l'AFP

BONN — Le chancelier Willy Brandt est décidé à aller jusqu'au bout de sa politique de détente à l'égard de l'Est. Il a informé hier matin le président du Conseil de l'Allemagne orientale, M. Willi Stoph, qu'il était disposé à le rencontrer à la mi-mars à Berlin-Est.

Après avoir envoyé son conseiller le plus proche, le secrétaire d'Etat, M. Egon Bahr, sonder pendant trois semaines les intentions des dirigeants soviétiques et fait ouvrir des conversations avec la Pologne par un autre secrétaire d'Etat, celui des affaires étrangères, M. Georg Ferdinand Duckwitz, qui s'est rendu au début du mois à Varsovie, le chef du gouvernement fédéral a accepté d'entrer lui-même en

lice, sur le terrain le plus difficile, celui des rapports directs entre les deux Allemagne.

Le chancelier a réussi à rallier les hésitants dans son propre gouvernement. C'est à l'unanimité que le cabinet a approuvé sa réponse à l'invitation que M. Willi Stoph lui avait adressée en termes quelque peu comminatoires le 11 février dernier, M. Willy Brandt n'a pas retenu les dates (18 ou 26 février) mises en avant par Berlin-Est. Il a invoqué la nécessité de sa présence aux débats qui auront lieu cette semaine et la semaine prochaine au parlement fédéral de Bonn. Mais il a accepté de se rendre à Berlin-Est; il a peut-être, de ce fait, embarrassé à son tour les dirigeants

est-allemands. Ceux-ci ont pu penser qu'il n'oserait pas sauter ce pas et relever ce qui a pu apparaître comme un défi.

M. Willy Brandt a obtenu d'autre part que l'opposition chrétienne-démocrate ne lui mette pas, dans l'immédiat, des bâtons dans les roues. Il a eu l'habileté de consulter son prédécesseur, M. Kurt-Georg Kiesinger, président de la CDU, mardi soir, avant la réunion décisive du cabinet fédéral. Le résultat ne s'est pas fait attendre: l'opposition chrétienne-démocrate, y compris M. Franz-Josef Strauss, a publié, hier, immédiatement après le conseil des ministres, une déclaration appuyant la tentative de dialogue avec Berlin-Est.

L'opposition chrétienne-démocrate, a néanmoins mis en garde le cabinet socialiste-libéral contre l'acceptation d'une reconnaissance "de jure" de la RDA. Le chancelier Willy Brandt a d'ailleurs pris des précautions à ce sujet. Dans sa réponse à M. Willi Stoph, qui a été publiée dès hier après-midi à Bonn, le chef du gouvernement de Bonn a pris soin de préciser qu'il "ne peut accepter des conditions préalables".

C'était dire que les négociations ne peuvent se limiter à l'acceptation pure et simple du projet de traité envoyé le 18 décembre par le chef de la RDA, M. Walter Ulbricht, au président de la RFA, M. Gustave Heinemann. Dans son invitation du 11 février, M. Willi Stoph avait longuement insisté sur le projet Ulbricht qui comporte essentiellement une reconnaissance en droit international de la RDA.

Il est évident en outre, que M. Willy Brandt ne considère le "sommet" de Berlin-Est que comme un point de départ et non un aboutissement. "Je pars du principe que notre deuxième rencontre aura lieu à Bonn", a-t-il précisé dans sa réponse.

Le chancelier a indiqué qu'il lui paraît inopportun de poursuivre une correspondance qui s'épuise dans la répétition de points de vue connus. "Il me semble", a écrit M. Willy Brandt, qu'il est temps d'entreprendre une tentative en vue d'éliminer ce qui sépare et de chercher ce qui rapproche".

Pour bien montrer qu'il ne reconnaît pas la RDA comme un pays étranger, le chancelier a annoncé à M. Willi Stoph qu'il serait accompagné de son ministre des affaires interallemandes, M. Egon Franke, et non du chef de la diplomatie de la RFA, M. Walter Scheel.

internationales



Soupçonné d'appartenir au Front national de libération, un jeune Sud-Vietnamien, accroupi et les yeux bandés, est interrogé à la pointe du pistolet par un officier des forces gouvernementales, au sud de Danang, où de violents accrochages ont eu lieu ces derniers jours entre l'armée gouvernementale et les forces de libération. (Téléphoto AP)

Limites des armes stratégiques

U Thant lance la décennie du désarmement

GENEVE (AFP) — "Il faut s'employer sérieusement à obtenir la participation de toutes les puissances nucléaires à tous les efforts de désarmement. La coopération active de toutes ces puissances est essentielle pour que le succès soit complet", a déclaré hier M. Thant, en appelant la conférence du désarmement à lancer "la décennie du désarmement", proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU.

Soulignant l'importance des négociations américano-soviétiques sur la limitation des armes stratégiques, le secrétaire général de l'ONU a estimé qu'un accord entre les deux parties sur un moratoire relatif à l'expérimentation et à la mise en place de nouveaux systèmes offensifs et défensifs représenterait "la plus importante des mesures nécessaires, au départ, pour empêcher l'escalade de la course aux armements nucléaires, et constituerait" une percée dans les négociations sur le désarmement.

D'une manière plus générale, tout en étant "conscient des difficultés que comporte l'élaboration d'un programme détaillé pour la décennie du désarmement", M. Thant est relativement optimiste sur l'avenir. "Les perspectives sont des plus encourageantes, a-t-il dit, pour l'entrée en vigueur à une date rapprochée du traité de non-prolifération, et je voudrais renouveler l'appel que j'ai adressé à tous les pays pour qu'ils signent et ratifient ce traité le plus rapidement possible. Le début prometteur des entretiens sur la limitation des armements stratégiques laisse peut-être présager des progrès dans ce domaine crucial. Je crois que nous pouvons nous attendre cette année à la mise au point concertée d'un projet de traité sur la dénucléarisation des fonds des mers et des océans. Les perspectives sont bonnes en ce qui concerne de nouvelles ratifications et adhésions au protocole signé à Genève en 1925, ainsi que pour des progrès sur l'élimination des armes chimiques et bactériologiques. Des progrès peuvent également être réalisés pour ce qui est de faciliter une interdiction complète des essais nucléaires".

Après un "meeting d'indignation"

2,000 manifestants attaquent l'ambassade des EU à Manille

MANILLE (AFP) — Des cocktails Molotov, des torches enflammées et des pierres ont été lancés hier dans l'enceinte de l'ambassade des Etats-Unis à Manille par environ 2,000 manifestants qui avaient participé au cours de la journée à un "meeting d'indignation" groupant quelque 30,000 étudiants, ouvriers et paysans.

Un incendie s'est déclaré dans le hall des bâtiments administratifs de la représentation diplomatique, mais il a été rapidement maîtrisé, tandis que les manifestants se dispersaient à l'arrivée de la police et de renforts de l'armée. Les manifestants ont également essayé de mettre le feu au poste de garde, mais les sentinelles ont pu éteindre les flammes.

Avant de se disperser, les jeunes gens "en colère" ont mis à sac plusieurs magasins proches de l'ambassade.

Au moins 16 manifestants ont été blessés au cours de ces désordres. Une voiture a été brûlée. On ignore s'il y avait des occupants.

A 23 heures (locales) la police poursuivait encore des manifestants dans les

rues près de l'ambassade, et selon certaines rumeurs des étudiants cherchaient à se regrouper pour marcher sur le palais présidentiel.

Au cours du "meeting d'indignation", qui s'était déroulé l'après-midi sous une chaleur accablante, les 30,000 manifestants avaient dénoncé "la mainmise sur l'économie du pays par les impérialistes". Ils avaient cité en particulier les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Japon, et avaient demandé la fermeture des bases américaines et la dénonciation du traité économique américano-philippin.

Les manifestants portaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire: "Marcos fasciste, marionnette de l'impérialisme américain", "révolution, révolution".

Un porte-parole du "mouvement pour des Philippines démocratiques" qui a organisé ce "congrès du peuple", a déclaré que le mouvement ne cessait de se développer. "Maintenant, a-t-il dit, le peuple, les chômeurs, les pauvres viennent à nous".

Washington tenterait d'étouffer un scandale impliquant l'A.I.D.

SAIGON (AFP) — M. John Ross, président de la sous-commission sur "les opérations étrangères et l'information" à la Chambre des représentants, a quitté Saïgon hier soir apparemment convaincu que Washington tentait d'étouffer un scandale dans les opérations des services d'aide américains au Sud-Vietnam.

Au cours d'une conférence de presse avant son départ, M. Ross a accusé les services de l'agence américaine pour le développement international (A.I.D.) d'avoir commis de graves irrégularités portant sur des "sommations substantielles" en dollars. Un ou plusieurs membres de l'agence seraient impliqués dans cette affaire, a-t-il dit. M. Ross

a également exprimé son "indignation" parce que les enquêteurs de l'A.I.D., sur instruction de Washington, avaient refusé de lui communiquer des documents sur ces "irrégularités". Il a nommé M. Leslie Grant, conseiller général de l'AID comme étant directement responsables des ordres donnés à Saïgon.

M. Ross a aussi laissé entendre que ces irrégularités "pouvaient être les premières d'une série d'autres". Après avoir affirmé qu'il avait recueilli "suffisamment d'informations à Saïgon", il a indiqué qu'il poursuivrait son enquête.

Aucune information n'avait encore filtré à Saïgon sur l'enquête ordonnée par Washington concernant ces "irrégularités".

L'agitation universitaire

L'extrême-droite en France reprend du poil de la bête

PARIS (AFP) — L'agitation — qui n'a cessé de régner de façon sporadique et confuse dans les établissements universitaires français ces dernières semaines — se cristallise actuellement autour de trois questions: hostilité croissante entre étudiants extrémistes, problèmes des langues vivantes, enfin organisation des examens.

On note une certaine résurrection des mouvements d'extrême-droite dont certains avaient été dissous après les événements de mai 1968. L'un d'entre eux, "Ordre nouveau" se propose de "nettoyer l'université de la chienlit gauchiste" et "n'exclut pas l'usage de la violence". Des heurts parfois violents ont d'ailleurs opposé à plusieurs reprises "gauchistes" et extrémistes de droite, notamment dans les facultés de droit parisiennes, réputées calmes jusqu'alors. Ces affrontements ne concernent toutefois qu'une minorité d'étudiants.

Toujours dans les facultés de droit, les modalités des examens susci-

tant des mouvements de grève et des controverses passionnées entre partisans du contrôle continu des connaissances et de l'examen traditionnel de fin d'année. Au centre expérimental Dauphine (Ancien palais de l'OTAN) c'est l'organisation des études qui a motivé une grève depuis cinq semaines et une occupation "symbolique" des locaux lundi. Les universités de province ne sont pas épargnées: facultés de Nice fermées quelques jours, grèves à Lyon, Clermont-Ferrand, Aix, Grenoble, Rennes, parfois même légers affrontements avec des forces de police.

Ces actions sont généralement dirigées contre une circulaire du ministère de l'éducation nationale projetant de rendre facultatif l'enseignement de la seconde langue vivante dans le secondaire. Syndicats d'enseignants, parents d'élèves, étudiants, protestent et hier et aujourd'hui une grève de 48 heures est lancée dans les facultés de lettres. De leur côté, les chancelleries européennes et latino-américaines se sont émues de ce projet. M. Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale, s'expliquait hier au cours d'une conférence de presse sur ce qu'il estime être "la fausse guerre" des langues vivantes.

Violence en Irlande

BELFAST (AFP) — Une violente explosion s'est produite hier matin dans le bâtiment d'un tribunal de Belfast où se déroulait le procès de cinq saboteurs nord-irlandais, accusés d'avoir fait sauter une conduite d'eau.

L'explosion a eu lieu dans la salle des chaudières, proche de la salle du tribunal mais personne n'a été blessé.

La police cherche à déterminer s'il s'agit d'un attentat.

L'"Ulster Volunteer Force", organisation protestante illégale, a commis un nouvel attentat en république d'Irlande (Eire) en cherchant à faire sauter mardi soir un transmetteur de télévision situé sur une colline isolée dans le comté de Donegal à 15 kilomètres (10 milles) de la frontière de l'Ulster.

L'explosion n'a fait que des dégâts mineurs.

Vedettes rapides pour la Grèce

PARIS (AFP) — Les constructions mécaniques de Normandie à Cherbourg ont commencé la construction d'une "canonnière rapide lance-missiles de 46 mètres", première d'une série de quatre destinées à la marine hellénique, a annoncé hier le bulletin d'information de la chambre syndicale française des constructeurs de navires.

"Ces petits bâtiments, ajoute le bulletin, seront très redoutables en raison de la puissance de leur armement constituée par des missiles "Exocet" du type mer-mer MM 38".

Ces vedettes lance-missiles semblent posséder des caractéristiques très proches de celles des cinq bâtiments construits à Cherbourg pour le gouvernement d'Israël (qui en avait commandé une série de douze).

Les vedettes grecques seront légèrement plus longues: 46 M contre 44,95 M, déplaçant 250 tonnes en charge, les vedettes "israéliennes" étaient dotées de 4 moteurs diesel rapides de 3.500 ch, entraînant 4 hélices. L'effectif prévu était de 5 officiers et 30 à 35 hommes et elle embarquaient 30 tonnes de combustible.

La Régie des rentes du Québec

verse désormais

la RENTE D'INVALIDITÉ et la RENTE D'ENFANT DE COTISANT INVALIDE

La rente d'invalidité

Le requérant admissible à la rente d'invalidité est le travailleur qui:

- ☐ possède un numéro d'assurance sociale;
- ☐ a versé des contributions au Régime pour au moins cinq années;
- ☐ est reconnu par la Régie comme étant atteint d'une invalidité physique ou mentale qui le rend régulièrement incapable de détenir une occupation vraiment rémunératrice, et qui doit durer indéfiniment;
- ☐ a fait sa demande de rente d'invalidité sur la formule prescrite par la Régie — la demande doit être présentée sans retard car la date de sa réception à la Régie est un des éléments qui servent à déterminer le début du versement de la rente.

La rente d'enfant de cotisant invalide

L'enfant célibataire à la charge du bénéficiaire de la rente d'invalidité est admissible à la rente d'enfant de cotisant invalide:

- ☐ s'il est âgé de moins de 18 ans, ou
- ☐ si, étant âgé de 18 ans ou plus, mais de moins de 25 ans, il fréquente à plein temps l'école ou l'université.

On peut se procurer les formules de demandes de prestations dans les bureaux de la Régie et, à compter du 20 février, dans les caisses populaires.

Un dépliant donnant un aperçu du Régime de rentes du Québec sera bientôt distribué dans tous les foyers de la province. Vous êtes invités à le conserver.



Veuillez transmettre ce message aux personnes de votre entourage qu'il pourrait intéresser.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

CASE POSTALE 5200, QUÉBEC 2